

## Master of Science in Geography

Les enjeux liés au ré-ensauvagement de portions de forêt. Le cas du Parc naturel périurbain du Jorat.

Melissa Joseph

Sous la direction du Dr. Joëlle Salomon Cavin  
Et l'expertise de Mme. Sophie Chanel



Zone centrale du Parc naturel périurbain du Jorat (Melissa Joseph, novembre 2022)

Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur-e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.

## Résumé

Le ré-ensauvagement est une forme de protection de la nature qui vise à renforcer l'autonomie naturelle et minimiser les interventions humaines au sein d'un milieu. Ce principe est mobilisé selon diverses conceptions depuis les années 1990, mais l'une de ses définitions plus récente met l'accent sur le ré-ensauvagement *passif*, aussi appelé remise en libre évolution de la nature, qui consiste à une non-intervention. Ces pratiques de protection de la nature, soulevant de nombreux enjeux écologiques, sociaux et politiques sont pourtant encore rares et peu étudiées, en particulier dans le cas des forêts et sous l'angle des sciences humaines. Le Parc naturel périurbain du Jorat, doté d'une zone centrale dédiée à la libre évolution des processus naturels, présente un cas intéressant pour approfondir le sujet des controverses autour du ré-ensauvagement des forêts et de la représentation de la nature sauvage en milieu périurbain. Ce travail, basé sur des entretiens semi-directifs ainsi qu'une enquête par questionnaire, montre d'une part que la volonté de remettre en libre évolution une portion du Jorat se heurte à une vision utilitariste et traditionnelle de la forêt entretenue, adoptée par une partie de la population locale. D'autre part, cette recherche met en avant les bénéfices qui découlent de la libre évolution, d'ordre écologiques et sociaux principalement, mais elle attire également l'attention sur le fait que ce type de gestion ne peut pas prendre place partout car elle n'est pas à même d'assurer certaines fonctions forestières indispensables.

## Mots-clés

Ré-ensauvagement / Libre évolution des processus naturels / Forêt / Conceptions de la nature sauvage / Protection de la nature en milieu périurbain / Parc naturel périurbain

## Remerciements

Je souhaite remercier les différentes personnes qui ont œuvré afin de m'aider dans la réalisation de ce travail de recherche, et en particulier :

La Dr. Joëlle Salomon Cavin, en tant que directrice de mémoire, qui m'a suivie et guidée tout au long de ce travail.

Madame Sophie Chanel, directrice du Parc naturel du Jorat, pour l'expertise de ce mémoire, mais également pour le temps qu'elle a consacré pour répondre à mes questions à plusieurs reprises.

De manière plus générale, toute l'équipe du Parc naturel du Jorat, qui s'est montrée très disponible pour répondre à mes questions et qui a eu la gentillesse de collaborer avec moi sur leur enquête par questionnaire auprès des usagers du Parc. Un merci particulier à Louise Meister qui a coordonné cette enquête et beaucoup échangé avec moi à ce sujet.

Toutes les personnes, notamment au sein de la DGE-FORET, la DGE-BIODIV, l'OFEV, la Ville de Lausanne ou l'UNIL, qui m'ont accordé un peu de leur temps et qui se sont livrées à moi lors des entretiens.

Mes proches, pour leur soutien tout au long du travail, et pour leur aide à la relecture.

## Liste des abréviations

DGE-BIODV	Direction générale de l'environnement, division biodiversité et paysage
DGE-FORET	Direction générale de l'environnement, division inspection cantonale des forêts
FBM	Faculté de biologie et de médecine, Université de Lausanne
FGSE	Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne
JUTAVAQ	Association <i>Jorat, une terre à vivre au quotidien</i>
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
OParcs	Ordonnance sur les parcs d'importance nationale
PNP	Parc naturel périurbain
SPADOM	Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne
UNIL	Université de Lausanne

# Table des matières

Résumé.....	2
Mots-clés .....	2
Remerciements .....	3
Liste des abréviations .....	4
Table des matières .....	5
Table des illustrations.....	8
Introduction.....	9
I. CONTEXTE.....	11
1. Les outils de protection de la nature mobilisés par le PNP Jorat.....	11
1.1 Les parcs d'importance nationale.....	11
1.2 Les réserves naturelles forestières .....	14
2. Le PNP Jorat et sa zone centrale de libre évolution : un sujet de controverses.....	15
II. REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	20
1. L'émergence de différents types d'aires naturelles protégées au fil des paradigmes environnementaux ..	20
1.1 Le naturalisme sensible comme premier paradigme de la protection de la nature et la création des parcs nationaux.....	20
1.2 La protection radicale de la nature face à la crise environnementale .....	24
1.3 Le paradigme intégrateur : vers une reconnaissance de la nature urbaine et des enjeux sociaux de la protection de la nature.....	26
1.4 Synthèse : une diversité d'aires naturelles protégées, mais des statuts de protection différenciés en fonction du type de nature.....	28
2. Nature sauvage et ré-ensauvagement : une diversité de conceptions et de pratiques.....	32
2.1 La nature sauvage : <i>wilderness, wildness, wildlife</i> , nature férale, nature vierge ou nature en libre évolution ? .....	32
2.2 Apparition du concept de ré-ensauvagement dans la sphère de la biologie de la conservation .....	35
2.3 Diffusion et élargissement du terme de ré-ensauvagement : vers une gestion passive de la nature.....	37
3. Les controverses liées au ré-ensauvagement .....	41
3.1 Les controverses écologiques : l'interventionnisme face au laisser-faire.....	41
3.2 Les controverses éthiques : différentes conceptions de la relation humain-nature en tension .....	46
3.3 Les controverses sociales et économiques.....	52
3.4 Synthèse : Des controverses liées à différentes conceptions de la nature sauvage et de la relation humain-nature .....	56
III. PROBLÉMATIQUE .....	58
1. La libre évolution au sein des forêts : un phénomène encore peu investigué dans la littérature .....	58
2. Le Parc naturel périurbain du Jorat comme étude de cas.....	59

<b>3. Questions de recherche et hypothèses .....</b>	<b>60</b>
<b>IV. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>63</b>
<b>1. Identification des acteurs impliqués par le PNP Jorat .....</b>	<b>63</b>
<b>2. Méthodes de récolte des données.....</b>	<b>64</b>
2.1 Entretien exploratoire .....	64
2.2 Entretiens semi-directifs.....	65
2.3 Enquête par questionnaire .....	67
<b>3. Procédure d'analyse des données.....</b>	<b>69</b>
<b>V. RÉSULTATS.....</b>	<b>70</b>
<b>1. Différents positionnements à l'égard de la libre évolution au sein des bois du Jorat .....</b>	<b>70</b>
1.1 Les arguments en faveur de la libre évolution dans le Jorat.....	70
1.1.1 Les arguments écologiques.....	70
1.1.2 Les arguments sociaux.....	73
1.1.3 Les arguments des usagers du Parc en faveur de la libre évolution .....	75
1.2 Les oppositions à la libre évolution dans le Jorat.....	77
1.2.1 Les oppositions liées aux restrictions d'exploitation sylvicole .....	78
1.2.2 Les oppositions liées aux restrictions d'accès .....	79
1.2.3 Les oppositions liées aux risques de débordement de la libre évolution .....	80
1.2.4 Un consensus sur certains objectifs mais des oppositions sur la manière de les atteindre .....	81
1.2.5 Les oppositions des usagers du Parc envers la libre évolution .....	83
1.3 Les conceptions de la relation humain-nature chez les acteurs du PNP Jorat.....	85
1.3.1 Une nature qui doit être entretenue par l'humain .....	85
1.3.2 Une nature qui doit être protégée pour assurer les besoins humains .....	86
1.3.3 Une nature qui doit être protégée pour elle-même .....	86
1.3.4 Une nature qui doit faire l'objet d'une cohabitation équilibrée avec les humains .....	87
<b>2. La zone centrale de libre évolution du Parc du Jorat, un espace de nature sauvage ?.....</b>	<b>89</b>
2.1 Définition de la nature sauvage par les acteurs du Jorat : une diversité de conceptions .....	89
2.1.1 Les conceptions de la nature sauvage chez les acteurs interviewés.....	89
2.1.2 Les conceptions de la nature sauvage chez les usagers du Parc.....	92
2.2 Quels liens entre nature sauvage et forêt du Jorat ? .....	93
2.2.1 Les conceptions du sauvage dans le Jorat chez les acteurs interviewés.....	94
2.2.2 Les conceptions du sauvage dans le Jorat selon le lieu d'origine.....	96
2.2.3 Les conceptions du sauvage dans le Jorat chez les usagers du Parc.....	97
<b>3. La remise en libre évolution dans la pratique : enjeux liés à la mise en œuvre de la zone centrale du PNP Jorat.....</b>	<b>101</b>
3.1 Faut-il réguler l'accès à la zone centrale de libre évolution ?.....	101
3.1.1 La régularisation de l'accès du public au sein de la zone centrale .....	101
3.1.2 La régularisation de l'accès des scientifiques au sein de la zone centrale .....	104
3.2 Comment prévenir les risques liés à la libre évolution ?.....	106
3.2.1 La gestion de la sécurité du public au sein de la zone centrale.....	107
3.2.2 La gestion du risque de débordement des phénomènes naturels hors de la zone centrale .....	108
3.2.3 Les risques liés à la libre évolution : un point de vue anthropique .....	110
3.3 Quand la libre évolution entre en conflit avec d'autres intérêts écologiques : l'exemple des mares du Jorat.....	111
3.4 Quelle acceptabilité de la libre évolution de la part des professionnels de la forêt ?.....	112

<b>4. Les incertitudes et les limites soulevées par la libre évolution .....</b>	<b>115</b>
4.1 Les incertitudes liées à la libre évolution de la forêt.....	115
4.2 Les difficultés liées à l'échelle et au périmètre du projet .....	116
4.3 La libre évolution face à la multifonctionnalité des forêts.....	118
<b>VI. DISCUSSION.....</b>	<b>122</b>
<b>1. La libre évolution vue par les porteurs du projet .....</b>	<b>122</b>
<b>2. La libre évolution vue par la population impactée par le projet .....</b>	<b>127</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>131</b>
<b>Références .....</b>	<b>134</b>
1. Bibliographie .....	134
2. Sites Web .....	138
3. Actes législatifs .....	139
<b>Annexes .....</b>	<b>140</b>
1. Grille d'entretien type .....	140
2. Enquête par questionnaire menée auprès des usagers du Parc.....	143



## Table des illustrations

Figure 1 : Structure des parcs nationaux.....	13
Figure 2 : Structure des parcs naturels régionaux .....	13
Figure 3 : Structure des parcs naturels périurbains .....	14
Figure 4 : Premier périmètre du PNP Jorat .....	17
Figure 5 : Refus de Froideville de mettre ses parcelles à disposition du parc .....	17
Figure 6 : Périmètre final du PNP Jorat .....	17
Figure 7 : Résumé des trois paradigmes de protection de la nature. ....	29
Figure 8 : Hiérarchie dans la conception de la nature au sein de la politique des parcs suisse .....	30
Figure 9 : Influence des conceptions de la relation humain-nature et de la nature sauvage sur la position envers la libre évolution .....	57
Figure 10 : Les acteurs du PNP Jorat et leur rôle .....	64
Figure 11 : Liste des entretiens réalisés .....	66
Figure 12 : Partie du questionnaire dédiée à la représentation de la forêt du Jorat. ....	68
Figure 13 : Image A du questionnaire .....	76
Figure 14 : Expressions témoignant du côté positif de l'image A. ....	77
Figure 15 : Image B du questionnaire .....	83
Figure 16 : Expressions témoignant du côté positif de l'image B. ....	84
Figure 17 : Citations témoignant des différentes conceptions de la relation humain-nature chez les porteurs du projet. ....	88
Figure 18 : Emplacement des sites d'enquête dans le massif du Jorat.....	98
Figure 19 : Caractéristiques des sites d'enquête .....	99
Figure 20 : Pourcentage des usagers considérant la forêt du Jorat sauvage selon les sites d'enquête. ....	100

## Introduction

L'histoire de la protection de la nature a démontré qu'à ses débuts, lors du paradigme romantique naturaliste puis environnemental radical, le type de nature valorisée et protégée était la nature sauvage et intouchée par l'Homme (Depraz, 2014). Par opposition, les milieux influencés par l'humain, et en particulier les villes, avaient une connotation négative, étant associés à des lieux destructeurs de nature, néfastes pour la santé et laids (Salomon Cavin et al., 2010).

Dans ce contexte, et afin de préserver la faune sauvage qui est menacée par l'humain, le concept de ré-ensauvagement est mobilisé pour la première fois par David Foreman au début des années 1990 sous une forme radicale : il préconise de créer des aires ainsi que des corridors qui les relient, dans lesquels il n'y a aucune activité humaine, afin d'offrir un habitat à large échelle adéquat pour les carnivores (Barraud et al., 2019). Le terme ré-ensauvagement sera ensuite emprunté à des nombreuses reprises sous d'autres formes, plus ou moins radicales, et dans différents contextes. Malgré ses diverses significations au fil des époques et des lieux, plusieurs auteurs définissent des caractéristiques communes à tous les projets de ré-ensauvagement : le renforcement de l'autonomie naturelle et la minimisation des interventions humaines (Dandy & Wynne-Jones, 2019). Les conceptions plus récentes du ré-ensauvagement remettent d'ailleurs en cause la référence à une période historique donnée et visent des *dynamiques* naturelles plutôt que des *états*. Certains auteurs parlent alors de ré-ensauvagement passif ou de remise en libre évolution de la nature, qui s'applique désormais à un écosystème entier et non à une espèce animale spécifique (Cochet et al., 2020). En particulier, le ré-ensauvagement dans le cas des forêts est une pratique émergente et encore peu étudiée (Dehaut, 2022).

A l'heure actuelle, ces pratiques de protection de la nature sont fortement controversées, d'autant plus lorsqu'elles rentrent en conflit avec des intérêts sociaux. En effet, dans le contexte européen où les paysages sont fortement façonnés par la présence humaine, comment justifier la protection d'une nature affranchie de l'humain ? La mise en œuvre d'un projet de ré-ensauvagement pose de nombreuses questions dans le domaine de la biologie, mais également dans la sphère sociale et politique (Pettorelli et al., 2019).

Le cas du Parc naturel périurbain du Jorat permet d'aborder ces questions, puisqu'il contient une zone centrale de 4,4 km<sup>2</sup> dédiée à la remise en libre évolution des processus naturels, qui

prend place au sein d'un massif forestier initialement très fréquenté par la population. De plus, selon la législation (Loi sur la protection de la nature, 1996), cette zone centrale doit faire l'objet de restrictions concernant l'accès du public et les interventions humaines, afin de laisser les processus naturels se développer librement. Ceci représente un cas idéal pour étudier les controverses liées au ré-ensauvagement d'une portion de forêt.

Suite à une revue de la littérature sur le sujet, ainsi que des éléments de contexte du Parc du Jorat, ce travail vise à répondre à la question suivante : *Comment les différentes conceptions de la nature sauvage adoptées par les acteurs du Parc naturel périurbain du Jorat impactent-elles la mise en œuvre de la zone centrale en libre évolution ?*

Ce travail s'articule en 6 parties. La première vise à apporter des éléments de contexte propres au cas du Parc naturel périurbain du Jorat, en revenant notamment sur l'histoire de sa création. La deuxième partie est constituée d'une revue de la littérature. La troisième partie présente la problématique, en justifiant la question de recherche ainsi que les hypothèses au regard de la littérature. Ensuite, une partie est dédiée à la méthodologie adoptée pour ce travail. Les résultats sont présentés en cinquième et sont composés de plusieurs sous-parties : ils traitent des justifications ainsi que des oppositions envers la libre évolution ; des différentes conceptions de la nature sauvage selon les acteurs, en lien avec leur représentation de la forêt du Jorat ; des questions de mise en œuvre concrète de la zone centrale, à savoir les conditions dans lesquelles la libre évolution prend place et enfin, des limites ou interrogations liées à la libre évolution dans le cas du Jorat. Finalement, en dernière partie, la discussion permet de revenir sur les hypothèses et les mettre en tension avec les résultats obtenus.

## I. Contexte

### 1. Les outils de protection de la nature mobilisés par le PNP Jorat

Avant toutes choses, et afin d'aborder le cas du Parc naturel périurbain du Jorat (PNP Jorat), il semble utile de préciser le cadre dans lequel il s'inscrit, à savoir la politique suisse des parcs régie par la loi sur la protection de la nature (LPN). Dans une mesure complémentaire, le PNP Jorat s'inscrit également dans la politique forestière suisse à travers les réserves naturelles forestières.

#### 1.1 Les parcs d'importance nationale

La politique suisse des parcs a connu un tournant en 2006, avec la révision de la loi sur la protection de la nature. Trois catégories de parcs naturels d'importance nationale ont été créées : le parc national, le parc naturel régional et le parc naturel périurbain. Dans la LPN, les parcs d'importance nationale sont définis comme « *des territoires à forte valeur naturelle et paysagère* » (LPN, art 23e, 1996). Avant cela, il existait uniquement le Parc National Suisse se trouvant aux Grisons, créée en 1914, et régi par la loi sur le Parc national. La modification de la LPN en 2006 a donc offert d'une part la possibilité de créer d'autres parcs nationaux sur le même modèle que le Parc National Suisse des Grisons, et d'autre part de créer d'autres types de parcs naturels d'importance nationale.

Au niveau fédéral, la loi sur la protection de la nature est complétée par l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs). Dans le canton de Vaud, les parcs d'importance nationale sont régis au niveau cantonal par la loi d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs).

Ce cadre légal pose les conditions pour la création d'un parc et décrit la procédure à suivre en vue d'obtenir le label « Parc ». Premièrement, il est important de préciser que la création d'un parc doit se faire selon une démarche bottom-up, ce qui signifie que c'est une région ou un groupe de communes, regroupé au sein de l'organe responsable du parc, qui doit lancer l'initiative de parc, avec le soutien du canton. Ensuite, en vue d'obtenir des aides financières de la part de la Confédération dans la phase de création du parc, l'organe responsable, avec l'appui du canton, doit soumettre un dossier de faisabilité et de management du parc. Une convention-programme d'une durée maximale de quatre ans doit également être conclue

entre l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le canton afin d'obtenir des aides financières.

Une fois le dossier de faisabilité et la convention-programme acceptés, et accompagnés d'aides financières, la phase de création du parc peut démarrer. Cette phase, menée par l'organe responsable, a pour but d'élaborer une charte. Cette charte doit en particulier préciser « *la gestion et l'assurance de la qualité du parc, les statuts de l'organe responsable et la preuve de la garantie territoriale* » (OParcs, art 8, 2007). En effet, dans la phase de création du parc, un travail important doit être effectué afin de respecter la loi sur l'aménagement du territoire. Le parc doit en particulier être inscrit dans le plan directeur cantonal, et les plans d'affectations doivent être adaptés si nécessaire. Ce sont donc des procédures qui peuvent faire l'objet d'oppositions. Une fois cette charte élaborée, elle doit être approuvée premièrement par le canton, puis par l'OFEV, qui, à terme, délivre le label « Parc » pour une durée de dix ans.

#### 1.1.1 Les parcs nationaux

Bien que les parcs de type « parcs nationaux » reposent sur le même modèle que le Parc National Suisse des Grisons, cette catégorie demeure inusitée après les candidatures échouées d'Adula et du Locarnese.

Selon la LPN (art 23f, 1996), « *Un parc national est un vaste territoire qui offre un milieu naturel préservé à la faune et à la flore indigènes et qui favorise l'évolution naturelle du paysage* ». En particulier, les objectifs visés sont le délasserment, l'éducation à l'environnement ainsi que la recherche scientifique. De ce fait, il comprend à la fois :

- Une zone centrale dans laquelle les interventions humaines y sont fortement limitées afin de permettre la libre évolution des processus naturels. L'accès du public y est également restreint.
- Une zone périphérique qui vise à sauvegarder le paysage rural tout en y accueillant des activités humaines.



Figure 1 : Structure des parcs nationaux (source : OFEV).

Comme le montre la figure ci-dessus (figure 1), il est possible d’avoir une zone centrale unique, entourée d’une zone périphérique, mais il est également possible de fragmenter la zone centrale en plusieurs parties, qui sont toujours entourées par une zone périphérique.

### 1.1.2 Les parcs naturels régionaux

Le parc naturel régional, lui, est la catégorie de parc la plus courante puisqu’il en existe à l’heure actuelle 17 en Suisse. Il y en a également deux qui sont en phase de candidature. Il se définit comme : « *un vaste territoire à faible densité d’occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s’intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités* » (LPN, Art 23g, 1996). Ici, les objectifs visés sont d’une part la conservation de la nature et du paysage, mais également la promotion des activités économiques. De ce fait, le parc n’est pas à proprement parlé séparé en différentes zones, mais diverses orientations spécifiques du territoires sont ponctuellement identifiées au sein du paysage rural traditionnel (figure 2).

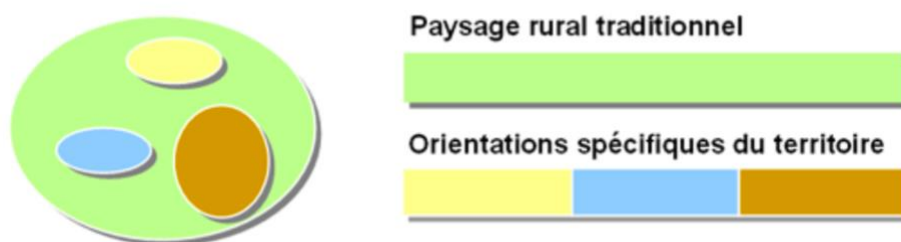


Figure 2 : Structure des parcs naturels régionaux (source : OFEV).

### 1.1.3 Les parcs naturels périurbains

Finalement, les parcs naturels périurbains, eux aussi, sont une catégorie plus rare. En effet, il n’en existe que deux : le Wildnispark Zürich Sihlwald, labellisé comme parc d’importance

nationale en 2010, et le Parc naturel du Jorat, qui s'est concrétisé très récemment avec l'obtention du label en 2021.

Dans la loi sur la protection de la nature (art 23h al1, 1996), ils sont définis comme « *un territoire situé à proximité d'une région très urbanisée, qui offre un milieu naturel préservé à la faune et à la flore indigènes et des activités de découverte de la nature au public* ». Ainsi, leur objectif est double : ils doivent à la fois préserver la faune et la flore indigène grâce à leur libre évolution, mais également promouvoir l'éducation à l'environnement. De plus, ils sont soumis à des conditions en termes de localisation : un parc périurbain doit obligatoirement se situer à moins de 20km du centre d'une agglomération urbaine, à une altitude comparable, et facilement accessible en transports publics.

Afin de répondre à ce double objectif, ils sont, comme les parcs nationaux, séparés en deux zones (figure 3) :

- Une zone centrale dans laquelle les interventions humaines y sont fortement limitées afin de permettre la libre évolution des processus naturels. L'accès du public y est également restreint.
- Une zone de transition servant de tampon entre la zone centrale et les activités extérieures. Elle doit donc, si possible, entourer intégralement la zone centrale. Cette zone permet également d'y accueillir la population afin qu'elle découvre la nature.



Figure 3 : Structure des parcs naturels périurbains (source : OFEV).

## 1.2 Les réserves naturelles forestières

Le Parc naturel périurbain du Jorat, en tant que milieu forestier, s'inscrit également dans la politique forestière suisse. Tant dans la loi fédérale sur les forêts que dans la loi forestière vaudoise, il est indiqué qu'il incombe aux cantons de créer des réserves dans lesquelles la biodiversité est prioritaire sur tous les autres intérêts, grâce au soutien financier de la Confédération. De plus, la Confédération et le canton de Vaud se sont fixés comme objectif

d'atteindre 10% de surfaces forestières en réserve d'ici à 2030, alors qu'elles représentent actuellement environ 6,3% de la surface à l'échelle du pays (Direction générale de l'environnement Vaud ; Office fédéral de l'environnement). La zone centrale d'un parc naturel périurbain peut également être classée comme réserve naturelle forestière de biodiversité.

Il existe deux types de réserve forestière. Dans les réserves naturelles, toute intervention sylvicole est prohibée afin de laisser la forêt se développer naturellement. Ceci a pour objectif de laisser la forêt atteindre des stades de vie âgés auxquels de nombreuses espèces sont associées. Dans les réserves dites spéciales, certaines interventions ciblées sont pratiquées afin de favoriser les espèces menacées. Il est également possible de combiner ces deux types de réserve, dans une réserve dite combinée. Pour compléter les réserves naturelles, des îlots de sénescence de plus petite surface, dans lesquels les interventions sont également interdites, sont délimités (Direction générale de l'environnement Vaud ; Office fédéral de l'environnement).

Concrètement, les réserves forestières sont mises en place entre le canton et le propriétaire de la forêt, grâce à un contrat d'une durée générale de 50 ans. Dans de plus rares cas, le contrat peut durer 99 ans. Dans le cadre d'un parc naturel périurbain, cet outil permet de garantir une plus grande durabilité au projet, puisqu'il classe le territoire en réserve pour une durée de 50 ans, alors que le label « Parc d'importance nationale » est délivré pour une durée de seulement 10 ans.

## 2. Le PNP Jorat et sa zone centrale de libre évolution : un sujet de controverses

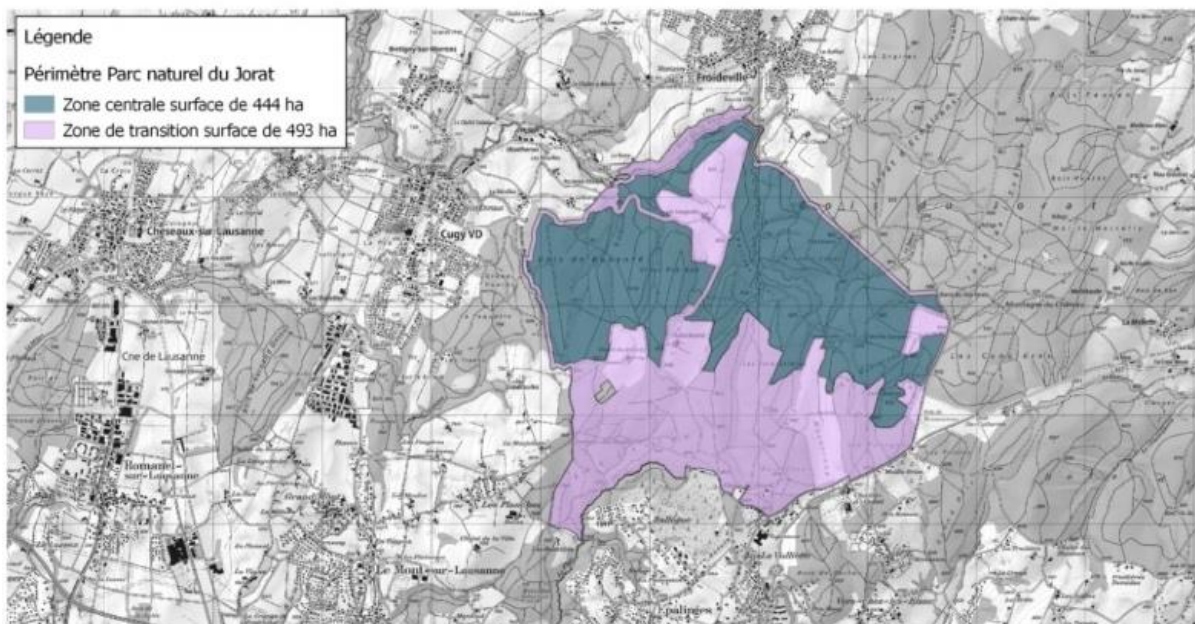
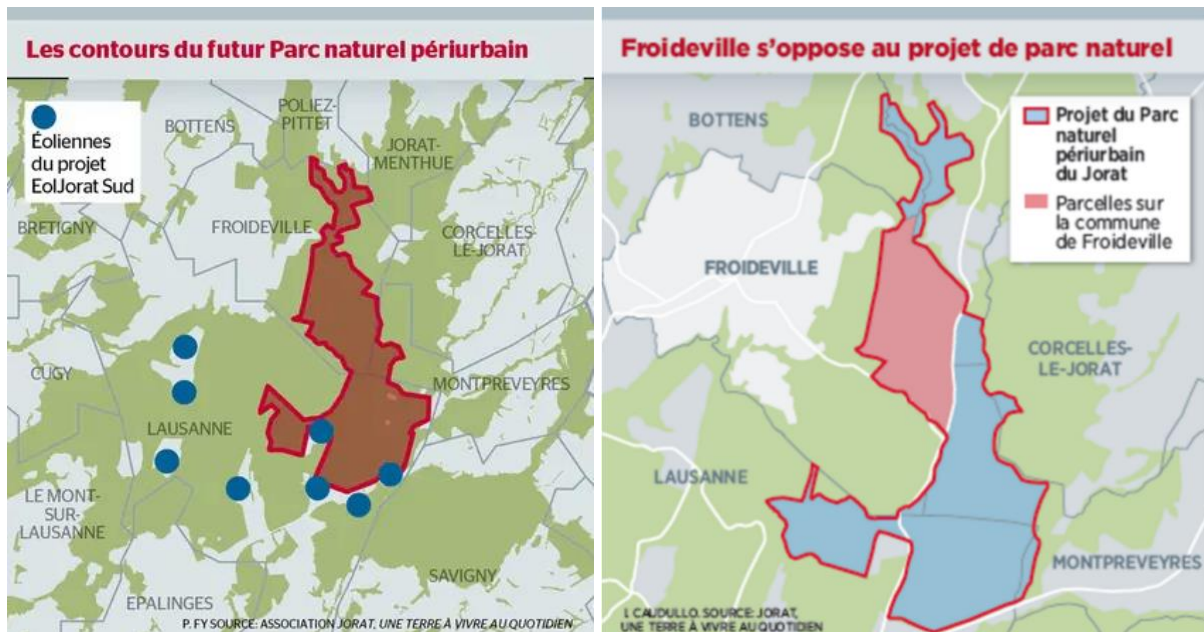
Afin de préciser le contexte dans lequel prend place cette recherche qui a pour étude de cas le PNP Jorat, il convient de revenir sur les conditions de sa création.

L'idée d'un parc naturel périurbain dans le Jorat a été initiée par la Ville de Lausanne, avec des premières réflexions menées dès 2002, dans le cadre de son engagement pour la durabilité. En tant que propriétaire foncier d'une partie de la forêt du Jorat, la Ville prend conscience de la valeur exceptionnelle de ce massif forestier, qui est d'ailleurs le plus grand d'un seul tenant du plateau suisse. En effet, il représente à la fois un lieu de visite, une histoire, un patrimoine et une ressource pour la Ville et ses habitants. Pourtant, dès les années 2000, malgré la loi forestière de 1902 qui permet de garantir les fonctions des forêts, la Ville constate que le Jorat est sujet à une hyper intervention qui mène à la disparition des zones naturelles non soumises



à l'influence humaine, accompagnée d'une baisse de biodiversité et une perte de résilience. De plus, la fréquentation du public au sein de la forêt augmente fortement. C'est suite à ces constats que la Ville projette l'idée d'un parc naturel au sein du Jorat, afin de répondre à des enjeux de biodiversité, de loisirs et d'économie forestière. Cette volonté est confirmée en 2005 avec l'allocation d'un crédit de 800'000 CHF par le Conseil communal afin de mettre en place une gestion de type parc naturel périurbain dans les forêts lausannoises (Municipalité de Lausanne, 2019).

C'est ainsi qu'en 2012, l'association *Jorat, une terre à vivre au quotidien* (JUTAVAQ), composée de propriétaires de forêts dans le Jorat, à savoir 13 communes et l'Etat de Vaud, a vu le jour. Plus précisément, elle est constituée des communes suivantes : Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Jorat-Mezières, Lausanne, Montilliez, Montpreveyres, Mont-sur-Lausanne, Ropraz et Servion. Elle a pour but, entre autres, d'étudier l'opportunité de créer un parc naturel périurbain dans le Jorat. Elle a développé, sur la base de différentes études menées sur le massif du Jorat, et avec l'accord formel des 13 communes membres, le projet de parc qui a permis d'obtenir le statut de candidat parc naturel périurbain (Municipalité de Lausanne, 2019). Cependant, la phase de candidature, initialement prévue pour la période 2016-2019, a dû être étendue jusqu'à fin 2020 car le périmètre du parc a connu d'importants changements : plusieurs communes se sont finalement retirées du projet en 2019, excluant la possibilité d'établir le parc au sein de leur territoire communal (Muller, 2019). Cette décision aura pour conséquence l'exclusion d'autres communes pourtant favorables au projet, n'étant plus reliées au territoire de Lausanne. Le périmètre du parc a alors dû être repensé dans une nouvelle version afin de tenir compte de ces changements. Les figures ci-dessous montrent en premier le périmètre initial du parc du Jorat (figure 4), en deuxième le refus de la commune de Froideville de mettre ses parcelles à disposition, induisant l'exclusion d'autres communes (figure 5), puis finalement le périmètre définitif, prenant place uniquement sur la commune de Lausanne (figure 6). La zone centrale est d'une surface de 444 hectares et divisée en deux parties par une route. En raison de la sortie du territoire de projet de toutes les autres communes, l'association JUTAVAQ a été dissoute à la fin de l'année 2020 et a été remplacée par la nouvelle association *Jorat parc naturel*, représentée uniquement par des membres de la Ville de Lausanne.



Association Jorat, une terre à vivre au quotidien  
Echelle : 1 : 40'000

Date : 03.12.2019  
Fond de carte : ASIT VD et swisstopo

Figure 4 (à gauche) : Premier périmètre du PNP Jorat (Source : Muller, 2017).

Figure 5 (à droite) : Refus de Froideville de mettre ses parcelles à disposition du parc (Source : Muller, 2018).

Figure 6 (en bas) : Périmètre final du PNP Jorat (Source : Association JUTAVAQ, 2019).

Finalement, après la redéfinition du périmètre qui prend place désormais uniquement sur la commune de Lausanne, le Conseil Communal accepte la charte fondatrice du Parc naturel périurbain du Jorat en février 2020 et la candidature se concrétise. Les différentes procédures en termes de garantie territoriale peuvent alors être entamées. Fin 2021, grâce à l'approbation du dossier par l'OFEV, le Parc naturel du Jorat est labellisé « Parc d'importance nationale ».

Malgré l'issue positive du Parc naturel du Jorat, l'histoire de sa création montre que ce projet de protection de la nature n'est pas apprécié par tout le monde, puisque plusieurs communes se sont dans un premier temps retirées du projet, puis ont soutenu diverses oppositions envers la création de ce Parc. L'association *Parque pas mon Jorat*, qui regroupe divers opposants privés, s'est également constituée. De précédents travaux de mémoire ont identifié de nombreuses controverses soulevées par le Parc du Jorat.

Gilliéron (2017) a analysé les intérêts des acteurs des bois du Jorat et les répercussions potentielles du projet de Parc naturel périurbain. Il a identifié plusieurs types d'acteurs, dont les propriétaires forestiers publics, ceux liés à la sphère des loisirs et aux activités en forêt, et finalement, ceux de la filière du bois.

Du côté des propriétaires forestiers publics, il existe des positionnements très variés. Par exemple, la Ville de Lausanne, en tant que porteuse du projet, voit de nombreux arguments en faveur de la création d'un PNP contenant une zone centrale de libre évolution. Ceci permettrait en particulier de réduire la pression exercée sur certaines espèces à cause de la forte fréquentation et de favoriser des espèces liées au bois mort. Cela s'inscrit alors dans les politiques en faveur de la biodiversité tant du canton que de la Ville. A l'inverse, d'autres communes ne soutiennent pas le projet car la zone de libre évolution n'est pas rentable économiquement pour eux, puisqu'elle engendre des coûts d'entretien mais ne permet pas l'exploitation. Certaines communes craignent également que la zone centrale s'apparente à une mise sous cloche de la nature qui ne sera plus du tout accessible pour la population. Enfin, certaines soulignent des craintes à propos de problèmes sanitaires des forêts en libre évolution, ou encore de développement de la faune sauvage qui pourrait causer des dégâts aux cultures agricoles.

Concernant la sphère des loisirs en forêt, la plupart des usagers s'opposent plus ou moins fermement à la zone centrale qui causera des restrictions d'accès. En particulier, les vététistes, les coureurs d'orientation, les chasseurs et les cavaliers craignent de voir leurs possibilités d'itinéraires diminuées. Si les champignonnières sont mécontents de la restriction de leur périmètre de cueillette, d'un point de vue biologique, ils soulignent l'opportunité de voir apparaître de nouvelles espèces rares.

Pour la filière du bois, la zone centrale représente une diminution de possibilité d'exploitation, et par conséquent une perte de revenu voire d'emplois. Pourtant, il faut noter que le projet

de Parc soutient de manière globale l'économie régionale liée au bois. De plus, la Ville de Lausanne souligne que la création de la zone centrale est une opportunité pour garantir des travaux d'entretien diversifié, et sur le long terme pour les forestiers.

Burrus (2021), lui, s'est intéressé aux controverses du PNP Jorat en fonction de différentes thématiques. Premièrement, il révèle des débats autour du cadre organisationnel du projet qui a notamment été critiqué pour son financement onéreux et flou, un manque de légitimité démocratique, et la non-pertinence de l'outil PNP pour les bois du Jorat.

Deuxièmement, Burrus (2021) aborde les oppositions entre ville et campagne soulevées par le Parc du Jorat. Pour rappel, le Parc prend place uniquement sur les surfaces forestières lausannoises, mais celles-ci sont entourées par des communes à caractère périurbain voire rural. De manière générale, ces communes dénoncent le projet comme n'étant pas à leur image et dominé par la Ville de Lausanne. Ils critiquent les décisions prises par le Parc, qu'ils jugent non adaptées à la réalité du terrain et pénalisantes pour les populations locales, autant dans la sphère de loisirs que la filière du bois.

Le troisième thème de controverse identifié par Burrus (2021) est les restrictions d'usages liées à la zone centrale, qui ont des répercussions tant sur les activités de loisirs que les activités professionnelles. Finalement, il aborde les controverses autour de l'environnement et de la biodiversité. Les opposants mettent en avant le fait que les bois du Jorat sont déjà une zone où la biodiversité est favorisée : il n'est pas nécessaire de créer une zone centrale et d'y restreindre les interventions. Globalement, ils soutiennent que les bois du Jorat sont déjà gérés de manière durable et n'ont pas besoin du label de parc d'importance nationale pour le devenir.

On peut conclure que le projet du PNP Jorat a été critiqué principalement à propos de sa zone centrale en libre évolution qui induit des restrictions d'accès, d'exploitation et d'intervention. Les controverses identifiées autour de la création de la zone centrale du Parc naturel périurbain du Jorat poussent à se questionner sur les pratiques de remise en libre évolution de la nature, ou, sous d'autres termes, sur le ré-ensauvagement. La partie suivante est consacrée à la revue de la littérature sur ce sujet.

## II. Revue de la littérature

### 1. L'émergence de différents types d'aires naturelles protégées au fil des paradigmes environnementaux

Tout d'abord, avant d'approfondir les significations actuelles du ré-ensauvagement, il convient de revenir sur l'histoire et le développement de la protection de la nature et des aires protégées dans le contexte occidental. Ceci permettra de comprendre les différentes conceptions des défenseurs de la nature envers la nature sauvage ainsi que les conditions d'émergence du ré-ensauvagement.

#### 1.1 Le naturalisme sensible comme premier paradigme de la protection de la nature et la création des parc nationaux

Selon Depraz (2014), l'origine de la protection de la nature ne peut pas se relier à une seule personnalité ni même à un moment précis de l'histoire. Elle s'apparente plutôt à une lente évolution de la pensée. Pour retracer cette lente évolution, l'auteur souligne qu'il n'est pas nécessaire de remonter à l'Antiquité ou aux prémices de la protection des forêts en France en 1669 avec François Colbert, bien que des réflexions sur la nature et son rapport à l'humain étaient déjà menées. En effet, ces réflexions ne traduisent pas une pensée globale sur la nature et ne sont pas suffisante pour parler de paradigme : selon lui, un paradigme naît lorsqu'il y a convergence d'idée entre les savants, les groupes politiques et les individus. Ceci n'apparaît alors pour la protection de la nature que récemment, au début du 19<sup>ème</sup> siècle, grâce à 3 facteurs déterminants : l'héritage symbolique de la pensée romantique, la construction des identités nationales et l'émergence de l'écologie scientifique (Depraz, 2014). Cronon (1996), lui, identifie deux de ces trois facteurs comme étant à l'origine de la protection de la nature aux Etats-Unis : le romantisme ainsi que le nationalisme lié à la colonisation des territoires.

L'idée de nature est particulière présente dans le romantisme allemand, et cette dernière est source d'émotion, de contemplation et de spiritualité. Elle est perçue comme un lieu d'expérience du sauvage, par opposition aux maux de la ville :

*« Avec l'industrialisation accélérée et la croissance jugée anarchique des périphéries urbaines [...], il est aisé de projeter sur la nature des représentations*

*inverses, comme la nostalgie du rural traditionnel, la pureté et la stabilité rassurante des paysages. [...]. C'est ainsi que s'installe un système de sens dualiste opposant l'homme à la nature et dans lequel cette dernière constitue le miroir symbolique et esthétique des imperfections humaines [...]. La nature représente le lieu du recueillement et de la réflexion sur l'existence pour le penseur romantique qui souhaite s'abstraire du tumulte de ses semblables. C'est un lieu symbolique d'isolement, mais aussi un appel à la transcendance » (Depraz, 2014, p.47).*

Maris (2018) discerne également cette *nature admirée* chez les romantiques, qui leur apparaît comme puissante, grandiose et sublime. A titre d'exemple, on peut citer Henry David Thoreau ou Ralph Waldo Emerson, tous deux philosophes et poètes américains du 19<sup>ème</sup> siècle qui partagent une vision romantique et religieuse de la nature (Bergandi & Blandin, 2012). En résumé, dans la pensée romantique du 19<sup>ème</sup> siècle, la nature possède des valeurs esthétiques et téléologiques. La nature sauvage en particulier est un élément fondamental de l'existence humaine, et sa destruction est perçue comme une perte de sens pour la société. Ce courant participe aux fondements de la protection de la nature, bien que cela ne soit pas encore formalisé comme tel (Depraz, 2014).

Par ailleurs, au 19<sup>ème</sup> siècle, le concept de nation et ses représentations symboliques sont largement mobilisés par les États afin de renforcer le sentiment d'appartenance commune de la population à sa nation. C'est alors que romantisme et nationalisme s'entremêlent, le nationalisme puisant ses symboles dans les pensées romantiques qui mettent en avant la *Heimat*, qui signifie le territoire identitaire, la patrie ou le lieu d'origine. La *Heimat* est décrite dans le romantisme par ses caractéristiques naturelles et les forêts, les montagnes ou le paysage deviennent des symboles identitaires. « Désormais, la nature est localisée et va exprimer une intention sociale d'attachement à l'identité nationale » (Depraz, 2014, p.55). Ainsi, selon Bergandi & Blandin (2012), l'intérêt pour la conservation de la nature et de ses ressources s'inscrit dans un cadre patriotique. Dans le cas étatsunien, le nationalisme contribue également à mettre en avant la nature sauvage : « *if wild land has been so crucial in the making of the nation, then surely one must save its last remnants as monuments to the American past – and as an insurance policy to protect its future* » (Cronon, 1996, p.13). Dans ce contexte, les éléments naturels sont désormais reconnus comme importants autant par les auteurs romantiques que le peuple et la sphère politique (Depraz, 2014).

Finalement, au 19<sup>ème</sup> siècle, la nature commence également à être interrogée par la sphère scientifique à travers l'histoire naturelle et la biologie : les recherches et les observations sur les phénomènes naturels et les communautés vivantes se multiplient. Au fil de ces recherches, la nature commence à être perçue comme dynamique et composée de mouvements et d'interactions. Le terme *écologie* est utilisé pour la première fois en 1866 par Ernst Haeckel, désignant la nature comme un système constitué d'interdépendances. Ces éléments marquent le début de l'écologie scientifique au sein de la biologie (Deléage, 2010). Depraz (2014) identifie que c'est précisément ce passage de la nature dans la sphère scientifique qui permet de conforter son importance sur le plan politique : les scientifiques et écologues, bénéficiant de considération et de respect, parviennent à transmettre leurs préoccupations esthétiques et scientifiques pour la nature dans les programmes politiques.

En résumé, la convergence de points de vue entre romantisme, nationalisme et écologie scientifique donne naissance au premier paradigme contemporain de la protection de la nature, nommé *naturaliste sensible* par Depraz (2014). Ancré dans la société et dans les politiques, il se traduit par des réalisations concrètes, notamment les parcs nationaux en Amérique ou les lois sur les paysages nationaux et les monuments de la nature en Europe (Depraz, 2014). Maris (2018) parle elle aussi d'une *nature protégée* dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, avec la naissance du *préservationnisme* et du *conservationnisme ressourciste*. Le *préservationnisme* vise à limiter l'emprise humaine sur des territoires naturels, alors que le *conservationnisme* a pour objectif un usage durable des ressources afin d'éviter leur surexploitation.

Il est particulièrement intéressant de s'attarder sur l'histoire des parcs nationaux étatsuniens s'inscrivant dans ce paradigme, car ils ont participé à la construction sociale de la représentation collective du sauvage. Le premier Parc National du Yellowstone établi en 1872 représente par excellence la protection du sauvage et de la nature libre. Une expédition y est organisée par Washburn avec des scientifiques dans le but d'étudier la géodésie du site et son potentiel pour des voies de chemin de fer. C'est lors de cette expédition que les protagonistes, ayant une forte influence politique, se rendent compte de la beauté du lieu. Ils en font alors un récit, mettant en avant le côté rare, mystique et majestueux de la nature sauvage qu'il abrite, en particulier aux abords de la chute de Yellowstone et des geysers. Les membres de

l'expédition viennent à formuler l'idée qu'il faut sécuriser et réserver les parties du terrain les plus remarquables, afin de les protéger contre les intérêts privés. C'est ainsi que le Parc National du Yellowstone voit le jour en 1872 (Depraz, 2014). Mais selon Depraz (2014, pp.75-77) :

*« La vision de la wilderness, laquelle impressionne tant les membres de l'expédition, est bien loin de susciter un discours préservationniste redoutant les atteintes futures à l'intégrité écologique du site. Elle mobilise au contraire un discours sur la nation américaine et sur l'intérêt touristique des lieux. La dimension religieuse et esthétique aboutit à un devoir national de partage de cet espace exceptionnel, dans l'esprit des ancêtres pionniers ».*

Nash (1970) souligne que la *wilderness* est un constituant de l'identité américaine : elle y est perçue comme quelque chose de rare et d'unique, se trouvant exclusivement sur le continent américain.

Mais Depraz (2014) soutient que la création de ce parc est légitimée pour sa cause sociale, et non environnementale ou naturelle. L'appellation « parc national » ne contient d'ailleurs pas l'idée de nature, mais plutôt de patrimoine pour la société humaine. Il est vrai que les aires de *wilderness* américaines attiraient beaucoup de touristes, en particulier issus de l'élite. Les parcs étaient aménagés de manière à leur offrir la possibilité d'y pratiquer des activités (Cronon, 1996). C'est pour ces raisons que les parcs nationaux américains font parties du paradigme *naturaliste sensible* ; la *wilderness* est reconnue ici pour sa valeur sociale et patriotique, et elle témoigne de ce que les colons ont dû affronter pour explorer et dominer le territoire du pays.

Dans ce paradigme, la nature est donc bel et bien reconnue et protégée, mais les arguments mobilisés restent anthropocentrés : Bergandi & Blandin (2012) affirment que les motivations pour la protection de la nature sont alors principalement d'ordre esthétique et culturel. La nature n'est pas protégée pour elle-même, mais pour ce qu'elle offre aux humains. La nature, dans un premier temps *admirationnée*, puis *protégée*, « *gagne en grandeur, mais perd en altérité. Elle n'est pas pensée pour elle-même, sur des modalités qui lui sont propres, mais sert d'écran sur lequel projeter les valeurs humaines* » (Maris, 2018, p.49). La nature digne de protection est donc une nature emblématique et pittoresque, parfois sauvage, qui suscite des émotions,



en particulier chez les artistes peintres qui s'inspirent beaucoup de cette dernière. Par exemple, les paysages historiques, les arbres remarquables, les cascades, les rochers, les orchidées sauvages ou encore les grands fauves sont particulièrement appréciés (Depraz, 2014).

## 1.2 La protection radicale de la nature face à la crise environnementale

Bien que la protection de la nature soit déjà reconnue au 19<sup>ème</sup> siècle avec le paradigme naturaliste sensible, elle prend une ampleur plus significative dès le 20<sup>ème</sup> siècle. C'est à cette époque qu'on commence à se rendre compte que la dégradation des milieux naturels est non seulement irréversible, mais elle est causée par le développement économique et le progrès. Ainsi, plusieurs auteurs américains dénoncent ce phénomène et appellent à une réaction, notamment Rachel Carson, à travers *A Silent Spring*, paru en 1962. « *La réponse la plus fréquemment proposée par les tenants de ce nouveau paradigme repose alors sur des principes simples, l'interdit et l'exclusion. Il s'agit de séparer ce qui ne saurait plus coexister, c'est-à-dire de sauver la nature en l'isolant de l'influence anthropique* » (Depraz, 2014, p.89). Cette réponse, basée sur un principe de séparation entre l'humain et la nature, est inspirée de l'écologie scientifique d'Odum, dominante au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Sa théorie de l'homéostasie climacique suppose que l'humain est un élément perturbateur dans l'équilibre des écosystèmes : la nature est alors pensée en-dehors de l'humain (Depraz, 2012). De la même manière, Lévêque et al. (2010, p.2) soulignent qu'« *on continue à parler d'équilibre et de stabilité des écosystèmes ainsi que de climax, avec, en contrepoint, l'idée que les perturbations d'origine anthropique créent des déséquilibres* ».

La création du Parc National Suisse, lancée en 1910 par Paul Sarasin, peut être rattachée à ce paradigme radical. A l'inverse de ce qu'on pourrait penser, ce parc national n'est pas établi selon le même modèle que les parcs nationaux américains. En Suisse, « *le parc national est avant tout une réserve scientifique pour la protection de la nature, dont le but initial était un retour idéalisé aux conditions naturelles ayant existés avant l'apparition de l'homme. Toute activité économique est donc proscrite, même l'agriculture extensive ou le tourisme « doux »* » (Depraz, 2014, p.96). De la même manière, Kupper (2014) souligne que le Parc National helvétique vise avant tout à mettre sous cloche la nature, les intérêts touristiques et récréatifs n'étant pas représentés. La nature protégée n'est cependant pas une nature existante,

puisque l'accent est mis sur sa restauration et son retour à un état initial non perturbé par l'influence humaine. Finalement, le Parc National des Grisons traduit une volonté de préserver une nature intouchée, selon une conception dans laquelle humains et villes sont perçus comme étant exclus de la nature (Salomon Cavin, 2013).

Un nouveau principe de protection qui n'était pas mobilisé auparavant apparaît : « *la protection de la nature pour elle-même, idéalisée dans une volonté de préservation hors de la société. La nature ainsi protégée restitue les origines et se doit d'illustrer le fonctionnement spontané des écosystèmes* » (Depraz, 2014, p.100). C'est ce principe qui est à l'origine des réserves intégrales, formalisées en 1933 lors de la Convention de Londres pour la protection de la faune et de la flore en Afrique. C'est l'outil par excellence qui représente le paradigme environnemental radical, offrant une protection stricte des milieux naturels (Depraz, 2014). Mace (2014) identifie également cette phase au sein de la biologie de la conservation moderne durant laquelle la conservation est au service de *la nature pour elle-même*. Ainsi, la nature sauvage et les habitats naturels intacts ou intouchés par l'humain sont priorités et gérés notamment grâce à des aires protégées. Par opposition, les milieux soumis aux influences humaines tels que les villes ne sont pas ou très peu abordés par les scientifiques (Salomon Cavin, 2013). Mace (2014) souligne que cette idéologie prend racine durant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, mais elle est encore actuellement partagée par beaucoup de biologistes qui continuent d'orienter leurs travaux sur une nature intacte, éloignée de l'Homme.

Il faut également noter que cette volonté de préserver une nature intouchée se construit par opposition et par rejet du milieu urbain. Traditionnellement, les défenseurs de la nature adoptent une image très négative de la ville, pour trois raisons principales. Premièrement, lorsque la ville s'étend, elle absorbe du territoire et détruit la nature. Deuxièmement, comme les romantiques du 19<sup>ème</sup> siècle le pensaient, la ville est associée à un milieu néfaste pour l'Homme, entraînant son déclin physique à moral à cause d'une absence de contact avec la nature. Finalement, par opposition aux qualités esthétiques attribuées à la nature, la ville est jugée comme laide et monotone. Ville et nature sont alors pensées de manière antagonique, sur la base d'arguments matérialistes, moraux et esthétiques (Salomon Cavin et al., 2010). Aux Etats-Unis, l'idée de *wilderness* diffusée à travers la population contribue également à voir la

ville, et la civilisation urbaine de manière plus générale, comme un environnement laid et artificiel (Cronon, 1996).

En résumé, dans ce paradigme radical, « *La plupart des actions des sociétés humaines vont être considérées comme négatives. A l'inverse, la nature est survalorisée, à la fois au plan esthétique, moral et religieux. [...] La protection de la nature devient une priorité en soi, la nature acquiert une valeur intrinsèque* » (Depraz, 2014, p.87). De cette vision découle un renforcement des politiques de protection de la nature, avec des réglementations strictes et des interdictions sur l'usage que l'humain peut faire de la nature, dans une perspective où humain et nature sont appréhendés de manière séparée.

### 1.3 Le paradigme intégrateur : vers une reconnaissance de la nature urbaine et des enjeux sociaux de la protection de la nature

Il faut noter que la prise en compte des enjeux sociaux liés aux populations locales est quasi inexistante lors de la création d'espaces protégés issus des paradigmes naturaliste et radical. Ces derniers, principalement établis au sein de la communauté scientifique, visent avant tout à protéger des territoires excentrés et d'apparence vierge de toute influence humaine, tout en y aménageant des commodités permettant à l'élite d'y pratiquer des activités touristiques et de loisirs dans certains cas. Bien qu'en réalité il existe des établissements humains au sein des espaces protégés, leur importance est niée et la solution apportée est l'exclusion (Depraz, 2014). Bruno (2012) prend comme exemple le Parc National du Yellowstone, dans lequel les populations locales ont été évincées. Elle ajoute que ce modèle de parc, ayant été importé dans certains pays du Sud, y est particulièrement inadapté. Les populations traditionnelles sont très présentes au sein des espaces naturels, et y sont dépendantes des ressources pour vivre. Les pratiques d'exclusion à des fins de protection de la nature soulèvent alors beaucoup d'enjeux.

Finalement, l'intégration des enjeux sociaux s'opère dès les années 80, lorsque le domaine de la protection de la nature, jusque-là scientifique et sectoriel, s'insère dans les enjeux géopolitiques mondiaux. Les questions d'ordre écologique sont alors confrontées à d'autres questions d'ordre social, grâce à l'avancée des recherches en sciences sociales. C'est dans ce contexte qu'apparaît le paradigme *intégrateur*, dont les considérations sont doubles : la protection de la nature d'un point de vue écologique reste un objectif, mais les enjeux sociaux

sont également pris en compte. La philosophie de ce paradigme considère que humains et nature doivent s'intégrer ensemble (Depraz, 2014).

Cette vision est également soutenue par un changement de paradigme qui s'opère dans les années 90 au sein de l'écologie scientifique. Désormais, l'homéostasie climacique d'Odum est remise en question : les perturbations du milieu, engendrées par l'humain ou non, ne sont plus forcément considérées comme négatives si les écosystèmes sont capables de s'adapter et trouver un nouvel équilibre. Les activités humaines ne sont plus systématiquement perçues comme une destruction des milieux : au contraire, elles peuvent avoir un rôle bénéfique (Depraz, 2012). L'idée selon laquelle « *l'action de l'homme est une perturbation comme une autre* » (Génot, 2006, p.130) est de plus en plus défendue. La dichotomie stricte entre nature et culture n'est plus présente dans ce paradigme : « *Les espaces naturels protégés s'ouvrent plus volontiers aux activités humaines en acceptant un certain nombre d'activités en leur sein [...], voire en pilotant de manière interventionniste l'évolution des écosystèmes par une gestion et un suivi attentif* » (Depraz, 2014, p.62). Mace (2014) souligne également que la biologie de la conservation connaît un tournant dans les années 1990, car elle commence à s'intéresser aux écosystèmes et aux services qu'ils offrent à la société, avec une conception de la nature pour les humains (*nature for people*). Dans ce contexte, l'idée que les humains font partie de la nature se diffuse (Mace, 2014). De plus, à l'ère de l'Anthropocène où tout espace serait influencé par l'humain, certains biologistes de la conservation s'intéressent désormais aux *nouveaux écosystèmes*, certes influencés par l'humain de manière irrémédiable, mais susceptibles d'accueillir de nouvelles formes de vie possédant leurs propres dynamiques (Maris, 2018). Dans ce paradigme intégrateur : « *On ne préserve plus la nature en soi, une nature intacte, belle et/ou à haute valeur écosystémique. On protège bien plutôt un processus. [...] on cherche surtout à préserver les capacités d'évolution et d'adaptation d'un milieu, et non plus ses qualités intrinsèques de départ* » (Depraz, 2014, p.62). De ce fait, la nature digne d'intérêt ne se trouve pas uniquement hors de l'influence humaine, mais peut également se trouver en ville (Salomon Cavin et al., 2010). C'est ainsi que naît un intérêt de la part des scientifiques pour une nature urbaine, à travers l'étude des écosystèmes urbains (Salomon Cavin, 2013).

Concrètement, la protection de la nature s'étend vers une protection du paysage : la protection « *intègre une utilisation raisonnée des ressources naturelles* » et reconnaît « *la*

*dimension culturelle de biens des paysages ruraux* » (Depraz, 2014, p.112). La protection de la nature questionne désormais la valeur économique des espaces protégés, le tourisme durable, la participation des populations locales, ou encore la valeur culturelle et spirituelle des espaces. Par conséquent, de nouveaux types de parcs nationaux voient le jour dans de nombreux pays, avec des règles moins strictes concernant les activités humaines, à l'instar des parcs naturels régionaux en France ou en Suisse, qui intègrent préoccupations écologiques et valorisation des activités humaines dans les espaces ruraux (Depraz, 2014). Cet élargissement des pratiques de protection de la nature est particulièrement visible à travers la modification de la loi sur les parcs suisses en 2006 : « *The new law was a conceptual shift in the relationship between human activities and nature conservation. [...] With these new definitions, human activities are now tolerated within the National Park. Their main objective is to achieve a balance between nature and human uses* » (Salomon Cavin, 2013, p.18).

En résumé, grâce au paradigme intégrateur porté par un changement de perspective au sein de l'écologie scientifique, humain et nature peuvent désormais être envisagé comme faisant partie l'un de l'autre. Par conséquent, la protection de la nature se rapproche du milieu urbain, auparavant considéré comme opposé à la nature et dénué d'intérêt écologique. Depraz (2014, p.118) résume ce paradigme de la manière suivante :

*« Ainsi, l'inflexion est-elle clairement sensible depuis le début des années 1980 : la dimension sociale des territoires redevient prépondérante et, de ce fait, les parcs ne peuvent plus demeurer des sanctuaires isolés de nature. Le parc national régional, les réserves paysagères et les sites classés sont désormais envisagés comme des territoires de conciliation entre des objectifs écologistes et des impératifs de développement local ».*

#### 1.4 Synthèse : une diversité d'aires naturelles protégées, mais des statuts de protection différenciés en fonction du type de nature

En guise de synthèse, le tableau ci-dessous (figure 7) reprend les 3 paradigmes de protection de la nature identifiés dans la littérature et décrit leurs principales caractéristiques.

Paradigme	Mouvement	Type de nature valorisée	Type de protection	Objectifs de protection	Relation humain - nature
<b>Naturaliste</b>	Romantisme	Nature sauvage et pittoresque : <i>wilderness</i>	Parcs nationaux touristiques	Sociaux : esthétique, religieuse et symbolique	Séparation entre humain et nature
<b>Radical</b>	Ecologie scientifique : Odum et l'homéostasie climacique	Nature sauvage et intouchée	Sanctuarisation	Ecologique : valeur intrinsèque de la nature	Séparation entre humain et nature
<b>Intégrateur</b>	Ecologie scientifique : adaptabilité des écosystèmes	Nature rurale, nature industrielle, paysages, etc.	Protection de la nature avec intégration des activités humaines	Ecologiques et sociaux	Cohabitation entre humain et nature

Figure 7 : Résumé des trois paradigmes de protection de la nature.

Aujourd'hui, bien que les trois paradigmes présentés ci-dessus coexistent et se matérialisent à travers différents types d'espaces protégés (Depraz, 2014), il existe toujours une valorisation plus importante pour la nature sauvage que pour la nature modifiée dans le domaine de la conservation. Selon Cronon (1996, p.22) : « *Most of us, I suspect, still follow the conventions of the romantic sublime in finding the mountaintop more glorious than the plains, the ancient forest nobler than the grasslands, the mighty canyon more inspiring than the humble marsh* ».

En guise d'exemple, Salomon Cavin (2013) identifie une hiérarchie implicite entre les différents types de nature au sein de la politique suisse des parcs naturels, alors que la nouvelle définition des parcs d'importance nationale apportée en 2006 montre que la protection de la nature s'envisage de manière conjointe avec les activités humaines, en

particulier avec le cas des parcs naturels régionaux. De plus, la protection de la nature se rapproche de la ville avec les parcs naturels périurbains. Mais la loi sur les parcs ne s'intéresse toujours pas à la nature présente dans les aires urbaines. Le cas de la tentative de protection de la région du Wasserschloss à l'aide d'un parc d'importance nationale, en Argovie, exemplifie cette position. Il s'est avéré que cette région ne pouvait pas rentrer dans la catégorie de parc naturel périurbain car il était impossible d'établir une zone centrale de minimum 4km<sup>2</sup> afin de la laisser en libre évolution. Mais l'autorité fédérale compétente voyait tout de même un intérêt à protéger cette région et a donc envisagé la création d'une nouvelle catégorie : le parc naturel urbain. Cependant, après des discussions, cette possibilité a vite été écartée : « *The vast majority of the participants did not want to extend, and thereby risk undermining the criteria for the definition of parks of national importance* » (Salomon Cavin, 2017, p.6). Une réflexion similaire a également été observée en France par Clarimont & Leichnig (2014), qui soulignent le refus de créer une catégorie de parc naturel urbain par crainte de rendre illisible l'objectif de préservation poursuivi par les territoires classés parc en France.

Au-delà du refus de protéger une nature urbaine, la politique suisse des parcs illustre une hiérarchisation entre différents types de nature: « *wild nature is the best nature (Swiss National Park, National Park); if it is not wild or rewilded (Nature Discovery Park), the best nature is rural (Nature Regional Park); if it is not wild or rural, its conservation is less important and does not constitute an object of federal nature parks policy; it is then an object for the spatial planning policy* » (Salomon Cavin, 2017, p.11) (figure 8).

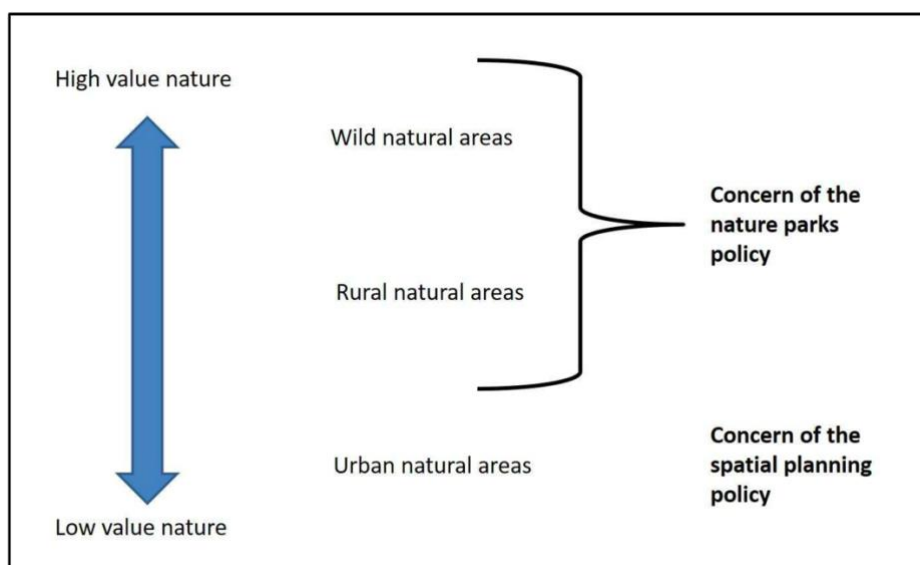


Figure 8 : Hiérarchie dans la conception de la nature au sein de la politique des parcs suisse (source : Salomon Cavin, 2017).

Hess & Salomon Cavin (2015) expliquent ce refus de protection de nature urbaine au sein de la politique suisse des parcs par une relation d'extériorité entre ville et nature, selon la théorie du philosophe Gernot Böhme. Ce dernier soutient que la relation à la nature s'exprime par extériorité par rapport à la civilisation humaine, que ce soit sous forme de rejet ou d'attrance. Bien que la nature soit physiquement intégrée en ville, dans les représentations, la ville ne se définit pas comme nature. Par exemple :

*« Même ceux qui défendent une nature sauvage en ville, qui souhaitent préserver des biotopes urbains s'inscrivent, pour Böhme, dans une relation ville/nature en extériorité. Il s'agit, là aussi, de préserver des espaces (par exemple des terrains vagues ou des friches) de la même manière que l'on préserve une nature qu'on imagine la moins anthropisée possible. [...]. Bref, la nature en ville devient pour ainsi dire une réserve naturelle urbaine. Elle y reproduit en fait l'opposition entre la ville et la nature. Ainsi, la bonne nature, malgré une importante évolution des représentations de l'espace urbain, demeure toujours définie par une certaine dichotomie entre la ville et la nature » (Hess & Salomon Cavin, 2015, p.11).*

Afin de clôturer ce chapitre, il convient de rappeler les enseignements qui peuvent en être tirés : trois paradigmes de la protection de la nature sont identifiés en Occident, chacun possédant ses propres objectifs, ses propres types de nature valorisée, et sa propre conception de la relation humain-nature. Ils se matérialisent par différents outils de protection (figure 7). Cependant, ce chapitre a également montré que la nature sauvage semblait être la nature la plus valorisée face à la nature rurale ou urbaine. Il sera donc utile d'aborder la notion de nature sauvage dans le chapitre suivant, ce qui permettra ensuite de se questionner sur les origines et les pratiques du ré-ensauvagement.



## 2. Nature sauvage et ré-ensauvagement : une diversité de conceptions et de pratiques

Cette partie vise à mieux comprendre ce que signifie le ré-ensauvagement, en retraçant ses origines et son positionnement au sein des paradigmes de protection de la nature. Avant cela, il semble indispensable d'éclaircir ce qui est considéré comme de la nature sauvage, qui peut se traduire par des termes et des idées très variés.

### 2.1 La nature sauvage : *wilderness*, *wildness*, *wildlife*, nature férale, nature vierge ou nature en libre évolution ?

Traditionnellement, la notion de nature sauvage est associée au terme *wilderness*. Ce dernier a été inventé aux Etats-Unis, et a particulièrement été mobilisé par les tenants du préservationnisme dès le 19<sup>ème</sup> siècle. Dans un continent encore couvert d'étendues naturelles, la *wilderness* faisait alors référence à « *des espaces autonomes, primaires, vierges d'activités humaines* » qu'il fallait préserver, à l'instar des forêts inexploitées par exemple (Blandin & Javelle, 2016, p.2). Au-delà de ces aspects, la *wilderness* était également associée à une dimension spirituelle, en tant qu'espace permettant à l'humain de contempler la création divine, se questionner sur les valeurs humaines ou se connecter à la nature. La *wilderness* puise racine dans une vision romantique de la nature (Blandin & Javelle, 2016). Elle a également contribué à la constitution d'une identité nationale grâce à une valeur patrimoniale qui lui est attribuée. De ce fait, pour Cronon (1996), la *wilderness*, dans sa définition originale, pose problème car c'est une *invention exclusivement culturelle* qui est *tout sauf naturelle*. Il faut encore noter que, selon cette définition, la *wilderness* est un concept qui n'a pas d'équivalent en Europe, et qui ne possède pas de traduction exacte en français (Depraz, 2014). Le terme de nature sauvage est pourtant souvent utilisé comme traduction, mais il demeure incomplet car il n'englobe pas la portée culturelle du terme *wilderness* (Schnitzler & Génot, 2020).

Il est encore utile de souligner la distinction qu'il existe entre les termes *wilderness* et *wildness*. *Wildness* est un mot utilisé pour décrire le comportement sauvage des espèces, alors que *wilderness* décrit plutôt un espace de nature sauvage (Schnitzler & Génot, 2020). Hess & Salomon Cavin (2015) associent le terme *wildness* à une *nature-poïésis*, décrite comme l'histoire naturelle des espèces, la flore et la faune sauvage.

Désormais, plusieurs auteurs s'efforcent de définir ce qu'est la *wilderness*, notamment à travers des indicateurs. Ceaușu et al. (2015) décrivent par exemple la *wilderness* selon deux catégories de critères : la perception subjective humaine envers le paysage ainsi que l'intégrité écologique des écosystèmes. La présence de routes et d'établissements humains, le sentiment de solitude, la pollution lumineuse, la modification de la végétation naturelle ainsi que les activités agricoles sont des critères utilisés pour mesurer et localiser la *wilderness*. Sur cette base, il est possible d'effectuer des cartographies de la *wilderness* et mettre en évidence les régions où elle existe. Par exemple, selon Ceaușu et al. (2015), en Europe, la *wilderness* se trouve principalement en hautes altitudes et hautes latitudes. Malgré la possibilité de décrire la *wilderness* selon des critères précis, Navarro & Pereira (2015) soulignent que sa définition peut varier selon les personnes et leur subjectivité, en particulier selon la manière dont ils pratiquent et perçoivent l'espace.

Ceci montre que, selon les auteurs, les lieux et les époques, la *wilderness* peut être autant un concept culturel, une vision personnelle ou un indicateur précis de la présence et des impacts humains sur le paysage.

Plutôt que de parler de *wilderness*, qui est un terme rattaché à la culture des Etats-Unis, certains auteurs préfèrent les termes de nature vierge ou nature intacte, qui font effectivement référence à une étendue de nature sauvage originelle et non habitée par l'humain, mais sans prendre un compte la perspective historique et culturelle du terme *wilderness* (Schnitzler & Génot, 2020).

Pour d'autres auteurs, la nature sauvage ne peut pas se résumer à une nature intouchée par l'Homme. Pour désigner ce qui fait partie de la nature sauvage, ils mobilisent le terme de nature férale. La féralité signifie un retour à l'état sauvage, un processus de dédomestication. La nature férale met l'accent sur les processus naturels non perturbés par des interventions humaines directes. « *La nature férale est une nature reconstituée par elle-même après abandon par l'homme* » (Schnitzler & Génot, 2020, p.25). Cela peut désigner une friche par exemple. De la même manière, Morizot (2019, p.5) décrit la féralité comme le fait de « *laisser s'exprimer les puissances d'un écosystème capable de se régénérer de lui-même après avoir été transformé par les humains* ». Cette définition met l'accent sur les processus naturels à l'œuvre, peu importe si le milieu a été influencé par l'humain par le passé. Elle est alors analogue à la définition de nature en libre évolution, qui « *consiste à laisser se reconstituer des dynamiques écologiques autonomes* » (Cochet et al., 2020, p.22). Aussi, Monbiot (2017)

parle de *self-willed ecosystem* qui ne sont pas gouvernés par la gestion humaine mais par leurs propres processus.

A partir de ces définitions émergent différentes conceptions quant à ce qui peut être considéré comme de la nature sauvage ou non. D'une part, le débat de l'Anthropocène questionne l'existence d'une nature sauvage sur notre planète à l'heure actuelle. L'Anthropocène correspond « à la période dans laquelle l'impact des influences humaines devient significatif à l'échelle du système Terre » (Maris, 2018, p.86). Les penseurs de cette ère partent du constat que la nature sauvage n'existe plus, car chaque recoin de la planète est soumis à l'influence humaine. Bonneuil & Fressoz (2016), bien qu'ils ne soient pas partisans de cette vision, la présentent de la manière suivante : « *l'humanité abolissant la terre comme altérité naturelle pour l'investir entièrement et la transformer en une technonature, en une Terre entièrement traversée par l'agir humain* ».

Cette vision d'un Anthropocène dans lequel la nature non impactée par l'Homme est morte et où tout est gouverné par l'humain ne fait pas consensus. Par exemple, la plupart des biologistes défendent l'idée que la nature sauvage existe, mais seulement loin des établissements humains, dans les montagnes, les océans, ou encore les forêts tropicales primaires. Dans cette perspective, la nature urbaine et les milieux influencés par l'Homme sont souvent perçus comme moins intéressants, comme le souligne Schilthuizen (2018), qui ne partage pourtant pas cet avis : « *The real world lies outside the urban realm, in forests, dales and field. Where the wild things are* ».

Pour certains auteurs au contraire, la nature sauvage existe partout, mais elle est plus précieuse lorsqu'elle est éloignée de toute influence humaine. Maris (2018) souligne l'importance de défendre une nature ordinaire se trouvant en milieu dégradé ou en milieu urbain par exemple, mais elle soutient que ce type de nature ne doit pas faire de l'ombre à une nature sauvage plus grandiose et plus urgente à protéger. Zask (2020) explique que selon la représentation commune, le sauvage existe également en milieu urbain fortement soumis à l'influence humaine, mais il y est considéré comme une nature de second rang.

Enfin, selon une conception plus large, le sauvage se trouve partout, y compris dans les lieux les plus transformés par l'Homme. Selon Schnitzler & Génot (2020, p.26), le sauvage « *c'est la nature en ville, la friche en zone agricole, la forêt exploitée puis délaissée par son propriétaire, une zone d'exclusion après une catastrophe nucléaire ou encore le loup qui se*

*joue des frontières pour parcourir l'Europe urbanisée* ». Cronon (1996, pp.24-25) illustre également cette conception : « *wildness (as opposed to wilderness) can be found anywhere : in the seemingly tame fields and woodlots of Massachusetts, in the cracks of Manhattan sidewalk, even in the cells of our own bodies* ». Ou encore, selon Lorimer (2015) « *wildlife is in here – in cities, in gardens, and even in our bodies* ». Pour lui, à l'ère de l'Anthropocène, protéger une nature hors de l'influence humaine, à l'exemple de la *wilderness*, n'est plus suffisant. Il appelle alors à protéger ce qu'il nomme la *wildlife*, terme qui ne possède pas de traduction précise en français, mais qui peut s'apparenter à « la faune et la flore » ou encore la « vie sauvage » (Brunet, 2018). Pour Lorimer (2015), il est important de préserver la *wildlife* ainsi que les aspects inconnus, hybrides, multiples et relationnels qui vont avec, où qu'elle se trouve.

Alors que tous ces termes et ces conceptions font référence à la nature sauvage de différentes manières, il est tout de même possible de déceler une caractéristique commune : le sauvage peut se définir comme tout ce qui advient sans que l'humain intervienne. Dans ce contexte, que signifie le ré-ensauvagement ?

## 2.2 Apparition du concept de ré-ensauvagement dans la sphère de la biologie de la conservation

Le terme de ré-ensauvagement, *rewilding* en anglais, est mobilisé pour la première fois au début des années 1990 aux Etats-Unis par David Foreman, un biologiste de la conservation, dans le cadre du *Wildlands Project*. Ce projet vise à créer des aires ainsi que des corridors qui les relient, dans lesquels il n'y a aucune activité humaine, afin d'offrir un habitat à large échelle adéquat pour les carnivores, suite au constat que ces derniers ont fortement reculé en Amérique du Nord. C'est ainsi que naît le concept des 3C (*cores, corridors and carnivores*) comme première forme radicale de ré-ensauvagement. Ce cadre théorique sera ensuite consolidé par d'autres biologistes de la conservation tels que Michael Soulé et Reed Noss (Barraud et al., 2019; Jørgensen, 2015). Cette conception du ré-ensauvagement est définie comme « *the scientific argument for restoring big wilderness based on the regulatory roles of large predators* » (Soulé & Noss, 1998, p.22).

Puis, en 2005, le terme de ré-ensauvagement est à nouveau mobilisé sous une autre forme radicale par Donlan : le *pleistocene rewilding*, défini comme « *the restoration of large wild vertebrates into North America in preference to the "pests and weeds" (rats and dandelions)*

*that will otherwise come to dominate the landscape* » (Donlan, 2005). La référence du « sauvage » est fixée à la fin du pléistocène, soit 13'000 années avant le présent, avant même que les humains ne soient présents en Amérique du Nord, car c'est une époque où la mégafaune était prospère et n'avait pas encore subi d'extinction majeure. Pour atteindre un état semblable, l'auteur propose d'effectuer un remplacement de taxon afin de favoriser des espèces survivantes de substitution du Pléistocène (Donlan in Jørgensen, 2015). Cette pratique est critiquée sur différents points, notamment à cause de la référence temporelle et de la réintroduction d'espèces domestiquées. Schnitzler & Génot (2020, p.134) prennent l'exemple du projet de renaturation d'Oostvaardersplassen aux Pays-Bas, mené par Frans Vera qui a reconstitué un milieu similaire au Pléistocène en introduisant des herbivores. Pour ces auteurs, « *les conditions de ce type d'expérience n'ont rien à voir avec la nature puisqu'elles se font dans des milieux clôturés et en l'absence de grands prédateurs. Elles s'apparentent plus à de l'élevage qu'à du réensauvagement* ». Lorimer (2015), lui aussi, met en évidence le paradoxe de ce projet. Pourtant, il le considère tout de même productif grâce à son caractère expérimental, permettant l'ouverture vers un nouveau monde qui n'est pas encore connu. Jørgensen (2015) identifie quatre autres utilisations du terme *rewilding* dans la sphère scientifique : le remplacement de taxon sur des îles, la restauration de paysage à travers la réintroduction d'espèces, l'abandon de terres productives ainsi que le relâchement d'animaux nés en captivités dans des espaces naturels. Schnitzler & Génot (2020, p.140) identifient ces pratiques de ré-ensauvagement issues de la biologie de la conservation comme du « *ré-ensauvagement écologique [qui] consiste à intervenir de façon limitée pour faciliter les processus naturels et leur permettre de redevenir dominants, comme réintroduire des grands prédateurs ou des espèces ingénieurs* ».

Il convient également de souligner la distinction qui est faite dans la littérature entre ré-ensauvagement et restauration : « *Rewilding is about choosing new trajectories of change towards wildness in future undefined states; restoration is generally about reversing a trajectory of change to return to a defined previous state* » (Pettorelli et al., 2019, p.8). Dehaut (2022, p.12) ajoute que les pratiques de restauration écologiques « *posent les êtres humains en pilotes de leurs opérations, le rewilding a tendance à penser leur effacement* ».

En résumé, il y a eu six significations différentes du terme *rewilding* dans la sphère scientifique, dans le domaine de la biologie de la conservation avant 2015 (Jørgensen, 2015). Ces six significations s'appliquent dans des contextes géographiques différents (à travers l'Amérique

du Nord et l'Europe principalement), avec différents types d'espèces, et avec différentes références temporelles à l'état « sauvage ».

### 2.3 Diffusion et élargissement du terme de ré-ensauvagement : vers une gestion passive de la nature

Le terme *rewilding* est ensuite mobilisé dans les discours activistes ainsi que dans la sphère publique, avec différentes significations en fonction du contexte. Jørgensen (2015) dénonce ces multiples utilisations en soulignant que c'est un terme qui est devenu plastique et contradictoire, étant décrédibilisé par la sphère publique au vu de ses nombreuses significations.

Il est vrai qu'actuellement, le ré-ensauvagement peut faire référence à une multitude de conceptions et de pratiques. De ce fait, il existe des controverses entre les promoteurs du ré-ensauvagement, principalement liées aux conditions de mise en œuvre d'un projet. Le rôle accordé à l'humain dans les espaces sauvages, les repères historiques du sauvage ainsi que le niveau d'intervention humaine au début du ré-ensauvagement sont des points de divergence entre différentes conceptions (Lorimer et al., 2015).

Par exemple, Maris (2018), bien que défenseuse de la libre évolution, critique le fait qu'une trop grande attention est parfois attribuée à l'analyse des milieux naturels à travers des données et des chiffres, ce qui place au second plan les problèmes liés à la nature. De plus, la collecte de données implique des équipements qui peuvent être intrusifs pour des milieux naturels. Elle propose alors « *de ne pas céder à la tentation de suréquiper le monde sauvage pour assouvir notre désir de le dévoiler totalement. Respecter le sauvage implique aussi d'accepter qu'il nous échappe* » (Maris, 2018, p.187).

Il y a également en effet eu de nombreux débats afin de savoir quelle serait la période historique de référence à adopter, avant laquelle les écosystèmes fonctionnaient sans influence humaine, afin de ré-ensauvager un territoire. La plupart des écologistes soutiennent que la majorité des écosystèmes de la planète fonctionnaient sans influence de l'Homme moderne jusqu'aux extinctions du Pléistocène. Cependant, cette limite est remise en question et ne pourra jamais être clairement définie. De plus, il paraît compliqué voire impossible de restaurer tous les éléments biotiques et abiotiques manquants d'un écosystème. Ainsi, la recherche sur le ré-ensauvagement remet en cause les repères historiques adoptés par certaines approches et les nouvelles conceptions tendant à se référer aux natures futures :

leur but n'est pas de retrouver une nature perdue, mais de retrouver une dynamique naturelle (Dandy & Wynne-Jones, 2019; Lorimer & Driessen, 2016). Par exemple, dans le cas de la restauration par abandon de terres productives, la référence temporelle est relativement ouverte, et vise plutôt à « *révéler une projection dans le futur davantage définie par le libre jeu des processus naturels que par un état précis de l'écosystème* » (Barraud et al., 2019, p.305).

Schnitzler & Génot (2020, p.140) parlent alors de ré-ensauvagement passif, aussi connu sous le terme de *remise en libre évolution* : « *Il revient à laisser évoluer des milieux [...] et consiste à ne pas intervenir, et laisser la nature se gérer elle-même. [...] C'est donc accepter l'installation de néo-écosystèmes dont personne ne connaît les trajectoires* ». De la même manière, la définition de ré-ensauvagement fournie par Cochet et al. (2020, p.20) s'inscrit dans cette conception « passive » :

*« Il n'y a pas de culte de la nature intacte, ou de désir de retourner au Paléolithique : les milieux européens héritent d'une histoire qui tisse la géologie, le climat, l'écologie, et l'action humaine. Il ne s'agit pas de vouloir ramener des milieux avant cette dernière, vers le passé, mais de les laisser désormais se développer suivant leurs dynamiques autonomes, non tronçonnées : des rivières libres, sans barrages inutiles, qu'on laisserait respirer ; des forêts qu'on laisserait vieillir et rayonner de vies, sans les « récolter » à l'adolescence. Et ce à partir de leur passé d'exploitation ; peu importe qu'elles soient « intactes », peu importe d'où elles viennent, la question intéressante est où elles vont maintenant, quand on les libère et leur laisse exprimer leurs puissances natives ».*

Dehaut (2022) parle de *rewilding* spontané, qui se déroule sans aucun contrôle de l'humain. Ce dernier s'oppose à toutes les autres approches de ré-ensauvagement, les critiquant d'être le fruit d'un choix de la société humaine par rapport à quelles espèces et quels espaces peuvent être ré-ensauvagés. Elle regrette le fait que « *ce rewilding est peu étudié et encore moins mis en œuvre : par définition les êtres humains n'ont pas de prise sur lui et ne peuvent qu'au plus accompagner ces dynamiques* » (Dehaut, 2022, p,13).

Dans ce contexte-là, le ré-ensauvagement passif est bien loin des idées radicales du *rewilding* par les grands prédateurs émergentes dans les années 1990 aux Etats-Unis, bien qu'il s'en inspire. En effet, les premières formes de ré-ensauvagement des années 90 s'inscrivent plutôt

dans le paradigme radical de la protection de la nature, avec une séparation nette entre humains et nature (Dehaut, 2022). Ce type de ré-ensauvagement radical se caractérise également par des interventions plus ou moins fortes de la part des humains, telles que les réintroductions d'espèces (Schnitzler & Génot, 2020). A l'inverse, les pratiques de ré-ensauvagement plus récentes soutiennent une gestion passive de la nature.

Au-delà de cette distinction entre ré-ensauvagement passif ou écologique opérée par (Schnitzler & Génot, 2020), Dehaut (2022) établit une typologie en fonction de l'échelle des différentes pratiques de *rewilding* (échelle des individus, des espèces et des écosystèmes). Le ré-ensauvagement à l'échelle des individus fait référence notamment aux animaux relâchés, donc rendus à nouveau sauvages. A l'échelle des espèces, le ré-ensauvagement vise naturellement à rendre à nouveau autonome une espèce en particulier. Finalement, avec une approche des écosystèmes, c'est l'ensemble des espèces et de leurs relations qui sont visés. Globalement, Dehaut (2022) souligne que dans ces différentes pratiques, la flore est beaucoup moins mobilisée par rapport à la faune, car elle est considérée comme le dernier maillon de la chaîne trophique, qui découle directement de la présence ou non de certaines espèces faunistiques. Dans les projets de ré-ensauvagement qui induisent une intervention humaine, l'accent est souvent mis sur les espèces animales et non sur les végétaux. A l'inverse, le ré-ensauvagement passif ne se focalise pas sur quelques espèces clés, puisqu'il concerne forcément un écosystème entier. Il peut alors s'appliquer à plusieurs milieux (forestier, alpin, marin, côtier, etc) (Cochet et al., 2020).

Malgré les divergences qui existent entre différentes conceptions du ré-ensauvagement, plusieurs auteurs parviennent à esquisser une définition générale soulignant les points communs entre ces différentes conceptions. Selon Dandy & Wynne-Jones (2019), il existe un consensus sur le fait que le ré-ensauvagement a pour but d'améliorer la fonction écologique et la complexité trophique des écosystèmes en réduisant les interventions humaines. En effet, ils soulignent que les piliers du ré-ensauvagement sont le renforcement de l'autonomie naturelle ainsi que la minimisation des interventions humaines. De la même manière, Barraud et al. (2019, p.305) soutiennent que toutes les définitions du ré-ensauvagement poursuivent un objectif commun : « *La mise en œuvre d'un désinvestissement humain des espaces dédiés à l'expression du caractère sauvage et l'autonomie des milieux « libérés »* ». Finalement,



Dehaut (2022, p.2) définit le *rewilding* comme « *l'ensemble des opérations ou des théories visant à restaurer des espaces dans leur état naturel non-cultivé* ».

### 3. Les controverses liées au ré-ensauvagement

La partie précédente a montré que le ré-ensauvagement est sujet à débat dans sa définition et par conséquent, dans sa mise en pratique. Cependant, au-delà des désaccords qui peuvent avoir lieu entre les promoteurs du ré-ensauvagement, il existe également des controverses en fonction du contexte dans lequel il est proposé : « *Rewilding does not happen in a vacuum. Social, cultural, psychological, economic, and political dimensions will all affect the ultimate success of any rewilding intervention. As such, it is impossible to discuss rewilding without considering its human dimensions* » (Pettorelli et al., 2019, p.9). Les différents acteurs concernés jouent également un rôle clé dans le développement d'un projet de ré-ensauvagement : « *The controversy is taking place between nature conservation organizations, political decision makers, and the affected population* » (Bauer et al., 2009, p.2911).

Certains acteurs s'opposent au ré-ensauvagement pour des raisons éthiques, écologiques, sociales ou encore économiques. Le présent chapitre vise à approfondir ces différents thèmes de controverses.

#### 3.1 Les controverses écologiques : l'interventionnisme face au laisser-faire

La question du laisser faire face au contrôle de la nature est une des controverses inhérentes au ré-ensauvagement : faut-il gérer la nature ou la laisser évoluer librement ? Ce sous-chapitre vise à présenter les principaux arguments d'ordre écologique adoptés par ces deux positions. Il aborde plus particulièrement le cas de l'Europe, continent dans lequel le ré-ensauvagement vient se confronter à une tradition de gestion active de la nature et des paysages.

##### 3.1.1 Interventionnisme ou laisser-faire ? Différentes conséquences sur la biodiversité et l'équilibre naturel

Les actes hyper-interventionnistes envers la nature ont contribué à la prise d'importance du ré-ensauvagement passif et de la libre évolution, car ces idées se sont constituées en partie par réaction contre ces interventions au sein des espaces naturels, jugées trop lourdes et trop fréquentes (Schnitzler et al., 2008). Dans les années 1990, dans le domaine de la protection de la nature, suite au constat que la nature et les paysages ruraux sont fortement façonnés par les activités humaines, l'idée d'une nature autonome est remise en cause. Un glissement de

la protection de la nature vers sa gestion s'opère désormais : c'est le paradigme de l'idéologie gestionnaire, dans lequel on gère activement la biodiversité. L'objectif est, grâce à cette intervention, de maintenir les habitats et optimiser la biodiversité. Les auteurs dénoncent alors : « *Les solutions proposées pour arrêter le déclin de ces espèces spectaculaires (...) partent d'une bonne intention, mais ressemblent plus à des travaux de génie civil qu'à de la gestion écologique douce* » (Schnitzler et al., 2008, p.36). A l'inverse, ils proposent une gestion passive de la nature, sans intervention humaine et avec plus d'humilité, afin de laisser place aux dynamiques naturelles plus résilientes et durables. De ce fait, le *rewilding* s'oppose à d'autres pratiques de conservation de la nature qui consistent à maintenir et restaurer les paysages par des interventions permanentes (Barraud et al., 2019).

Il est important de souligner que le *rewilding* est une pratique qui est discutée au sein même du domaine de la conservation, en raison de son influence sur la biodiversité. « *Rewilding will cause biodiversity changes with some species declining in abundance, that is, loser species, and other species increasing in abundance, that is, winner species* » (Navarro & Pereira, 2015a, p.12). Ainsi, la disparition ou le déclin de certaines espèces causés par la libre évolution sont critiqués.

Par exemple, dans le cas des forêts, certains partent du constat que les forêts gérées sont plus riches en espèces. Mais à l'inverse, d'autres soulignent que les forêts en libre évolution comportent un plus grand nombre d'espèces différentes (Bauer et al., 2009), en particulier grâce aux espèces liées au bois mort. Selon Schnitzler & Génot (2020), l'évolution naturelle d'une forêt en friche aboutit à une forêt mature, qui est un état très différent des forêts exploitées. Ces dernières ne parviennent pas à cet état mature en raison des coupes régulières, ne laissant pas les arbres se développer jusqu'à des stades âgés. L'intérêt de la libre évolution dans une forêt est donc d'atteindre un stade mature associé à une diversité biologique spécifique. Le bois mort est identifié comme un élément majeur dans le développement de cette biodiversité, car il abrite des champignons et des invertébrés du complexe saproxylique. Le bois mort, aussi appelé nécromasse, peut être produit suite à la mort d'un arbre, qui peut être causée par divers facteurs ; stress hydrique, foudre, vents violents, compétition avec d'autres espèces, écorçage par les cervidés, ou simplement sénescence. Ces conditions sont plus fréquemment rencontrées lorsque la forêt est laissée à sa libre évolution (Schnitzler & Génot, 2020).

Il existe également de nombreux questionnements à propos des perturbations naturelles qui peuvent prendre place dans un espace de libre évolution. Certaines perturbations naturelles peuvent avoir des effets néfastes sur l'écosystème, notamment les feux qui interrompent la dynamique de succession ou les espèces invasives qui prennent le dessus sur des espèces locales ou rares (Navarro & Pereira, 2015a). Schnitzler & Génot (2020) présentent les espèces exotiques envahissantes selon plusieurs perspectives. D'un côté, elles peuvent causer des dysfonctionnements au sein des écosystèmes déjà fragilisés par l'Homme, et engendrer leur homogénéisation. D'un autre côté, ces espèces formant un nouveau type d'écosystème, parfois appelé néo-écosystèmes, sont moins vulnérables aux impacts climatiques à venir et sont certainement capables d'assurer à plus long terme des services écosystémiques.

Une autre perturbation naturelle concerne l'aspect sanitaire des forêts en libre évolution (Cochet et al., 2020). Les forêts sont sujettes à des attaques massives d'insectes pouvant entraîner la mort des arbres. Selon une logique interventionniste, des mesures préventives sont mises en place en cas d'attaque : les arbres malades sont coupés afin de limiter la propagation des insectes. Dandy & Wynne-Jones (2019) soulignent que les pratiques des forestiers visent, la plupart du temps, à contrôler les phénomènes naturels en optimisant les interventions humaines afin de maximiser les avantages pour l'humain, ce qui rentre en contradiction avec le ré-ensauvagement. Cochet et al. (2020, p.281), défenseurs du ré-ensauvagement, affirment grâce à l'étude de cas de la forêt bavaroise allemande ayant subi une attaque de scolytes, que sans intervention, « *un équilibre s'établit entre les attaques des insectes et la résistance des arbres* ». Selon cette perspective non-interventionniste, « *La nature possède en effet toutes les ressources pour panser ses blessures... A la seule condition qu'on lui en laisse le loisir. Il suffit que l'homme aménageur et prédateur se retire, pour laisser place à l'homme contemplatif* » (Cochet & Durand, 2021, p.13).

Finalement, un autre aspect qui peut générer des inquiétudes ou des oppositions est le caractère incertain des retombées écologiques des projets de ré-ensauvagement. Pettorelli et al. (2019) concèdent que les objectifs des projets de ré-ensauvagement sont rarement clairement définis, et que les résultats ne sont pas connus à l'avance. De plus, il faut prendre en compte la lenteur de la régénération passive qui prend place durant des dizaines d'années (Navarro & Pereira, 2015a). En raison de ces incertitudes, le ré-ensauvagement est difficile à promouvoir dans la sphère institutionnelle et politique (Lorimer et al., 2015).

### 3.1.2 La libre évolution confrontée à la tradition européenne de gestion active des milieux naturels

Il est nécessaire de nuancer l'importance des paradigmes de protection de la nature présentés précédemment en fonction de la situation géographique. En particulier, Linnell et al. (2015) localisent le paradigme radical de protection de la nature, valorisant avant tout une nature sauvage et intacte, comme particulièrement dominant aux Etats-Unis. En Europe, la situation est différente : en raison de la forte présence humaine sur la totalité du continent, ce paradigme est moins proche de la réalité du territoire et donc moins dominant, bien que présent. Par contre, le paradigme intégrateur mettant l'accent sur la protection du paysage au sens large, lui, est ancré en Europe de manière plus importante. Martin et al. (2008, p.43) observent une plus grande réticence envers le laisser-faire associé à la nature sauvage en Europe :

*« Europeans have systematically reduced their wilderness resource for centuries: initially out of fear of a hostile environment, then to maximize agricultural productivity, and finally, because the cultural and aesthetic values of traditional agricultural landscapes had become so highly valued that maintaining them, through heavy subsidies if necessary, became a high priority. As a result, the wilderness concept still meets considerable resistance throughout the continent ».*

En Europe, les anciens paysages sont valorisés en tant qu'héritage culturel et témoin des modes de vie traditionnels, mais également pour leur beauté, leur valeur historique et leur diversité (Drenthen, 2018). De plus, ces anciens paysages culturels sont également valorisés par certains milieux de la conservation de la nature, car ils sont riches en biodiversité et possèdent une valeur naturelle intéressante. Alors que la protection de la nature aux Etats-Unis se concentre majoritairement sur la nature sauvage, vierge et intouchée, en Europe, ce sont principalement les milieux anthropisés qui font l'objet de protection, en particulier les paysages agricoles semi-naturels ou culturels qui ont été façonnés durant des centaines d'années d'exploitations (Drenthen, 2018). En Europe, les paysages seraient considérés comme *« a history in which human culture and nonhuman natural elements coevolved in a dialectic process of mutual involvement »* (Drenthen, 2018, p.408). L'intervention au sein de ces paysages afin de les maintenir participe à l'identité régionale et est témoin des traditions historiques. Par conséquent, la gestion active des milieux naturels est fortement ancrée dans

les traditions et le fait de laisser la nature à elle-même rencontre des réticences. Cependant, cet état d'esprit est lentement en train d'évoluer vers une valorisation de la nature sauvage, en particulier à travers les ONG, les politiques publiques et les professionnels de la nature (Linnell et al., 2015; Martin et al., 2008).

*« Some rewilding advocates argue that instead of trying against better judgment to conserve old and obsolete cultural landscapes with their species composition, we should accept the inevitable, seize the opportunity for a change for the good, and focus our attention on the creation of new, wild landscapes that will be able to stand on their own feet. Rewilding aims to 'revitalise' the old landscapes by reintroducing missing species and missing natural processes. In doing so, however, rewilding is not just a response to inevitable landscape change, but can also become a driver of change on its own » (Drenthen, 2018, p.409).*

Mais plusieurs auteurs (Barthod, 2010; Linnell et al., 2015) identifient une réticence assez marquée envers la nature sauvage chez les populations rurales.

Finalement, face à cette opposition entre maintien des habitats et libre évolution, Drenthen (2018) soutient que la question n'est pas seulement de savoir quelle caractéristique du paysage doit être conservée, et de quelle manière. L'opposition va bien au-delà de cette question : il s'agit d'une confrontation entre plusieurs interprétations de l'environnement et de la place qu'y occupe l'humain: *« that question is deeply linked to how we think about ourselves and our place in the world »* (Drenthen, 2018, p.413). Ceci amène effectivement à la prochaine partie qui traite des différents courants de pensée en éthique environnementale, en questionnant la relation entre humains et nature.

En guise de conclusion à cette partie traitant des débats entre laisser-faire et intervention, Navarro & Pereira (2015a) peuvent être cités. Pour eux, la question n'est pas de savoir si l'on préfère une Europe domestiquée ou sauvage, mais plutôt de savoir quelle modalité de gestion appliquer à quel endroit, de manière durable. Du point de vue de la conservation, il s'agit d'analyser la possibilité de ré-ensauvagement ou de gestion active en fonction des objectifs et du contexte pour chaque cas. La gestion active serait plus adaptée lorsque l'objectif est de restaurer une espèce en particulier, ou de maintenir des habitats associés aux activités humaines. A l'inverse, la gestion passive serait plus adaptée lorsque l'objectif est de favoriser

des dynamiques naturelles plutôt que des modèles statiques de présence d'espèce. Ainsi, elle apparaît comme plus durable sur le long terme et à grande échelle.

### 3.2 Les controverses éthiques : différentes conceptions de la relation humain-nature en tension

La relation humain-nature évolue au fil des siècles et des contextes. Elle s'est façonnée à travers l'histoire des religions et des progrès scientifiques, avec de grandes variations en fonction des cultures et des époques. Le but de ce sous-chapitre n'est pas de retracer cette évolution, au vu de sa complexité. Il vise plutôt à mieux comprendre les différentes relations humain-nature qui sont actuellement identifiées au sein de la société occidentale, grâce à l'éthique environnementale. Cette discipline est apparue dans les années 1960, en même temps que la crise environnementale. Elle vise à questionner quels sont les sujets bénéficiant d'un statut moral (Arsene, 2017), à travers un élargissement de la morale et de la rationalité au-delà de sociétés humaines (Depraz, 2014).

#### 3.2.1 Concepts théoriques : les relations humain-nature vues par l'éthique environnementale

Dans son ouvrage dédié aux éthiques de la nature, Hess (2013, p.26) présente diverses *postures éthiques* ou *postures morales* qu'il définit comme des « *attitudes morales envisagées par le discours éthique à propos des valeurs de la nature* ». Il s'agit alors de différentes *approches* ou *conceptions philosophiques et morales* de la relation humain-nature, selon les termes de Depraz (2014). Par définition, selon le dictionnaire Larousse (2022), une approche est une « *action, manière d'aborder un sujet, un problème* ». Une conception est une « *manière particulière de comprendre une question ; opinion, représentation, idée que l'on peut se faire de quelque chose* » (Larousse, 2022). Il est synonyme avec le terme *vision*, qui se définit comme une « *manière de voir, de concevoir, de comprendre quelque chose de complexe* » (Larousse (2022)). Tous ces termes traduisent en fait l'existence de plusieurs théories ou courants de pensée de l'éthique de l'environnement et sont utilisés dans la suite de ce travail de manière univoque.

Larrère (1997) identifie les trois théories éthiques suivantes ; l'anthropocentrisme, le biocentrisme et l'écocentrisme. Dans tous les cas, Arsene (2017) rappelle que cette distinction

est réductrice, car il existe en réalité toute une palette de positions plus nuancées et diversifiées.

Selon l'approche anthropocentrée, le statut moral est accordé uniquement aux humains, car ils sont les seuls êtres doués de raison, de sensibilité et de conscience de soi (Arsene, 2017). Par extension, les intérêts humains priment sur tous les autres (Attfield, 2010), et la nature dispose uniquement d'une valeur instrumentale pour l'Homme (Arsene, 2017). Dans cette conception, la nature est matérielle et extérieure à la culture (Depraz, 2014).

L'éthique biocentrée, elle, est fondée sur « *un respect universel des formes d'existence* » (Depraz, 2014, p.14), ce qui signifie que pour être considéré moralement, il suffit d'être vivant. Ainsi, la communauté morale englobe à la fois les humains et les non humains, par exemple les animaux, les plantes, ou les micro-organismes (Hess, 2013). De cette conception « *nait l'intuition d'une valeur supérieure de la nature, c'est-à-dire du fait que chaque élément constitutif du vivant ou du cadre naturel mérite d'exister en soi. La richesse, la complexité des écosystèmes invite ainsi à doter la nature d'une « valeur intrinsèque » ce qui la rendrait égale à l'homme* » (Depraz, 2014, p.14). La nature est donc pensée indépendamment de son utilité sociale. Marris (2013), s'inscrivant dans une éthique biocentrée, souligne que chaque chose vivante a une valeur intrinsèque et mérite d'être protégée. En particulier, les humains ne sont pas privilégiés aux détriments d'autres formes de vie. Les approches radicales de protection de la nature, se traduisant par une ségrégation spatiale entre humain et nature afin de libérer la nature des perturbations humaines, sont ancrées dans une éthique biocentrée (Depraz, 2014).

Enfin, la théorie écocentrée, illustrée pour la première fois par Aldo Léopold dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, se définit de la manière suivante : « *Le respect doit être réservé aux niveaux supérieurs d'organisation et d'intégration, à ce qui peut être compris localement comme un "tout" et qui est plus que la somme des parties, et non aux parties qui meurent. L'intégrité des écosystèmes (et pas seulement du vivant) vaut bien plus que le bien-être des organismes individuels* » (Barthod, 2010, p.59). La communauté morale comprend alors les humains et non humains, au même titre que le biocentrisme, mais également diverses collectivités telles que les écosystèmes, les espèces ou la biosphère (Hess, 2013). Cette approche propose un dépassement de l'opposition entre nature et culture : elle reconnaît les valeurs intrinsèques de la nature, tout en admettant que la nature englobe la culture.



L'humain est donc pensé comme faisant partie de la nature, et participant à son entretien (Depraz, 2014).

Ces conceptions et leur adoption ont des conséquences sur la définition d'un problème et la manière de l'aborder. Une même situation peut être jugée problématique par différentes approches, mais pour des raisons différentes. Par exemple, selon une approche anthropocentrique, la perte de la *wilderness* est considérée comme problématique car elle représente une perte pour les sociétés humaines sur le plan esthétique notamment. À l'inverse, pour les approches biocentrées et écocentrées, la disparition de la *wilderness* est comprise comme une perte au niveau écologique (Attfield, 2010).

De la même manière, les différentes postures éthiques, bien que reconnaissant toutes la nécessité de protéger la nature, ont différentes manières d'apporter des solutions. Selon Depraz (2014), une approche anthropocentrée souhaite protéger la nature afin de préserver les bénéfices qu'elle offre à la société. Les solutions privilégiées passent alors par l'économie de l'environnement ou l'instauration de lois. Dans une perspective biocentrée, comme évoqué ci-dessus, l'objectif est de conserver la nature pour elle-même, ce qui passe par des mesures coercitives et des restrictions d'accès. C'est donc cette posture qui est dominante dans le paradigme radical de protection de la nature. Enfin, l'éthique écocentrée propose de protéger la nature de manière conciliante avec la présence humaine. Le but est de maintenir la nature dans un bon état afin de conserver son utilité sociale, mais aussi pour ses valeurs intrinsèques. Les mesures sont donc généralement plus nuancées, envisageant une réduction des interventions sur la nature, sans les interdire complètement. Le paradigme intégrateur de protection de la nature s'inscrit donc dans cette posture éthique (Depraz, 2014).

### 3.2.2 Les relations humain-nature dans le domaine de la conservation

Maintenant que les différents courants de pensée théoriques de la relation humain-nature ont été abordés, il convient de s'intéresser à la manière dont ils se traduisent concrètement. Dans le domaine de la biologie de la conservation moderne, Mace (2014) identifie en particulier quatre paradigmes adoptant une perception différente de la relation entre humain et nature.

Dans le premier paradigme, qui domine jusque dans les années 1960-1970, la conservation est au service de la *nature pour elle-même*, et priorise la nature sauvage et les habitats naturels intacts et intouchés par l'Homme. Cette phase est portée par la communauté

scientifique à travers la *wildlife ecology*, la *natural history* et la *theoretical ecology*. Elle se traduit par des actions concrètes telles que la conservation d'espèces ou la gestion des aires protégées, dans une perspective où les humains sont exclus de la nature afin de la préserver. Puis, dans les années 1970-1980, suite à la prise de conscience que les activités humaines ont des impacts sur une grande partie du globe et qu'elles détruisent certains habitats, la conservation de la *nature despite people* se développe. Elle se concentre sur les espèces et les habitats touchés par l'Homme, et les manières de protéger ces derniers malgré la présence humaine. Les actions visent généralement à réduire les impacts humains sur la nature.

Dès la fin des années 1990, les milieux de la conservation font le constat que les efforts précédemment entrepris ne sont pas suffisants car la pression des activités humaines continue d'augmenter sur les habitats naturels. De plus, des études montrent que la nature, à travers ses écosystèmes, offre des biens et des services à la société qui ne sont pas substituables. C'est ainsi que la conservation s'intéresse désormais également aux écosystèmes et aux services qu'ils offrent à la société, avec une conception de la nature pour l'humain (*nature for people*), dans une perspective utilitaire. Ce paradigme participe à diffuser l'idée que les humains font partie de la nature et des écosystèmes, malgré le fait que la manière d'appréhender les humains et la nature de manière séparée soit toujours présente. Enfin, plus récemment, dès les années 2010, le paradigme précédent de *la nature pour l'humain* est nuancé, car on l'accuse d'adopter une approche trop utilitaire de la nature, en la gérant dans le but de maximiser les services qu'elle offre aux humains. Désormais, on aborde *l'humain et la nature* comme des entités ayant des relations dynamiques. La conservation met l'accent sur l'importance des institutions pour développer des interactions durables et résilientes entre humain et nature.

Mace (2014) souligne que ces quatre paradigmes coexistent, bien que l'idée de *nature for itself* soit toujours dominante. Il en découle des contradictions et des débats au sein de la biologie de la conservation, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer la réussite d'un projet de conservation ou d'assigner une valeur économique à la nature. Pour les paradigmes de *nature for itself* et *nature despite people*, il existe des méthodes relativement claires destinées à évaluer l'état naturel des milieux, par exemple en mesurant le nombre d'espèces, la surface de répartition, etc. A l'inverse, il est difficile d'établir des méthodes de mesure tenant compte à la fois de la nature et des humains.

### 3.2.3 Les relations humain-nature au sein de la population

Cette partie vise à aborder les différentes relations humain-nature chez la population qui ont été identifiées dans la littérature. Kellert & Wilson (1993) identifient en particulier neuf dimensions qui permettent d'établir et classifier les liens entre humain et nature au sein de la population : utilitaire, naturelle, écologique scientifique, esthétique, symbolique, humaine (émotionnelle), morale (responsabilité envers la nature), de domination et enfin, négative (peur et dégoût envers la nature).

Il convient, encore une fois, de faire une distinction en fonction du contexte : « *While wilderness is perceived in the US as unique and fascinating, and wilderness areas have been legally protected since the Wilderness Act of 1964, the traditional notion of wilderness as hostile and dangerous place is still widespread in Switzerland. The well-tended aspect of the Alpine landscapes still symbolizes – at least for some parts of the population – the victory of humans over the hostile natural conditions* » (Bauer et al., 2009, p.2911). La suite de ce chapitre va donc se concentrer sur des études menées dans un contexte similaire à l'étude de cas de cette recherche, à savoir en Suisse.

Gehring (2006), à travers une étude menée sur le paysage en Suisse, identifie trois types de préférences de paysage dans la population. Premièrement, les personnes appartenant au profil *arcadien* n'aiment pas les forêts et les buissons, ni les paysages marqués par un usage intensif tel que l'agriculture ou les infrastructures. Ils aiment plutôt les beaux paysages ouverts qui sont peu développés, ou qui contiennent un patrimoine historique reconstitué. Ils aiment les paysages culturels bien conservés et peu modifiés par l'Homme. Ils ne cherchent pas le mystère ou la complexité dans les paysages, mais préfèrent des paysages familiers et connus.

Ensuite, les personnes faisant partie du profil *utilitaire* émettent un jugement positif sur les équipements au sein des paysages, tels que des terrains de golf ou des maisons de vacances. De ce fait, ils apprécient les paysages qui peuvent être artificiels et façonnés par l'Homme. Cette appréciation positive est associée aux bénéfices dont peuvent tirer les humains de ces paysages.

Enfin, les profils associés à la *wilderness* n'aiment pas les paysages marqués par un usage intensif. Ils aiment plutôt les forêts et les buissons, les paysages sauvages. Ils aiment expérimenter la nature comme un challenge, sans qu'elle soit familière.

Bauer et al. (2009), eux, identifient quatre types de relations entre humain et nature au sein de la population suisse, à travers une enquête par questionnaire. Le premier groupe, désigné *nature lovers*, considère la diversité et le caractère vierge de la nature comme primordial. Ils se sentent comme faisant partie de la nature et souhaitent lui laisser plus de place, en réduisant l'influence humaine sur la nature. Ainsi, les dimensions qui priment pour ce groupe sont les dimensions morale, humaine et naturelle.

Le deuxième profil est nommé *nature-connected users*. Il regroupe des personnes qui ont une vision utilitariste de la nature, mais qui à la fois se sentent émotionnellement proches de la nature, faisant partie d'elle. Ils ont aussi des traits conservateurs : ils souhaitent garder la nature telle qu'ils la connaissent, c'est-à-dire soignée et entretenue. Les dimensions les plus importantes pour ce groupe sont les dimensions utilitaire, morale et naturelle.

Le troisième profil regroupe les *nature controllers*. Ils ont des idées conservatrices envers l'apparence et les valeurs d'usage de la nature. Cependant, ils ne se sentent pas proche de la nature, ils la voient plutôt comme quelque chose d'influencable par les humains. C'est donc la relation de domination qui prime chez ce groupe.

Enfin, le dernier groupe est nommé *nature sympathizers*. Ils ont une position distanciée émotionnellement par rapport à la nature : ils n'accordent que peu d'importance à la nature pour ses loisirs, ses valeurs marchandes ou encore son apparence. De manière générale, ils ne se sentent que peu concerné par l'environnement. Cependant, ils ont un côté biophile : ils voient de l'importance dans la diversité de la nature, de manière indépendante des humains. Au-delà de cette classification en quatre types de relation entre humain et nature, Bauer et al. (2009) ont analysé l'attitude de la population envers la nature sauvage, en fonction de leur appartenance à un des quatre groupes. Il en résulte qu'environ la moitié de la population est considérée comme opposée à la nature sauvage, soit par peur du sauvage (chez les *connected users*) soit par mépris et désintérêts envers le sauvage (chez les *nature controllers*). A l'inverse, l'autre moitié, appartenant aux groupes *nature lovers* et *nature sympathizers*, ont une appréciation positive de la nature sauvage, par admiration et fascination envers le sauvage. Ils interprètent ce résultat de la manière suivante : « *the results from the survey show that the negative stance on wilderness and rewilding is more likely among people that grew up in the countryside. These findings suggest that the value system is established early in life in a stable manner and hence will strongly influence the future of the attitudes towards nature* » (Bauer et al., 2009, p.2917).

### 3.3 Les controverses sociales et économiques

L'étude menée par Bauer et al. (2009) permet encore de souligner qu'en Suisse, au vu de la petite taille du pays et de l'importance des aires urbaines, les *wilderness areas* sont forcément petites et proches des lieux urbanisés. Le contexte y est très différent par rapport aux Etats-Unis par exemple, où il existe de grandes étendues non habitées par les humains. En Suisse, il faut particulièrement s'attendre à des conflits entre les promoteurs du ré-ensauvagement et les populations affectées. En effet, au-delà des controverses d'ordres écologiques ou éthiques qui ont été abordées ci-dessus, il existe des conflits au sujet des conséquences que les projets de ré-ensauvagement peuvent avoir sur la population ou sur l'économie d'une région. Ces questions sont abordées notamment dans le champ de la *political ecology*, qui met en lumière les jeux de pouvoir afin de déterminer qui sont les gagnants et les perdants (Barraud et al., 2019).

#### 3.3.1 Les zones de libre évolution : un enjeu d'accessibilité pour la population

Morizot (2019) avance que les espaces dédiés à la nature en libre évolution sont souvent associés à une « *nature mise sous cloche* », avec l'idée qu'ils sont volés aux populations locales et qu'elles n'auront plus l'autorisation d'y accéder. Il identifie alors une crainte d'un dérobement d'un bien commun. Dans le prolongement de la critique d'une nature mise sous cloche, les pratiques de ré-ensauvagement sont également souvent critiquées pour leur misanthropie, car elles viseraient à exclure les humains et entraver leur développement (Cochet et al., 2020). Maris (2018) met aussi en avant cette critique, en ajoutant que les pratiques de conservation de la nature peuvent survaloriser les intérêts de la nature aux dépens des intérêts humains.

A titre d'exemple, hors du contexte européen, Lorimer et al. (2015) dénoncent effectivement des formes de conservation de la nature sauvage qui expulsent les utilisateurs autochtones de leur lieu de vie. Dans une étude menée dans le Parc National du Val Grande en Italie, Höchtl et al. (2005) affirment que de nombreux chemins ont été fermés afin de laisser la nature en libre évolution, ce qui restreint fortement la possibilité d'arpenter cette aire naturelle.

L'étude de Bauer et al. (2009) porte sur l'attitude du public envers les réglementations imposées au sein des aires sauvages. Ces auteurs concluent que « *the Swiss public will accept many rules of conduct in wilderness areas, enabling an optimal coexistence of wildlife, vegetation, and visitors* » (p.2919). De manière plus précise : « *They disagree with the statement that access to wilderness areas should be forbidden and with the statement that*

*there should be unrestricted access to these areas and agree with all of the other proposed rules* » (p.2915). Cependant, selon le profil des personnes, le degré d'acceptation envers différentes règles varie. Par exemple, certains sont prêts à accepter la restriction de la pratique de sports, l'obligation de rester sur les chemins ou encore l'obligation de tenir les chiens en laisse, alors que d'autres personnes sont pour un accès pratiquement sans restriction, hormis l'interdiction de faire des feux.

Maris (2018), en réponse à la critique du ré-ensauvagement misanthrope, argumente que les espaces naturels sont protégés pour la nature elle-même, mais également pour les valeurs qu'ils apportent à la société. Elle ajoute que «  *finalement, sur le terrain, la défense concrète du sauvage ne se fait pas contre « les humains », mais contre des projets d'exploitation et de destruction* » (p.221). Selon Cochet et al. (2020, p.24) «  *le réensauvagement, sous cette lumière, n'est pas un culte d'un monde sans l'humain : c'est un rappel de ce qu'on doit au vivant, de sa grandeur qui nous a faits, et nous maintient en vie, c'est un appel à retrouver une place plus ajustée sur Terre* ».

De nombreux auteurs soulignent l'importance d'assurer un accès aux zones de libre évolution à la population, afin qu'elle puisse bénéficier des bienfaits de la nature sauvage sur la santé psychique et physique. En effet, selon Monbiot (2017), le contact avec le monde sauvage permet aux humains d'enrichir leur vie. Lorimer et al. (2015) identifient d'ailleurs un *trouble du déficit naturel* qui ne demande qu'à être comblé grâce au renforcement des liens et des contacts entre humain et nature.

Cependant, dans la question de l'accès de la population à des zones de libre évolution, il faut considérer les dangers et les risques liés à la sécurité. Morizot (2019) rappelle que dans le cas des forêts, laisser les arbres en libre évolution engendre de plus grande probabilité de chutes d'arbres et de bois mort, ce qui représente un danger pour les passants.

### 3.3.2 Position négative de la population envers le ré-ensauvagement : entre craintes et désintérêt

Comme l'étude de Bauer et al. (2009) l'a montré, près de la moitié de la population suisse ressent un sentiment négatif envers la nature sauvage, soit par peur, soit par désintérêt et mépris. Selon Morizot (2019, p.6), la libre évolution engendre effectivement un sentiment de crainte ou d'opposition chez beaucoup de personnes : «  *Laisser la forêt à elle-même* » : cette

*idée déclenche des échos traumatiques chez beaucoup de gens ... L'idée d'un monde laissé à lui-même terrifie* ». Partant, Morizot (2019) dénonce la pulsion d'aménagement qui règne sur notre société, qui engendre une volonté d'avoir le contrôle sur le territoire à travers sa gestion. De ce fait, la libre évolution peut être associée à une perte de contrôle sur le territoire et une invasion de la sauvagerie. Maris (2018), elle aussi, associe le paradigme interventionniste à une crainte de l'abandon et à un besoin de contrôle.

Une des peurs fréquemment citées dans les études concerne le risque d'incendie. Höchtl et al. (2005) ont mené une recherche dans le Val Grande National Park, région considérée comme la plus grande aire de *wilderness* d'Italie, dans laquelle l'exploitation des terres a été abandonnée au profit des dynamiques naturelles. Ils ont en effet relevé des craintes des habitants locaux par rapport aux feux de forêts qui pourraient se propager proche des villages voire dans les villages.

Une autre inquiétude concerne les animaux sauvages. La prolifération d'animaux sauvages au sein des aires protégées peut déranger la population, en particulier lorsque ces animaux entravent les activités humaines: « *Conflicts occur when wildlife overlaps with human activities such as hunting and farming. Those conflicts are age-old in Europe and negative perceptions were transmitted through generations via folklore and tales* » (Navarro & Pereira, 2015a, p.15). Cette crainte soulève un enjeu de sécurité : « *Fear of attacks on people also play a factor in this conflict, but this often can be improved with better information to the public as there is a correlation between the fear of an animal and a lack of knowledge of its behavior* » (Navarro & Pereira, 2015a).

De plus, Cassidy (2017) met en avant le fait que les perceptions envers la faune sauvage influencent la manière dont la population se comporte et accepte ou non de partager son territoire. Par exemple, le cas du blaireau au Royaume-Uni témoigne de ces différentes perceptions, car la population en a une vision dualiste. D'un côté, certains imaginent le blaireau comme un habitant de leurs forêts respecté et sage, alors que d'autres le perçoivent comme un prédateur destructeur et transporteur de peste. Ces deux images confrontent deux groupes de population : la population rurale et les élites urbaines. « *Thus, for some people badgers are pests to be eradicated; for others they are an iconic species of the UK countryside to be valued and protected[...]* In this instance, human-wildlife conflict is not about the animal per se, or even its actions. Rather, it is a reflection of the socially constructed

*values or meanings a particular animal or species has for different interest groups* » (Cassidy, 2017, p.6). Cette vision ambivalente d'un animal est fréquente pour diverses espèces, et est particulièrement valable pour le loup dans plusieurs pays d'Europe.

Au-delà de ce sentiment de peur associé au sauvage, d'autres acteurs s'y opposent car ils n'y voient pas d'intérêt pour leur région. Les projets de ré-ensauvagement peuvent interférer avec la manière dont la population perçoit un lieu et s'y identifie. Par exemple, Höchtl et al. (2005) ont découvert que les habitants du Parc National du Val Grande ont majoritairement une vision négative de la libre évolution qui y prend place, car cela contribue à forger l'image d'un lieu abandonné, sale ou oublié. Le sauvage y est donc mal perçu par la population locale, car cela ne correspond pas à l'image qu'elle se fait de son lieu de vie. En effet, certains habitants soulignent que le côté sauvage de la libre évolution n'est pas compatible avec leur perception du territoire. Les chercheurs identifient alors une perte du sentiment d'appartenance locale.

La libre évolution peut avoir pour conséquence une perte de traditions historiques et connaissances culturelles. En effet, les interdictions d'intervenir obligent la population à stopper certaines activités qui étaient traditionnelles et caractéristiques du lieu. De manière plus générale, Dehaut (2022) souligne que le ré-ensauvagement peut être critiqué car il participe à effacer la culture.

### 3.3.3 Enjeu économique : retombées positives ou négatives ?

Finalement, les projets de ré-ensauvagement soulèvent beaucoup de questions quant aux retombées économiques sur la région.

Du point de vue de la population et des emplois fournis, certains mettent en avant le fait que la libre évolution engendre une diminution dans l'exploitation, et par conséquent une perte de rentabilité et d'emplois (Höchtl et al., 2005). A l'inverse, d'autres soulignent que la création d'aires naturelles sauvage engendre la création d'emplois afin d'assurer la gestion, le suivi, et la promotion.

Du point de vue institutionnel, le ré-ensauvagement représenterait un avantage économique car c'est un mode de conservation très peu coûteux. D'autre part, il permettrait tout de même de fournir des services écosystémiques et de soutenir l'économie locale grâce au tourisme (Lorimer et al., 2015; Navarro & Pereira, 2015a).



En bref, il est difficile d'affirmer clairement si les pratiques de ré-ensauvagement ont des retombées positives ou négatives sur l'économie régionale. C'est un paramètre qui varie en fonction du contexte local et des modalités de mise en œuvre du ré-ensauvagement.

#### 3.4 Synthèse : Des controverses liées à différentes conceptions de la nature sauvage et de la relation humain-nature

Pour rappel, Drenthen (2018) affirme que les débats entre le laisser-faire et l'interventionnisme sur la nature sont en réalité liés à la manière dont chacun voit sa propre place au sein de son environnement. Les controverses, qu'elles soient d'ordre écologique, social ou économique, découlent en fait de la conception que chacun se fait de la relation humain-nature. Selon Navarro & Pereira (2015a, p.17) : « *Most landscapes are evaluated and protected according to emotional and aesthetic values that societies attribute to them and conservation programs are determined by people's perceptions of what should be preserved and depend on shifting baselines of what nature should be like* ».

L'éthique environnementale identifie trois principaux courants de pensée théoriques, l'anthropocentrisme, l'écocentrisme et le biocentrisme, ayant leur propre approche de la relation humain-nature en fonction du statut moral attribué à la nature (Larrère, 1997). Ces théories se traduisent ensuite concrètement dans le domaine de la biologie de la conservation ainsi que chez la population, avec différentes conceptions de la relation humain-nature. De ces conceptions découlent des positions positives, négatives ou neutres envers la nature sauvage (Bauer et al., 2009). Le Robert (2022) définit le mot *position* de la manière suivante : « *Ensemble des idées qu'une personne soutient et qui la situe par rapport à d'autres personnes* ». Il est synonyme du mot *positionnement* et il est employé dans ce travail afin de distinguer les personnes favorables au ré-ensauvagement, et à l'inverse, celles défavorables. Plusieurs études ont d'ailleurs décrit le profil des personnes étant réticentes envers la nature sauvage : les citadins ont une appréciation plus positive du sauvage que les populations rurales (Barthod, 2010). De la même manière, les visiteurs vivant loin d'une aire sauvage protégée en ont une appréciation plus positive que les populations locales (Höchtel et al., 2005). Ces résultats indiquent que le lieu de vie d'une personne, en fonction de son caractère urbain ou rural ainsi que sa distance à une aire naturelle, a une influence sur la manière d'apprécier la nature sauvage.

Il faut encore ajouter que le terme *nature sauvage* est un concept qui possède de multiples interprétations, et qui est en réalité défini au regard des conceptions propres à chacun. Depraz (2014, p.267) met d'ailleurs en avant le fait que, pour comprendre les tensions et les dynamiques à l'œuvre au sein d'un projet de protection de la nature, il faut s'intéresser à l'échelle des individus et de leurs représentations : « *chacun possède en effet ses déterminations propres qui le poussent à se placer dans un groupe différent selon la nature du conflit d'usage, selon sa position socioprofessionnelle, ses représentations de la nature etc.* ». Le schéma ci-dessous (figure 9) représente ce système. Il montre que la conception personnelle de la relation humain-nature, couplée à la conception personnelle de la nature sauvage, influence la position d'un acteur envers la libre évolution, qu'elle soit positive, négative ou neutre.

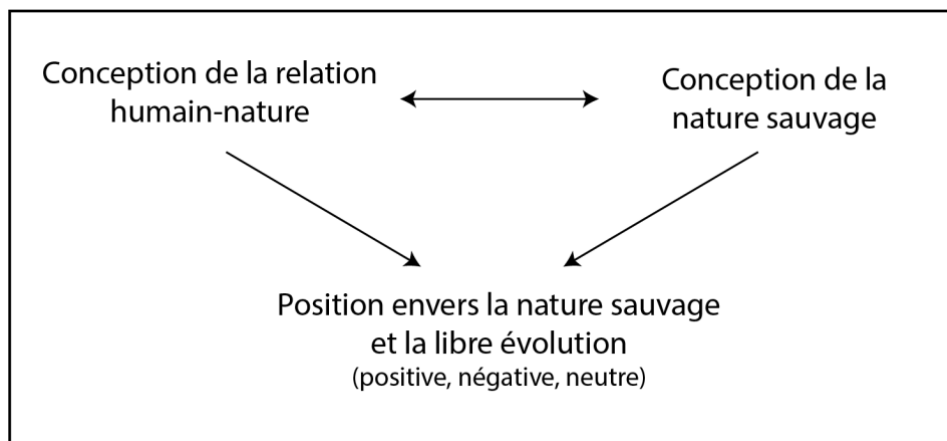


Figure 9 : Influence des conceptions de la relation humain-nature et de la nature sauvage sur la position envers la libre évolution.

### III. Problématique

#### 1. La libre évolution au sein des forêts : un phénomène encore peu investigué dans la littérature

Afin d'identifier d'éventuelles lacunes, il convient de revenir sur les principaux enseignements et questionnements qui résultent de la revue de la littérature.

Premièrement, il semble utile de revenir sur quelques éléments de définition du ré-ensauvagement et de la nature sauvage. Au sein de la littérature, il existe une multitude de définitions et d'appellations pour parler de nature sauvage tel que *wilderness*, *wildness*, *wildlife*, nature vierge, nature férale ou encore nature en libre évolution. De ce fait, ce qui est considéré comme de la nature sauvage varie fortement selon les auteurs. Tandis que pour certains, la nature sauvage n'existe plus sur notre planète car chaque recoin est soumis à l'influence humaine, pour d'autres, la nature sauvage est partout, autant dans les villes que les zones agricoles ou encore les jardins (Lorimer, 2015; Schnitzler & Génot, 2020). Sur la base de ces diverses conceptions, une définition commune peut cependant se dégager : le sauvage peut se définir comme tout ce qui advient en dehors de la volonté humaine.

Au vu des diverses définition de la nature sauvage, il n'est pas étonnant que le ré-ensauvagement, lui aussi, se traduise de différentes manières. Dans ses premières formes, le ré-ensauvagement faisait principalement référence au sauvage à travers des espèces animales telles que les grands carnivores ou la mégafaune (Barraud et al., 2019). Petit à petit, les pratiques de ré-ensauvagement se sont élargies, et, plus récemment, divers auteurs parlent de ré-ensauvagement passif. Dans cette approche, le sauvage est associé à des processus naturels et autonomes, en libre évolution (Cochet et al., 2020). Il s'applique alors à l'échelle des écosystèmes et par conséquent, il englobe à la fois les espèces animales et végétales.

Pourtant, bien que conceptuellement, certains auteurs commencent à revendiquer des formes passives du ré-ensauvagement qui s'applique au végétal, les pratiques sont encore rares et insuffisamment documentées (Dehaut, 2022). En particulier, les recherches sur la libre évolution des forêts sont encore peu présentes. La littérature identifie ainsi une lacune dans les recherches en sciences humaines et sociales au sujet du ré-ensauvagement (Barraud et al., 2019). Au-delà des dimensions écologiques, les dimensions humaines (culturelles, sociales, psychologiques, politiques et économiques) possèdent pourtant une place importante dans les projets de ré-ensauvagement, en particulier quant à leur réussite ou leur

échec (Pettorelli et al., 2019). Les représentations individuelles de la nature sont un facteur déterminant dans un projet de protection de la nature (Depraz, 2014; Navarro & Pereira, 2015a). Les principaux acteurs concernés, à savoir les protecteurs de la nature, les décideurs politiques et les populations affectées peuvent avoir des avis divergents en raison de leurs représentations et leurs croyances personnelles (Bauer et al., 2009). Ainsi, il existe une nécessité de centrer « *les questionnements sur les effets sociaux et spatiaux des opérations de ré-ensauvagement et de l'imaginaire qui y est associé* » (Barraud et al., 2019, p.315).

## 2. Le Parc naturel périurbain du Jorat comme étude de cas

Partant de ces constats et lacunes identifiés dans la littérature, le Parc naturel périurbain du Jorat présente un cas intéressant pour approfondir le sujet des controverses autour du ré-ensauvagement des forêts et de la représentation de la nature sauvage en milieu périurbain. Pour rappel, l'une des caractéristiques inhérentes à la catégorie « parc naturel périurbain » issue de la loi sur la protection de la nature en Suisse est l'existence d'une zone de libre évolution située en milieu périurbain. Plus précisément, cette zone de libre évolution des processus naturels, dite zone centrale, doit s'étendre sur une superficie d'au moins 4 km<sup>2</sup> et il est notamment interdit d'y accéder hors des chemins balisés et d'y pratiquer des interventions humaines (agriculture, sylviculture, chasse, prélèvement, cueillette, etc.) selon l'OParcs. Grâce à cette zone centrale, les parcs naturels périurbains peuvent alors être considérés comme du ré-ensauvagement passif, bien que ce terme ne soit pas mobilisé officiellement dans les différentes lois et projets.

Le PNP Jorat présente alors un cas intéressant pour analyser les controverses du ré-ensauvagement et les représentations qui y sont associées, d'autant plus qu'il est soumis à un double enjeu : l'acceptation d'une nature en libre évolution et ré-ensauvagée d'une part, et l'implantation d'une aire naturelle protégée en milieu périurbain d'autre part. Les controverses et oppositions ayant été étudiées lors de précédents travaux de mémoire, il est maintenant pertinent de se questionner sur les racines de ces désaccords.

### 3. Questions de recherche et hypothèses

La question principale à laquelle ce mémoire cherche à répondre est la suivante :

***Comment les différentes conceptions de la nature sauvage adoptées par les acteurs du Parc naturel périurbain du Jorat impactent-elles la mise en œuvre de la zone centrale en libre évolution ?***

Sur la base de cette question de recherche principale, des sous-questions ont été établies :

- Quelles sont les justifications pour la création d'une zone en libre évolution ? Quelles sont les valeurs associées à la libre-évolution ?
- Quels sont les arguments contre la création d'une zone en libre évolution ? Les oppositions sont-elles liées à un imaginaire anti libre-évolution ?
- Comment les interventions humaines au sein du bois du Jorat, et en particulier dans la zone centrale, sont-elles gérées ? Comment ces interventions et ces restrictions d'interventions sont-elles perçues ?
- Comment l'accès humain au sein des bois du Jorat, et en particulier dans la zone centrale, est-il géré ? Comment cet accès, et à l'inverse, ces restrictions d'accès, sont-ils perçus ?
- Comment la zone de libre évolution est-elle imaginée par les différents acteurs impliqués ? Comment la nature sauvage est-elle imaginée par ces acteurs ?
- Le Parc naturel périurbain du Jorat est-il perçu comme un espace de nature sauvage, comme un espace de nature exploitée, ou les deux à la fois ?
- Quelles sont les différences de représentation entre la zone de libre évolution et la zone tampon ? Y-a-t-il une hiérarchisation donnant plus d'importance à la nature en libre évolution qu'à la nature exploitée ?

Afin de guider la recherche, l'état de l'art ainsi que les éléments de contexte du Parc naturel périurbain du Jorat ont permis de formuler des hypothèses répondant à la question de recherche principale en fonction du type d'acteur. A ce stade, les acteurs concernés par le PNP Jorat sont séparés en deux catégories principales. La première regroupe les porteurs du projet, qui adoptent alors un rôle de défenseurs de la nature et qui sont impliqués dans le projet de manière professionnelle, bien que leur profil puisse varier (biologie, sciences sociales, forestiers). La deuxième catégorie d'acteur désigne la population concernée par le PNP Jorat

au sens large, à savoir les usagers de la forêt et les habitants des communes adjacentes au territoire du Parc.

**Pour les porteurs du projet**, il convient de reprendre les quatre différentes conceptions de la relation humain-nature identifiées par Mace (2014) dans le domaine de la biologie de la conservation. En fonction de ces conceptions, on peut esquisser l'hypothèse que les porteurs du projet peuvent être associés à trois positions différentes en faveur de la libre évolution. A noter que les approches de *nature for itself* et de *nature despite people* sont regroupées ensemble au sein d'une même hypothèse, car elles adoptent en réalité la même conception de la protection de la nature pour elle-même, mais s'appliquent dans des contextes différents (modifié ou non par l'humain).

- **Hypothèse 1.1 : conception de la nature pour elle-même, malgré la présence humaine** : *La zone centrale de libre évolution doit permettre de protéger la nature pour elle-même. Dans ce contexte, la nature sauvage la plus préservée possible des activités humaines prime.*
- **Hypothèse 1.2 : conception de la nature pour l'humain** : *La zone centrale de libre évolution doit permettre d'assurer des services écosystémiques, en particulier celui de la biodiversité liée au bois mort. Le type de nature qui prime est évalué au regard de son utilité pour l'humain, et non de son caractère sauvage.*
- **Hypothèse 1.3 : conception de la nature avec l'humain** : *La zone centrale de libre évolution doit permettre de concilier les intérêts humains et naturels. Elle vise à protéger la nature pour elle-même et pour les services qu'elle offre, quel que soit le degré d'influence anthropique, et tout en tenant compte des interactions que les humains entretiennent avec.*

Ensuite, **pour la population concernée par le PNP Jorat**, on peut tester les positions envers le ré-ensauvagement observées par Bauer et al. (2009) au sein de la population suisse. Sur cette base, ainsi que grâce à des constats issus de la littérature, on peut poser l'hypothèse que la population concernée par le PNP Jorat peut être associée à quatre positions différentes à propos de la libre évolution :

- **Hypothèse 2.1 : conception de la nature sauvage dangereuse :** *Une partie de la population s'oppose à la zone centrale du PNP Jorat, car elle associe la libre évolution et le sauvage à un danger et une perte de contrôle.*
- **Hypothèse 2.2 : conception de la nature qui doit être entretenue par l'humain :** *Une partie de la population s'oppose à la zone centrale du PNP Jorat, et en particulier aux restrictions qui vont avec, car ils valorisent les paysages entretenus au détriment de la libre évolution et du sauvage. Cette population a une conception selon laquelle humains et nature sont en interaction et se mélangent, et ne voient pas l'intérêt de laisser la nature en libre évolution (Linnell et al., 2015).*
- **Hypothèse 2.3 : conception de la nature sauvage admirable :** *Une partie de la population est favorable à la zone centrale du PNP Jorat et accepte les restrictions qui vont avec, car ils accordent de l'importance à la protection de la nature en libre évolution et la trouvent fascinante et admirable.*
- **Hypothèse 2.4 : conception neutre de la nature sauvage :** *Une partie de la population est favorable à la zone centrale du PNP Jorat et accepte les restrictions qui vont avec, car ils adoptent une réalité une position neutre et une distance émotionnelle par rapport à la nature.*

## IV. Méthodologie

### 1. Identification des acteurs impliqués par le PNP Jorat

La question de recherche ci-dessus cite « les acteurs concernés par le PNP Jorat ». Il convient maintenant de définir clairement qui sont ces acteurs et comment ils peuvent être classés en fonction de leur profil. Premièrement, les « acteurs concernés », font référence aux acteurs qui ont un rôle décisionnel et de mise en œuvre dans la création de la zone centrale, mais également aux acteurs qui sont impactés par ces décisions.

Plus précisément, les acteurs jouant un rôle dans la mise en œuvre du parc se retrouvent dans les trois niveaux institutionnels. La Confédération, et plus spécifiquement l'OFEV, dispose d'un rôle important car elle édicte les lois et les conditions de création d'un parc naturel périurbain. Elle fournit également un accompagnement auprès des projets de parc, et, finalement, elle est en charge de l'évaluation des dossiers et de leur labellisation. Ensuite, les décisions de mise en œuvre locale de ces lois et conditions se prennent conjointement entre l'équipe du Parc, le propriétaire de la forêt (ici, la Ville de Lausanne), et le canton. Ce dernier a pour but de faire le lien entre Confédération et Parc, notamment en accompagnant le projet et en s'assurant qu'il est conforme aux lois fédérales. En particulier, la DGE-FORET s'occupe de l'application de la loi forestière, alors que la DGE-BIODIV accompagne la politique des parcs. La Ville de Lausanne, à travers ses élus politiques, et en tant que propriétaire forestier, dispose du rôle décisionnel final. Le Comité de l'Association *Jorat parc naturel*, quant à lui, dispose également d'un rôle décisionnel stratégique. L'équipe du Parc, elle, a pour mission la gestion, la promotion et le développement du Parc. Enfin, certaines décisions sont appuyées par l'expertise de spécialistes, notamment des biologistes, au travers de la commission scientifique du Parc.

De nombreux acteurs sont impliqués de manière professionnelle, c'est-à-dire que l'étude, la mise en œuvre, la gestion ou l'entretien du PNP Jorat fait partie de leur cahier des charges. On retrouve divers profils professionnels concernés, en particulier des biologistes ou des forestiers. Tous ces acteurs, que ce soit par le biais de leurs tâches professionnelles ou politiques, peuvent être considérés comme les porteurs du projet (de manière directe ou indirecte), puisque leur objectif est d'assurer l'aboutissement et la gestion du PNP Jorat dans de bonnes conditions. Ces différents acteurs ainsi que leur rôle pour le PNP Jorat sont résumés



dans le schéma ci-dessous (figure 10). Ce schéma est non exhaustif : il présente plutôt une vue d'ensemble des porteurs du projet.

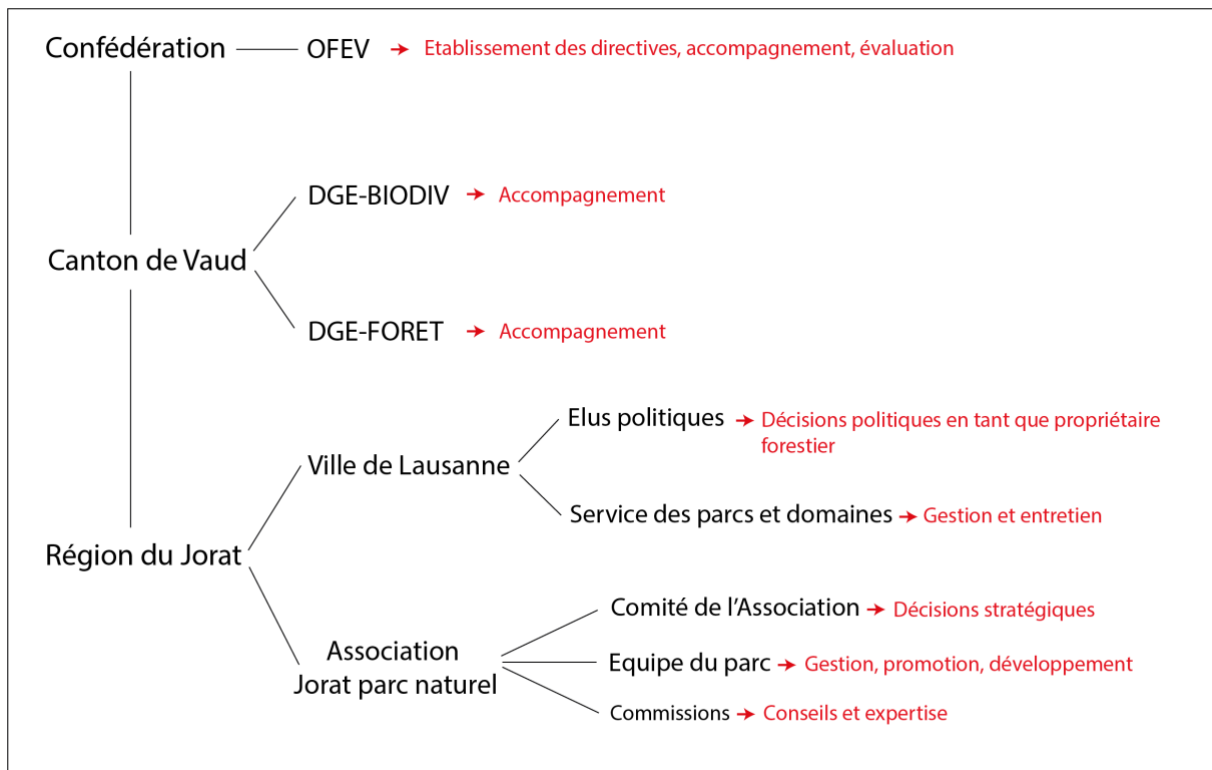


Figure 10 : Les acteurs du PNP Jorat et leur rôle.

La deuxième catégorie d'acteur regroupe les personnes qui ne sont pas impliquées dans la création ou la gestion de la zone centrale, mais qui sont impactées par cette dernière. On peut parler de la population impactée au sens large, que ce soit sur leurs pratiques professionnelles (agriculteurs, exploitants forestiers) ou récréatives (promeneurs, coureurs, VTT, cavaliers, champignonniers, etc.). Ainsi, leur positionnement à l'égard de la zone centrale de libre évolution peut autant être opposé, neutre ou favorable. Cependant, il est important de souligner que certains acteurs ont généré de fortes oppositions, en particulier dans les communes forestières adjacentes au PNP Jorat.

## 2. Méthodes de récolte des données

### 2.1 Entretien exploratoire

Afin de saisir les enjeux généraux liés au PNP Jorat et de comprendre son fonctionnement, un entretien exploratoire a été mené avec Sophie Chanel, directrice du PNP Jorat, au début du processus de recherche. Cet entretien a notamment permis de mettre en lumière les enjeux

autour de la diversité des acteurs en présence, en fonction de leur rôle et de leur acceptabilité de la zone centrale de libre évolution. La manière dont le ré-ensauvagement est mis en place concrètement dans le Jorat a également été abordée. Tout ceci a été utile afin de cibler des questions pertinentes et adaptées au contexte du Jorat, dans un premier temps dans le cadre de recherches bibliographiques en vue d'établir la revue de la littérature. Dans un deuxième temps, cet entretien exploratoire a participé à établir la grille pour les entretiens semi-directifs, décrite plus en détail dans la partie suivante.

## 2.2 Entretiens semi-directifs

Pour répondre aux questions de recherche établies ci-dessus, les données nécessaires concernent principalement les discours, les avis et les explications des acteurs impliqués. La méthode de collecte de donnée consiste à réaliser des entretiens semi-directifs avec ces acteurs. Cette méthode qualitative est en effet adaptée pour cette recherche, car elle permet aux interviewés de s'exprimer librement sur des sujets définis, avec un degré de profondeur élevé (Van Campenhoudt & Quivy, 2011).

Le tableau ci-dessous (figure 11) liste les personnes qui ont été interviewées, en fonction de leur institution et de leur rôle. Il indique également la date et la durée des entretiens. Cette liste a été établie sur la base des acteurs impliqués identifiés dans la partie précédente. Malheureusement, en raison de la ressource temps limitée pour cette recherche d'un côté, et de contraintes liées à la participation de certains acteurs de l'autre, il n'a évidemment pas été possible de rencontrer toutes les personnes impliquées par le Parc. Pourtant, grâce à un échantillon expressif regroupant des acteurs ayant des rôles et des points de vue divers, l'objectif de cette recherche est d'offrir une vue d'ensemble des différentes conceptions de la libre évolution.

Prénom et nom	Institution	Rôle	Date d'entretien	Durée de l'entretien
Catherine Strehler Perrin	DGE-BIODIV-VD	Cheffe de la division	24.05.2022	30 min
Anne Golay	DGE-FORET-VD	Cheffe de section biodiversité en forêt Membre de la commission scientifique et technique du Parc naturel du Jorat	24.05.2022	52 min
Yves Kazemi	DGE-FORET-VD	Inspecteur forestier du 18 <sup>ème</sup> arrondissement	06.05.2022	60 min
Etienne Balestra	Ville de Lausanne Comité de l'association <i>Jorat parc naturel.</i>	Chef du Service des parcs et domaines (SPADOM) de la Ville de Lausanne Membre du comité de l'association <i>Jorat parc naturel.</i>	29.03.2022	62 min
Matthieu Détraz	Ville de Lausanne	Chef d'unité forêts au SPADOM, garde forestier	13.04.2022	46 min
Sophie Chanel	PNP Jorat	Directrice	28.03.2022	58 min
Melanie Annen	PNP Jorat	Cheffe de projet du secteur Nature et Monitoring	07.04.2022	46 min
Louise Meister	PNP Jorat	Collaboratrice scientifique « gestion des usages de loisirs »	07.04.2022	59 min
Maxime Rebord	PNP Jorat	Chef de projet secteur sensibilisation	07.04.2022	52 min
Philippe Christe	UNIL	Professeur associé FBM et président de la commission scientifique du Parc	05.04.2022	48 min
Pascal Vittoz	UNIL	Maitre d'enseignement et de recherche FGSE et membre de la commission scientifique du Parc	31.03.2022	58 min
Carlo Ossola	OFEV, division biodiversité et paysage	Collaborateur parcs d'importance nationale	05.05.2022	57 min
Roland Karlen	Commune de Cugy	Municipal de la commune de Cugy, opposée au PNP Jorat	31.06.2022	48 min
Anonyme	/	Habitant et usager du Jorat, opposé au PNP Jorat	04.05.2022	50 min

Figure 11 : Liste des entretiens réalisés.

Au niveau technique, les entretiens ont tous été enregistrés, suite à l'accord de l'interviewé, puis retranscrits afin d'aboutir à des données plus faciles à analyser. La plupart ont eu lieu en présentiel, mais pour des raisons organisationnelles, certains se sont déroulés en ligne via Zoom. La durée varie entre 45 minutes et 1 heure, hormis pour un entretien qui a dû être raccourci à cause d'une contrainte de temps.

Une grille d'entretien type (annexe 1) a été établie sur la base de la littérature, de l'entretien préparatoire effectué avec Sophie Chanel ainsi que différents documents concernant le PNP Jorat. Elle est constituée des parties suivantes : profil et rôle de l'acteur, les justifications pour (ou contre) la création d'une zone de libre évolution, les représentations de la libre évolution et de la non-intervention humaine dans la zone centrale du Parc, et finalement, les représentations du sauvage. Ensuite, cette grille a été adaptée pour chaque entretien, en fonction du profil de la personne interviewée.

### 2.3 Enquête par questionnaire

Afin de compléter les données obtenues grâce aux entretiens semi-directifs, et dans le but de toucher un autre type d'acteur, des données issues d'une enquête par questionnaire sont également traitées. Cette enquête est menée par l'équipe du Parc naturel du Jorat, en collaboration avec l'UNIL, et est destinée aux usagers des bois du Jorat. Elle a pour but d'assurer le suivi qualitatif de l'avis des usagers du Parc, et aborde leurs modalités de pratique des activités dans le Jorat, ainsi que leur satisfaction (annexe 2). Cette enquête contient également des questions ouvertes concernant la représentation de la forêt et de la libre évolution.

La partie du questionnaire dédiée à la représentation de la forêt du Jorat (figure 12) comporte trois questions principales et se base sur deux photos différentes. Cette partie a été élaborée en collaboration entre l'équipe du Parc, l'auteure de ce mémoire ainsi que la directrice de mémoire. L'équipe du Parc s'est chargée de la sélection des photos et a volontairement choisi une image qui leur semble davantage sauvage que l'autre. Plus précisément, la première image (image de gauche figure 12) a été prise dans la zone centrale du Parc, dans un endroit où le bois n'a pas été exploité depuis 40 ans. Elle évoque un paysage en libre évolution et en cours de ré-ensauvagement, grâce à la présence de plusieurs essences d'arbre, de différents stades de développement ainsi que de bois mort au sol. La deuxième image (image de droite figure 12), quant à elle, a été prise dans la zone de transition du Parc, dans un endroit qui

contient une plantation d'épicéa encore régulièrement exploitée. Elle évoque un paysage exploité où les interventions humaines sont visibles, notamment à travers la régularité de la forme et de la taille des arbres et l'absence de débris au sol.

1. La forêt du Jorat est-elle sauvage ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?



2. Considérez-vous ces images comme une illustration du sauvage ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

3. Quelle image de la forêt préférez-vous et pourquoi ?

Figure 12 : Partie du questionnaire dédiée à la représentation de la forêt du Jorat.

La diffusion de ce questionnaire a démarré sur le terrain en novembre 2021 et s'étend sur une durée d'une année. Quatre étudiants se sont rendus sur le terrain, à différentes localisations, afin d'intercepter les usagers et leur soumettre le questionnaire. N'ayant pas pu attendre la fin de la période de récolte des données, cette recherche se base sur les données collectées entre novembre 2021 et mi-août 2022 et dispose d'un échantillon de 263 réponses. Les données se présentent sous forme de fichier Excel contenant les réponses formulées par chaque personne.

Il est important de préciser que ces données ont été constituées et récoltées par l'association *Jorat parc naturel*, ce sont donc sa propriété. Par conséquent, la chercheuse du présent travail n'a pas pu avoir le contrôle sur certains éléments (période de diffusion, taille de l'échantillon, format des données), ce qui rend l'utilisation des données plus délicate. Elles représentent

cependant une source d'information précieuse puisqu'elles visent un public plus large et différent des entretiens semi-directifs.

### 3. Procédure d'analyse des données

Les données récoltées par les biais des entretiens semis-directifs ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique. Les retranscriptions d'entretien ont été analysées à travers l'annotation du corpus. Puis, certaines citations ou parties d'entretien ont été retenues et ensuite classées dans différentes catégories et thématiques, en vue de rédiger les résultats (Paillé et Mucchieli, 2021). Cette étape a été effectuée manuellement.

Les données issues de l'enquête par questionnaire transmise par l'association *Jorat parc naturel* ont été traitées légèrement différemment. Bien que le questionnaire comprenne des questions ouvertes, il a initialement été établi en vue d'en faire une analyse quantitative, ce qui n'est pas l'objectif de la présente recherche. Seules quelques données statistiques ont été générées dans le cadre de cette recherche, à savoir le pourcentage de personne ayant répondu *oui* ou *non* aux questions binaires. Ceci a ensuite permis de fournir le cadre d'analyse pour les réponses ouvertes, qui ont été classées en fonction des deux catégories de réponse binaire. A partir de là, le même principe d'analyse de données qualitatives a été effectué, à savoir une analyse de contenu, bien que celui-ci soit plus succinct.

Les deux méthodes de récolte des données étant différentes, les résultats ne peuvent pas directement être comparés, mais sont plutôt complémentaires. Les réponses issues du questionnaire sont souvent courtes et peu développées, elles donnent donc moins de matière pour des citations. Cependant, la grande quantité de répondant permet d'avoir une vision plus complète et diversifiée. A l'inverse, les entretiens offrent la possibilité d'entrer dans un degré de détails élevé, mais à travers un nombre d'acteurs beaucoup plus restreint.

## V. Résultats

### 1. Différents positionnements à l'égard de la libre évolution au sein des bois du Jorat

La revue de la littérature a montré que les processus de ré-ensauvagement ou de libre évolution faisaient l'objet de nombreuses controverses, tant sur les plans écologique, éthique, social ou économique. Cette partie vise à présenter les différents positionnements à l'égard de la libre évolution chez les acteurs du PNP Jorat. En particulier, elle reprend les arguments avancés en faveur de la libre évolution dans le Jorat, ainsi que les points d'oppositions, en tenant compte du profil des acteurs.

#### 1.1 Les arguments en faveur de la libre évolution dans le Jorat

##### 1.1.1 Les arguments écologiques

Les arguments écologiques liés à la libre évolution sont ceux qui sont le plus mis en avant, et sont abordés par la totalité des porteurs du projet.

Premièrement, la libre évolution permet de favoriser la biodiversité, en particulier les espèces liées au bois mort, comme le soulignent Schnitzler & Génot (2020). Dans ce contexte, Mélanie Annen, cheffe de projet du secteur Nature et Monitoring au PNP Jorat, rappelle qu'« *il y a 25% des espèces forestières qui sont liées au vieux bois ou au bois mort, donc ce n'est pas rien* ». Pourtant, comme l'explique Pascal Vittoz (botaniste à l'Université de Lausanne et membre de la commission scientifique du Parc), dans une forêt entretenue à des fins de production, les arbres sont coupés avant d'atteindre un stade vieillissant, et de ce fait, la biodiversité qui y est liée ne peut pas se développer. Il souligne que dans la zone centrale de libre évolution, à l'avenir :

*« On va avoir des arbres qui cassent, des arbres qui commencent à pourrir à l'intérieur, donc donner de la place à toute une faune liée à ce bois en train de mourir ou au bois mort, des éléments qui existent très peu dans une forêt exploitée, en zone de transition. Dans une forêt ordinaire justement, on abat les arbres jeunes, en bonne santé, et ils n'ont pas le temps de se décomposer ou de mourir, donc ce bois mort et ces éléments sont rares, y compris tous les champignons qui vivent sur ce bois mort ».*

Si l'argument de la biodiversité liée à des stades forestiers tardifs est évident pour la totalité des porteurs du projets, seul un petit nombre d'entre eux mettent également en avant l'importance des stades pionniers. En effet, selon une dynamique naturelle, la forêt du Jorat pourrait atteindre un stade pionnier dans un horizon beaucoup plus lointain, seulement après l'écroulement de la forêt par vieillissement. Cependant, suite à des perturbations (forts vents, invasion de bostryche), certains secteurs pourraient rapidement atteindre ce stade pionnier (Anne Golay, cheffe de section biodiversité en forêt à la DGE-FORET-VD et membre de la commission scientifique et technique du Parc). En résumé, selon Anne Golay, la biodiversité qui découle de la non-intervention est importante car :

*« Dans une forêt d'exploitation, on va essayer d'accélérer le retour à une forêt adulte. Du coup, ces deux stades de vieilles forêts et de stade pionnier, ce sont des forêts dont on a tendance un peu à manquer en Suisse. Et puis il y a l'intérêt de toutes les espèces qui dépendent de ces stades-là. Donc par exemple toutes les espèces qui vont dépendre des vieux bois : des champignons, des lichens, des coléoptères, des insectes, qui sont aussi des espèces un peu moins connues, donc c'est moins facile de donner une impulsion pour préserver ces espèces. Et puis les stades pionniers, toutes les espèces qui dépendent de la lumière, des stades plus jeunes, les bois tendres. »*

Du point de vue scientifique, la libre évolution permettrait d'observer des résultats concrets sur la biodiversité et le type d'espèces présent dans la forêt, à long terme. Mais au-delà de ces résultats, le processus lui-même de libre évolution de la nature est mis en avant. La libre évolution est associée à la diminution de la pression humaine sur les écosystèmes et par conséquent, la tranquillité pour la faune et la flore. Selon Mélanie Annen *« Il y a une pression qui fait que, à l'heure où on assiste à la sixième extinction de masse, ce sont des zones qui font sens. Ça permet de diminuer la pression à certains endroits, que ce soit pour la faune, pour la flore aussi, parce qu'il y a beaucoup de piétinement »*.

De même, Philippe Christe, biologiste à l'Université de Lausanne et président de la commission scientifique du Parc, souligne que la présence et les activités humaines dans le Jorat représentent un dérangement pour la faune. Ainsi, la libre évolution offre des zones de tranquillité grâce à la diminution de la pression anthropique :



*« La chasse sera interdite à l'intérieur de la zone centrale, donc peut-être que cette partie-là va être un petit peu attractive comme zone de tranquillité pour la faune, ce qui est important. Le fait aussi que les gens devront rester sur les chemins et ne pas aller partout, je pense que ce sera une bonne chose. En fait il y a beaucoup d'humains, actuellement, qui se promènent hors sentier, notamment en automne pour aller cueillir les champignons. Et donc cette pression humaine, les promeneurs de chiens, les gens qui lâchent leurs chiens, ça fait un dérangement important pour la faune. On vit sur une planète où il y a une pression humaine partout, on est quand même en surpopulation je pense. La Suisse c'est un pays qui est densément peuplé. Alors qu'on puisse laisser la nature évoluer sur 4 km<sup>2</sup> en forêt, ça me semble un minimum essentiel »*

Pascal Vittoz, lui, met également en avant la nécessité de diminuer la pression humaine sur la forêt, et plus globalement de *« laisser la place à tout le monde, à tous les organismes qui étaient là avant nous et qui ont leur droit de cité ou le droit de vivre en Suisse comme nous, et à qui il faut laisser un peu des surfaces à disposition »*.

Le processus de libre évolution de la nature est identifié comme avantageux car il permet aux écosystèmes d'être plus résilients. Selon Carlo Ossola, collaborateur parcs d'importance nationale à l'OFEV, *« On voit maintenant que les forêts qui sont protégées, lorsqu'il n'y pas d'intervention, elles sont beaucoup plus résilientes que d'autres, même au changement climatique »*. Philippe Christe souligne également que *« plus on laisse les écosystèmes sans intervention, plus ils s'équilibrent »*. Ces affirmations rejoignent les propos de Cochet & Durand (2021) selon lesquels la nature est capable de se relever en cas de perturbations si on lui en laisse le temps.

Finalement, il est utile de replacer ces arguments écologiques en faveur de la libre évolution dans le contexte du Jorat. En effet, la plupart des interviewés mettent en avant la nécessité d'avoir ce type de protection de la nature sur une grande surface et dans chaque région biogéographique de la Suisse, y compris sur le plateau, car il subit une forte pression. Selon Sophie Chanel, directrice du Parc, : *« On retrouve des réserves forestières de taille importante dans des zones qui ne sont pas facile d'accès, avec une topographie plus compliquée, par exemple dans les Alpes ou le Jura. Et sur le plateau, on n'a pas encore ça à ce stade »*.

### 1.1.2 Les arguments sociaux

Au-delà de ces arguments écologiques, les interlocuteurs soulignent également les bienfaits de la libre évolution sur le plan social, autant à l'échelle de la société que de l'individu, notamment grâce à la proximité du Parc avec l'agglomération lausannoise. Carlo Ossola, collaborateur à l'OFEV ayant participé aux discussions lors de la création de la catégorie de parc naturel périurbain raconte :

*« On a vu qu'il n'y avait pas de site où la nature était laissée à elle-même en Suisse, et du coup l'idée c'était vraiment de pouvoir les créer, et observer l'évolution de la nature, tout en l'utilisant comme sensibilisation. Parce que c'est vrai que si on regarde autour de nous, c'est très rare d'avoir des sites qui ne sont pas gérés par l'Homme. Et c'était vraiment cette idée de n'avoir pas que le Parc National Suisse au bout de la Suisse, mais d'avoir aussi des sites qui peuvent expliquer ça ailleurs, comme les parcs périurbains. Et aussi, de promouvoir une idée de biodiversité en ville, et pas que la biodiversité dans les montagnes, où c'est plus facile de la voir. La valeur pour moi de ces sites, au-delà de la biodiversité, c'est aussi cet élément d'éducation. Je n'aime pas le mot éducation, mais d'explication, d'exemple pour les gens de comment une forêt peut évoluer seule. Parce qu'on a un peu l'idée encore, en Suisse, malheureusement, que si on ne s'occupe pas des forêts elles vont mourir, cette idée d'interventionnisme à tout prix. Ce qui est juste dans certaines parties de la forêt évidemment, mais pas partout justement. »*

En d'autres termes, un parc naturel périurbain permet d'une part de sensibiliser la population à l'existence de différents types de natures et au fonctionnement de la libre évolution. Sophie Chanel souligne que *« pour la majorité des gens, dès qu'ils sortent de l'espace urbain, ils sont dans la nature, et il n'y a pas de gradation. Peut-être que la création du Parc permet de faire prendre conscience aux gens que dans notre territoire il y a différentes natures »*. Maxime Rebord, chef de projet du secteur Sensibilisation au PNP Jorat, insiste lui sur l'aspect de découverte de cette nature en libre évolution encore peu connue : *« Il y a un intérêt pour les gens, mais peut-être même pour moi, de voir que la nature elle peut se passer de l'intervention de l'Homme. Il y a un côté découverte que je trouve hyper intéressant »*. Cette citation montre que le Parc du Jorat peut sensibiliser le grand public, mais également les acteurs qui travaillent pour ou dans la forêt du Jorat.

Comme le mentionne aussi Carlo Ossola, les parcs naturels périurbains visent à promouvoir l'idée que la biodiversité se trouve également en milieu urbain ou proche des agglomérations. A ce propos, Etienne Balestra, membre du comité de l'association *Jorat parc naturel* et chef du SPADOM de la Ville de Lausanne, soutient que la biodiversité est un terme mal compris par la population, et que le Parc du Jorat est une manière de l'exemplifier et d'améliorer sa compréhension : « *c'est aussi une zone de démonstration, pour que les gens prennent conscience de la problématique de la biodiversité, ce qui est, dans la population, un concept pas clair. Souvent, la biodiversité, on ne sait pas très bien ce que c'est, on ne sait pas très bien pourquoi il faut y accorder de l'importance. Et bien là je pense que c'est un moyen d'expliquer en quoi c'est indispensable pour la vie sur terre* ».

Au-delà de la simple sensibilisation ou découverte d'un type de nature, certains acteurs mettent en avant le potentiel de la libre évolution pour permettre de tirer des enseignements grâce à l'observation des processus naturels. Maxime Rebord affirme qu' : « *on demande à la nature de nous enseigner quelque chose, en laissant une zone comme ça* ». De la même manière, pour Anne Golay « *pouvoir observer ces processus naturels, ça nous permet de mieux comprendre comment la nature fonctionne. Il y a beaucoup de choses qu'on a comprises au niveau de la nature et qui nous ont aidées après à mieux la conserver* ». Ainsi, l'observation de la nature en libre évolution permet d'ajuster les modes de gestion afin de se rapprocher au mieux de son fonctionnement naturel. Pour Carlo Ossola, la zone centrale du Parc est également importante :

« [...] *pour avoir un témoin. C'est un témoin d'une forêt de plaine productive qui va se développer seule. Donc ça sert aussi à ça une zone centrale. Ça va vraiment aider à créer cette nouvelle compréhension de la gestion de la forêt, qui est nécessaire. Parce que si on veut arriver à une meilleure qualité de nos forêts face à ces changements qu'on a devant nous, de la biodiversité, et surtout climatiques, il faudra quand même avoir des témoins* ».

Finalement, certains interlocuteurs avancent un argument plus personnel et individuel en faveur de la libre évolution : celui du bien-être et de la contemplation. Ceci rejoint l'argument de Monbiot (2017), qui estime que le contact au sauvage permet un enrichissement

personnel. Certains interviewés, sur la base de leurs expériences au sein de forêts dans lesquelles la libre évolution est déjà installée, décrivent une atmosphère particulière. Ils sont plusieurs à avoir cité la forêt du bois de Chêne à Genolier. Par exemple, Etienne Balestra souligne que les zones de libre évolution, grâce à leur dimension paysagère et sensorielle, donnent un sentiment de *bain de nature*. Pour Mélanie Annen :

*« Ce sont des atmosphères particulières dans lesquelles on se ressource, on contemple, on écoute les oiseaux. On est un peu plus dans l'instant présent aussi je pense dans ces zones-là. Le but ce n'est vraiment pas de sortir l'Homme de la forêt, mais plutôt de le reconnecter. Le but c'est aussi que les gens puissent s'imprégner de cette atmosphère particulière, et puissent se rendre compte de la beauté de la nature, la nature qui est à côté des chez eux ».*

Cette connexion avec la nature et cet aspect presque spirituel de la libre évolution est également décrit par Pascal Vittoz :

*« Ce contact avec le sauvage, avec la grandeur, avec les vieux arbres, avec la vie qui va au-delà de notre vie humaine. On sent ces arbres qui nous ont précédé de plusieurs siècles et qui sont toujours là. Finalement, je ne sais pas, c'est une sorte de remise en question, de remise à sa place, et de bien-être dans ces forêts, je ne sais pas comment l'exprimer. D'admiration aussi. Il y a quelque chose qui est envoutant là-dedans ».*

### **1.1.3 Les arguments des usagers du Parc en faveur de la libre évolution**

Les résultats du sondage par questionnaire sont également exploités ici afin de déterminer si les usagers du Parc préfèrent une image de nature plutôt sauvage ou plutôt entretenue, et pourquoi. Sur la base de leur préférence de l'image, on peut alors mettre en évidence les personnes qui aiment la vision d'une nature en libre évolution, puisque pour rappel, l'image A représente une portion de forêt du Jorat qui n'a pas été exploitée depuis 40 ans (figure 13). Ceci concerne alors 70% de l'échantillon, qui affirment préférer cette image.



Figure 13 : Image A du questionnaire: portion de forêt du Jorat non exploitée depuis 40 ans (source : Jorat parc naturel).

Les justifications avancées sont diverses et reprennent les arguments listés ci-dessus, mais l'aspect sauvage est valorisé et apprécié de manière générale pour son aspect naturel et par opposition au côté artificiel d'une forêt entretenue. Plus précisément, les usagers citent les arguments suivants afin de justifier leur préférence pour l'image A : La sensation de bien-être qui est procurée dans une forêt dite plus sauvage ; les effets positifs sur la biodiversité ; les possibilités d'exploration et de découverte ; l'esthétique d'une forêt sauvage par rapport à une forêt entretenue. Les réponses étant peu développées, plusieurs expressions ou adjectifs ont cependant été retenus afin d'illustrer le côté positif d'une nature sauvage mis en avant par certains usagers. Le tableau ci-dessous regroupe ces expressions et présente le nombre de fois qu'elles ont été citées par les usagers (figure 14). Il est intéressant de constater que quelques adjectifs reviennent à de nombreuses reprises afin d'exprimer le côté positif de l'image A, en particulier le fait qu'elle représente un milieu plus *sauvage* et *naturel* que l'autre, et plus *diversifié et varié* du point de vue de la végétation et des essences d'arbre. Le fait de *laisser la nature s'exprimer*, ainsi que l'impression que c'est un milieu *accueillant pour les animaux* sont aussi des arguments cités à plusieurs reprises. On peut également constater que le côté *chaotique*, voire *fouillis* de cette image plait et est considéré comme un élément positif

dans un paysage par certains usagers. Enfin, divers adjectifs décrivant le côté sauvage et positif de l'image sont mobilisés, tels que *vivant, vrai, verdoyant, préservé*, etc.

Expression témoignant du côté positif de l'image A	Nombre
<i>Sauvage</i>	45
<i>Naturel</i>	22
<i>Diversifié, varié</i>	19
<i>Accueillant pour les animaux</i>	11
<i>Laisser la nature s'exprimer, sans intervention humaine</i>	11
<i>Chaotique, fouillis</i>	8
<i>Esthétique, joli</i>	8
<i>Respectueux de l'environnement</i>	5
<i>Vivant</i>	3
<i>Verdoyant</i>	2
<i>Authentique</i>	2
<i>Préservé</i>	2
<i>Vrai</i>	2
<i>Intact</i>	1
<i>Mystérieux</i>	1

Figure 14 : Expressions témoignant du côté positif de l'image A.

## 1.2 Les oppositions à la libre évolution dans le Jorat

Les arguments en défaveur de la libre évolution au sein des bois du Jorat se répartissent principalement entre trois catégories, qui concernent pour les deux premières les restrictions des activités humaines qu'elle engendre, à savoir l'exploitation du bois et la fréquentation de la forêt par divers usagers. La troisième catégorie concerne les risques générés sur les environs de la zone centrale.

Pour rappel, de par sa définition au sein de la LPN et de l'OParcs, la zone centrale du PNP Jorat est accompagnée de plusieurs restrictions. En particulier, l'article 23 de l'OParcs (al 1, let d, 2007) interdit d'y pratiquer l'agriculture et la sylviculture.

L'OParcs indique également que l'accès du public à la zone centrale doit être limité : « *il est interdit de quitter les voies et chemins indiqués et d'amener des animaux, à l'exception des*

*chiens tenus en laisse* » (OParcs, art 23, al 1, let a, 2007). Par conséquent, il n'est en principe pas possible de pénétrer dans la zone centrale à cheval. De plus, il est interdit « *d'accéder avec un véhicule quel qu'il soit, à l'exception des véhicules non motorisés sur les itinéraires signalés* » (OParcs, art 23, al 1, let b, 2007). Les vélos sont donc autorisés au sein de la zone centrale, mais uniquement sur des itinéraires précis. Enfin, il est interdit « *de prélever des roches, des minéraux et des fossiles, de cueillir des plantes et des champignons et de capturer des animaux* » (OParcs, art 23, al 1, let f, 2007). Il faut encore souligner que selon l'OParcs, il est interdit de pratiquer la chasse, à l'exception de la régularisation des espèces causant des dégâts considérables. Toutes ces dispositions légales engendrent alors de nombreuses restrictions pour les divers usagers des bois du Jorat, bien que des dérogations soient prévues.

### **1.2.1 Les oppositions liées aux restrictions d'exploitation sylvicole**

En raison des restrictions liées à la sylviculture au sein de la zone centrale, la personne anonyme et opposée au projet qui a été interviewée voit le Parc comme « *une atteinte à la liberté de profiter des ressources du Jorat, à l'exploitation du bois dans les forêts du Jorat* ». De la même manière, Roland Karlen, municipal de la Commune de Cugy, n'est pas favorable à la zone centrale car il souhaite conserver la valeur commerciale de la forêt. Il souligne que le Jorat est une forêt qui jouit d'une situation idéale pour l'exploitation du bois, tant au niveau de la qualité des bois qui s'y trouvent, qu'au niveau des conditions d'exploitation, facilitée car le territoire est relativement plat et aisément accessible. De ce fait, l'exploitation y est rentable et y a sa place, à l'inverse d'autres situations plus compliquées, par exemple « *dans des pentes ou dans les montagnes, où le travail du bois coûte une fortune* » (Roland Karlen). De plus, il met en relation ces éléments avec la nécessité dans le contexte actuel de produire du bois pour la production d'énergie ainsi que pour les constructions. Il conclut :

*« Au fond, c'est un peu ça qui nous gêne maintenant, c'est qu'au niveau forestier, on va diminuer l'exploitation, même si c'est entre guillemets que 440 hectares, c'est quand même quelque chose d'important pour notre région. Nous trouvons qu'il y a quelque chose qui ne correspond pas à cette situation dans cette zone ici. Ça fait des risques aussi de diminuer des emplois, ça c'est clair ».*

Dans ce contexte, Matthieu Détraz, (chef d'unité forêt de la Ville de Lausanne), faisant part de son ressenti quant à l'accueil de la libre évolution par la population, émet l'hypothèse que

certaines personnes, en particulier d'origine rurale, n'acceptent pas les restrictions d'exploitations car elles sont attachées aux valeurs traditionnelles du travail de la forêt et de la terre. Cette hypothèse peut être confirmée par la recherche sur les enjeux agricoles du Parc menée par Dusserre-Bresson & Salomon Cavin (2019): ils affirment que l'ancien usage paysan de la forêt, que ce soit pour le bois de chauffage ou de construction, était considéré comme complémentaire aux activités agricoles. Ceci conditionne les agriculteurs à adopter une « *représentation de la forêt comme une ressource* » (p.20) encore aujourd'hui, bien qu'ils n'en soient plus dépendants. Cela renvoie alors à la question des différentes conceptions de la nature pour l'humain, qui sera abordée plus en détail plus loin dans ce travail (voir partie 1.3).

### **1.2.2 Les oppositions liées aux restrictions d'accès**

Les restrictions d'accès à la zone centrale listées dans l'OParcs font l'objet de plaintes de la part des opposants, qui soulignent qu'ils ont le sentiment d'être restreints dans leur liberté et soumis à trop de règles contraignantes. Morizot (2019) identifie effectivement des oppositions à la libre évolution chez certaines populations locales car elles estiment que la nature est mise sous cloche et non accessible. L'opposant (anonyme) affirme que, malgré les dérogations qui ont été accordées afin d'autoriser l'accès des cavaliers et de conserver les chemins existants :

*« Ce n'est pas une solution satisfaisante. On a supprimé, on a restreint l'accès de la zone centrale aux chemins répertoriés sur la carte au 25'000. Donc il y a tout un tas de dessertes forestières qui étaient utilisées, soit par les cavaliers, soit par les promeneurs ou les VTT, qui ne sont plus accessibles. On a vraiment l'impression d'être encadré, de ne pas pouvoir aller où on veut. Ce qui nous a agacé aussi, c'est qu'on prend les gens pour des gamins ».*

En ce sens, Roland Karlen met en évidence le fait que ces restrictions ne sont pas acceptables car elles touchent la sensibilité et les habitudes des gens :

*« Elle a quand même beaucoup de contraintes cette zone centrale. On dit bien, la forêt, elle nous appartient, à vous, à moi, elle appartient à tout le monde. Je crois qu'il faut surtout continuer ça, c'est ça qu'il faut défendre. Et il y a beaucoup de déçus maintenant dans les gens qui sont de la région, en disant « voilà, depuis que ce sera opérationnel, je ne pourrai plus faire ci, je ne pourrai plus aller aux*



*champignons, je ne pourrai plus faire ça ». Vous voyez, ce sont des choses qui touchent un petit peu la sensibilité. En Suisse, on aime bien que les choses soient claires, mais il ne faut pas mettre des règlements dans tous les coins. Et là on devient trop stricte dans le règlement ».*

### **1.2.3 Les oppositions liées aux risques de débordement de la libre évolution**

Les entretiens menés avec les deux opposants montrent que les principales critiques envers la zone centrale de libre évolution sont l'interdiction d'exploiter le bois ainsi que les restrictions d'accès du public. Cependant, il existe également des oppositions à la libre évolution en raison des risques qu'elle peut engendrer dans les alentours de la zone centrale. Par exemple, le municipal de la Commune de Cugy s'inquiète de la proximité directe entre la zone centrale et leur territoire communal, en soulignant le fait que la zone périphérique qui doit jouer le rôle de tampon est quasi inexistante à cet endroit, puisqu'elle s'étend sur 15 mètres seulement. Il ajoute : *« Donc en étant très près on va entre-guillemets bénéficier de toutes ces petites bêtes qui vont venir sur notre territoire »* (Roland Karlen). Les *petites bêtes* dont il parle font en réalité référence au bostryche ou autres insectes qui peuvent s'attaquer à la forêt. Ceci est alors problématique dans les forêts d'exploitation, car elles peuvent engendrer la mort des arbres et se développer de manière non maîtrisable. Roland Karlen exprime son inquiétude à ce propos :

*« Actuellement, on essaie de les maîtriser le mieux possible ces maladies. On ne sait pas jusqu'où elles vont, et on en a encore d'autres maintenant avec la sécheresse et le changement de climat. Donc on a quand même des risques dans cette forêt qu'on ne voudra plus maîtriser, parce que c'est ça, on la laisser aller. Tout d'un coup, ça pourrait se développer, s'élargir, parce qu'on n'entretient plus ».*

L'opposant (anonyme) aborde un autre risque qui pourrait découler de la libre évolution : *« Il y a un gros problème, c'est le problème des sangliers. Et avoir une réserve naturelle dans laquelle il y a une zone centrale, c'est un lieu de vie idéal pour les sangliers »*. En ce sens, Roland Karlen explique :

*« Le sanglier est quelque chose qui est vraiment néfaste à l'agriculture. Il faut absolument qu'on puisse régulariser ça. Alors c'est tout à fait logique, c'est un endroit vraiment tranquille : la bête elle est comme l'être humain, elle n'est pas bête comme on dit, elle sait que là elle peut y aller parce qu'elle va être tranquille. Et là c'est vraiment une crainte pour nous, on a quand même une bonne agriculture à l'extérieur de nos forêts. Je trouve que c'est un risque ».*

En effet, sachant que la zone centrale est également une réserve de chasse, certains acteurs craignent une recrudescence de la faune, et en particulier du sanglier, qui peut causer des dégâts aux cultures. Dusserre-Bresson & Salomon Cavin (2019) identifient même qu'il s'agit de la raison principale d'opposition au Parc pour les agriculteurs, qui craignent que l'organisation de battues afin de réguler la population ne soit pas compatible avec les objectifs du Parc, et en particulier sa fonction récréative. Ceci confirme les propos de Navarro & Pereira (2015a), qui identifient des oppositions à la libre évolution lorsque des animaux sauvages issus d'une aire protégée entravent les activités humaines.

Globalement, ces citations des opposants au sujet de la propagation du bostryche ou des sangliers témoignent d'une crainte du débordement de la libre évolution sur les environs de la zone centrale. Ici, l'opposition ne se fonde pas sur la libre évolution en elle-même, mais plutôt sur les conséquences qu'elle pourrait avoir sur les territoires avoisinants. Cela permet de mettre en évidence un problème de cohabitation entre libre évolution et autres espaces qui disposent d'une fonction de production pour la société, dans un contexte de forte proximité entre ces différentes zones.

#### **1.2.4 Un consensus sur certains objectifs mais des oppositions sur la manière de les atteindre**

Finalement, on constate que les oppositions ne remettent généralement pas en cause les objectifs poursuivis par la zone centrale du Parc du Jorat, mais plutôt la manière de les atteindre, à savoir la remise en libre évolution de la nature. Au niveau écologique, les opposants interrogés dans cette étude reconnaissent la nécessité d'entretenir la forêt de la manière la plus naturelle et avec l'objectif de favoriser la biodiversité. Par exemple, l'opposant (anonyme) affirme qu'« on n'est absolument pas contre la biodiversité ou contre la préservation des espèces ». Cependant, ils suggèrent qu'il est possible de concilier en même temps des objectifs en termes de biodiversité, d'accueil du public et de production de bois,

notamment grâce à la création d'îlots de sénescence (anonyme). Roland Karlen souligne aussi que la manière de gérer une forêt exploitée a évolué de manière à favoriser la biodiversité liée au bois mort, par exemple en laissant du bois mort au sol ou en conservant des arbres-habitats. En résumé, il souligne : « *Moi je ne suis pas non plus opposé à ce qu'il y ait des endroits un petit peu plus protégés. Mais les fermetures totales, non* » (Roland Karlen).

Au niveau de la sensibilisation de la population, à nouveau, les opposants interrogés sont d'accord avec le fait qu'il est nécessaire de faire découvrir la forêt et de la respecter, mais que restreindre son accès n'est pas la bonne solution. D'un côté, l'opposant (anonyme) fait part de ses observations de la forêt en tant qu'usager fréquent depuis de nombreuses années, et conclut que les gens sont respectueux de la nature et n'ont pas besoin d'être cadrés par des réglementations supplémentaires : « *Je dois dire qu'au cours des dernières décennies on a vu une nette amélioration du respect des forêts, parce que les gens ramassent leurs papiers, il n'y a plus de trucs qui sont jetés n'importe où dans la forêt* ».

De l'autre côté, Roland Karlen concède : « *Il faut éduquer les gens, c'est vrai, il faut les éduquer parce qu'on ne peut pas laisser faire n'importe quoi dans cette forêt, il faut qu'on la préserve telle qu'elle est, il ne faut pas la détruire. Et pour ça il y a des règles qui sont très claires déjà au niveau fédéral, on a des règles qui sont claires sur ce qu'on peut faire et ne pas faire dans une forêt* ». De plus, au-delà des règles déjà existantes qu'il identifie, il met en avant d'autres solutions afin de sensibiliser la population aux questions liées à la forêt, par exemple, des outils de communication comme des podcasts ou des films. Pour lui, il est important que la population ait accès à des explications sur le fonctionnement d'une forêt, et ceci passe par la possibilité d'y pénétrer afin de le voir et de le comprendre. En effet, les deux opposants soulignent qu'il est nécessaire de sensibiliser la population aux enjeux de la forêt, mais qu'y restreindre l'accès est une solution inadaptée et contradictoire.

En résumé, ces deux exemples au sujet de la préservation de la biodiversité et de la sensibilisation de la population montrent que les débats ne portent pas sur les objectifs qui impliquent la mise en libre évolution, mais bel et bien sur la libre évolution elle-même, soit la mise en pratique.

Pour finir, de nombreuses autres critiques ont été présentées par les acteurs opposés au Parc lors des entretiens, mais celles-ci ne concernent pas la libre évolution en particulier, mais plutôt le Parc dans sa globalité. Par exemple, l'incohérence entre le projet de Parc naturel et

le projet d'éolienne, le processus d'établissement du Parc de manière non démocratique ou encore le manque de communication et d'honnêteté ont été dénoncés par les opposants interrogés. De ce fait, ces arguments ne seront pas traités en détail dans ce travail qui porte avant tout sur la libre évolution. Un travail de mémoire plus approfondi sur ces diverses controverses autour du PNP Jorat a déjà été effectué par Burrus (2021).

### 1.2.5 Les oppositions des usagers du Parc envers la libre évolution

A travers les résultats du sondage, il est maintenant utile de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les personnes émettent une préférence pour l'image B (figure 15), qui représente une forêt d'épicéa exploitée dans le Jorat. Ceci permet alors de mettre en évidence les usagers qui adoptent probablement une vision plus réticente envers la nature en libre évolution. Cela concerne 30% des sondés qui ont affirmé avoir une préférence pour l'image B.



Figure 15 : Image B du questionnaire : forêt d'épicéa exploitée dans le Jorat (Source : Jorat parc naturel).

Les justifications avancées expriment avant tout le côté pratique d'une forêt entretenue afin de s'y promener ou d'y effectuer des activités telles que le VTT ou la cueillette de champignons. Par exemple, un usager explique sa préférence pour l'image d'une forêt entretenue car il s'y voit mieux faire un pique-nique et s'y balader. Un autre usager explique

qu'une telle forêt lui paraît plus sûre pour laisser ses enfants l'explorer. L'aspect esthétique d'une forêt entretenue est également valorisé chez plusieurs sondés. Les adjectifs utilisés afin de mettre en avant le côté positif d'une forêt entretenue sont regroupés dans le tableau ci-dessous (figure 16).

<b>Expressions témoignant du côté positif de l'image B</b>	<b>Nombre</b>
<i>Facile d'accès, pratique</i>	26
<i>Esthétique, joli</i>	20
<i>Propre, rangé, organisé, ordonné</i>	12
<i>Harmonieux</i>	1
<i>Reposant</i>	1

Figure 16 : Expressions témoignant du côté positif de l'image B.

Les résultats du questionnaire montrent que le positionnement envers la libre évolution chez les usagers du Parc est très varié, bien qu'une majorité tende à préférer l'image de nature en libre évolution plutôt que de nature exploitée. Les justifications pour la libre évolution avancées par les sondés sont globalement les mêmes que celles décrites lors des entretiens, avec des arguments écologiques et sociaux. Concernant les oppositions à la libre évolution, les justifications sont moins diversifiées à travers le sondage auprès des usagers, qui abordent principalement les arguments de l'accessibilité et de l'esthétique, alors que les opposants interviewés ont cité un éventail de critiques plus large (liées à la productivité agricole et sylvicole).

Il est intéressant de relever que certains arguments sont mis en avant à la fois en faveur d'une forêt en libre évolution et d'une forêt exploitée. Par exemple, le côté esthétique est mis en avant dans ces deux types de forêt, selon les usagers. Il est important d'ajouter que certains usagers ne parviennent pas à choisir l'image qu'ils préfèrent, car ils aiment les deux ambiances qui sont reflétées, comme l'explique cette personne : « *Ce n'est pas possible de faire un choix, je n'ai pas envie de catégoriser la nature. Les deux sont de beaux paysages qui me font ressentir des choses* ». De même, d'autres sondés peinent à définir une préférence entre les deux images, car ils aiment à la fois le côté pratique de l'image B et le côté naturel et sauvage de l'image A.

### 1.3 Les conceptions de la relation humain-nature chez les acteurs du PNP Jorat

Dans ce chapitre qui aborde les différents positionnements à l'égard de la libre évolution au sein du Jorat, les différents arguments concrets en faveur ou en défaveur de ce principe ont été répertoriés ci-dessus, en fonction du type d'acteur. Pour aller plus loin, cette partie s'intéresse aux différentes conceptions éthiques associées à ces acteurs, afin de comprendre leur vision de la relation humain-nature, et par conséquent de la libre évolution dans un contexte plus théorique. L'analyse des entretiens, au regard de la revue de la littérature, a permis d'identifier 4 conceptions principales de la relation humain-nature chez les acteurs du PNP Jorat.

#### 1.3.1 Une nature qui doit être entretenue par l'humain

La première conception, qui peut être associée aux deux opposants interviewés, part du postulat qu'humain et nature cohabitent ensemble, et que la nature se porte bien en présence de l'humain. Par exemple, les acteurs font référence au passé de la relation entre humain et forêt du Jorat afin de mettre en avant le fait que, au fil des siècles, l'Homme a su préserver la forêt tout en tirant des avantages grâce à son exploitation. L'opposant (anonyme) conclut que :

*« L'intérêt de l'Homme était de préserver la forêt. Et en préservant la forêt on préserve aussi les animaux. La disparition des espèces animales elle ne vient pas de la contrainte de l'Homme sur la forêt, elle vient d'autres problèmes environnementaux, qui peuvent être le changement climatique, les pluies acides, tout un tas d'autres facteurs, mais qui ne viennent pas forcément de la cohabitation entre l'Homme et la forêt ».*

Dans cette conception de la relation humain-nature, l'exploitation n'est donc pas perçue comme néfaste, au contraire, elle s'inscrit dans une tradition d'entretien des paysages et des ressources et elle participe au maintien de l'écosystème forestier. Roland Karlen souligne : *« c'est une nature qu'on nous a donnée, qu'on a, par intelligence, bien traitée à mon avis, on a fait un beau travail là-dessus. Et je pense que l'humain doit continuer à préserver tout ça, sa qualité, sa santé. L'humain fait déjà beaucoup de choses, et il doit continuer à le faire ».*

Par conséquent, la libre évolution n'a pas lieu d'être et n'est pas souhaitable, car elle va à l'encontre de tout le travail de préservation qui a été effectué pendant plusieurs siècles.

Roland Karlen associe d'ailleurs la libre évolution à l'abandon de la forêt : « *elle n'a plus de vie après. C'est vraiment la mort de la forêt au fond. Je trouve que c'est dommage* ».

### **1.3.2 Une nature qui doit être protégée pour assurer les besoins humains**

Pour plusieurs porteurs du projet, l'humain s'occupe de la nature pour assurer sa propre survie sur la planète. En effet, la nature n'a pas besoin de l'humain, alors que l'humain a besoin de la nature et en est dépendant. Dans cette représentation, la libre évolution permet de fournir des services à l'humain et contribue à atteindre des objectifs qu'il s'est fixé. En particulier, dans le cas des forêts, la libre évolution est une des solutions qui permet de garantir la pérennité des forêts et les services qu'elle offre à la société. La citation suivante permet alors d'exemplifier cette conception éthique :

*« Ayons l'humilité de se rendre compte que la nature n'a vraiment pas besoin de nous. Si on gère les forêts, c'est uniquement et avant tout parce que nous avons des besoins. On ne justifie la gestion forestière à aucun moment pour la nature. C'est complètement assumé. Nous ce qu'on essaie de faire, c'est de gérer les forêts pour nos besoins, en utilisant des approches qui sont les plus proches possibles de ce que fait la nature » (Yves Kazemi).*

### **1.3.3 Une nature qui doit être protégée pour elle-même**

La troisième conception éthique, décelée chez certains porteurs du projet, affirme que l'humain doit s'adapter à son environnement en limitant les effets négatifs qu'il exerce dessus, en tenant compte des dynamiques naturelles et en laissant de la place aux autres espèces. D'après cette vision, la nature se porte souvent mieux sans l'humain. Cependant, elle reconnaît qu'à l'heure actuelle, l'humain a des effets indéniables sur la nature et par conséquent, il doit faire ce qu'il peut pour cohabiter avec et la préserver. Son rôle est de prendre soin de la nature, pour elle-même, malgré la présence humaine. Dans cette perspective, la libre évolution fait évidemment du sens puisqu'elle permet précisément de diminuer la pression humaine sur les écosystèmes. Voici une citation qui témoigne de cette représentation : « *La nature serait beaucoup mieux sans humains. Donc le rôle de certains humains c'est d'essayer de limiter les effets négatifs des autres humains* » (Philippe Christe).

### **1.3.4 Une nature qui doit faire l'objet d'une cohabitation équilibrée avec les humains**

Il faut maintenant préciser que les conceptions qui ont été décrites ci-dessus sont en réalité plus nuancées. En particulier, la plupart des porteurs du projet tiennent des discours qui s'inscrivent à la fois dans les deux dernières conceptions : celles-ci ne s'excluent pas forcément. Dans cette double perspective, certains considèrent effectivement que l'humain doit conserver la nature pour ses propres besoins, mais du moment qu'il s'occupe de la nature, il doit le faire de manière à trouver un équilibre et une cohabitation équitable. Ceci représente alors la 4<sup>ème</sup> conception de la relation humain-nature. En d'autres termes, l'humain ayant pris une grande place sur la planète et étant dépendant des ressources naturelles pour sa propre survie, doit parvenir à une cohabitation équilibrée avec la nature.

Il est donc finalement difficile d'attribuer une conception précise à chaque acteur : on peut plutôt imaginer que tous les porteurs du projet s'inscrivent dans cette approche de cohabitation, mais avec un degré d'intérêt plus ou moins élevé pour les besoins humains ou pour la nature elle-même. L'illustration de la page suivante (figure 17) contient des citations représentatives de ces différentes perspectives et de leur gradation au sein de l'équilibre humain-nature. Il est utile de souligner qu'une seule citation par acteur a été retenue, ce qui signifie que leur pensée n'est pas forcément présentée de manière exhaustive sur cette illustration. Elle vise plutôt à rendre compte de tout le panel des réponses qui ont été fournies.



« Ayons l'humilité de se rendre compte que la nature n'a vraiment pas besoin de nous. Si on gère les forêts, c'est uniquement et avant tout parce que nous avons des besoins. On ne justifie la gestion forestière à aucun moment pour la nature. C'est complètement assumé. Nous ce qu'on essaie de faire, c'est de gérer les forêts pour nos besoins, en utilisant des approches qui sont les plus proches possibles de ce que fait la nature » (Y. Kazemi)

« Je pense qu'on doit s'en occuper pas parce qu'on est altruiste et puis qu'on est paternaliste. On doit s'en occuper parce que finalement c'est quand même lié à notre survie » (S. Chanel)

« Nous sommes dans l'écosystème, et nous devons y rester longtemps. Donc si on le détruit complètement c'est très mauvais pour nous. Mais pas forcément pour l'écosystème lui-même, parce qu'il va se régénérer peut-être, mais sans l'homme. Donc c'est plutôt une question de survie de notre espèce, plutôt de notre société disons » (C. Ossola)

« Notre rôle c'est de s'assurer que la forêt nous reste le plus utile possible, de par sa multifonctionnalité. Mais la multifonctionnalité, c'est une vision anthropique de la chose. Donc c'est toujours pareil, l'humain n'a d'utilité en forêt que pour lui-même » (M. Détraz)

« Finalement tout ce qu'on fait c'est destiné à l'humain, le premier bénéficiaire de toutes nos actions c'est l'humain toujours. On le protège, on essaie de faire en sorte que son environnement soit le meilleur possible. C'est vrai que ce projet il est aussi destiné à améliorer les conditions de vie de l'humain » (E. Balestra)

« Je pense que la nature pourrait très bien s'en sortir sans l'homme dans la plupart des cas. Par contre, du moment qu'on est là et qu'on en a besoin, notre rôle c'est de faire le mieux possible avec ce qu'on a. Essayer de comprendre, de limiter notre impact, d'avoir un impact positif. Du moment qu'on est là, sur cette planète, on doit partager en fait la planète avec la nature et puis on doit essayer de le faire le mieux possible » (AM. Golay)

« Je pense qu'on est l'espèce qui a la plus grande capacité de comprendre les besoins des autres espèces et de la nature, et qu'on devrait, dans l'idéal, être des accompagnants des besoins des autres espèces, tout en maintenant nos besoins à nous. C'est parce qu'on a cette capacité de comprendre les équilibres, si on s'en donne les moyens, qu'on peut accompagner au mieux la forêt. Pour moi connaître c'est protéger » (M. Rebord)

« Disons que les humains c'est une espèce comme une autre, qui a tendance à se donner un peu plus d'importance que les autres. Donc je dirais que les humains n'ont pas un rôle particulier vis-à-vis de la nature, si ce n'est celui de laisser la nature, de laisser aussi de la place aux autres, c'est-à-dire reconnaître qu'il n'est pas seul sur terre, et puis qu'il doit aussi laisser de la place aux autres organismes. Il a le droit de se développer oui, il a le droit d'utiliser une partie, mais il n'a pas le droit de s'accaparer toutes les ressources » (P. Vittoz)

« La nature serait beaucoup mieux sans humains. Donc le rôle de certains humains c'est d'essayer de limiter les effets négatifs des autres humains » (P. Christie)

« Il est là plutôt en tant que réparateur, peut-être arrêter certains comportements ou problèmes que lui-même a mis en place » (M. Annen)

« On a pris ce rôle de gestionnaire de l'environnement, mais en fait ce n'est pas dans ce sens-là à la base, c'est plutôt l'inverse. On devrait plutôt essayer de s'adapter au mieux aux ressources qu'on a, à l'environnement qu'on a » (L. Meister)

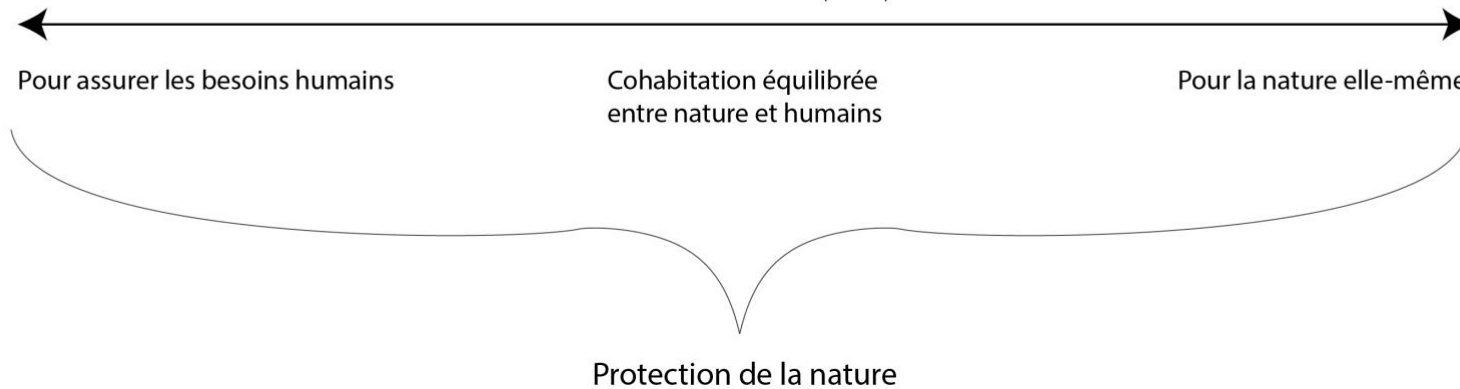


Figure 17 : Citations témoignant des différentes conceptions de la relation humain-nature chez les porteurs du projet.

## 2. La zone centrale de libre évolution du Parc du Jorat, un espace de nature sauvage ?

Dans la continuité des différentes conceptions de la relation humain-nature par les acteurs du PNP Jorat, il est maintenant intéressant d'aborder la question des représentations de la nature sauvage. Pour rappel, la revue de la littérature a montré que ces représentations jouaient un rôle important dans l'acceptation et la gestion d'un projet de ré-ensauvagement (Navarro & Pereira, 2015a). Pour ce faire, il s'agit dans un premier temps d'inventorier les différentes conceptions de la nature sauvage par les acteurs du PNP dans le contexte général, puis, dans un deuxième temps, de les mettre en lien avec leurs représentations de la forêt du Jorat.

### 2.1 Définition de la nature sauvage par les acteurs du Jorat : une diversité de conceptions

En guise d'introduction au thème du sauvage, lors des entretiens, les acteurs ont été questionnés sur l'image qui représentait par excellence la nature sauvage selon eux, au premier abord. Il est intéressant de constater que leur réponse se distingue en fonction de leur profil. Tous les acteurs issus du domaine de la biologie ont globalement fait référence à la forêt tropicale humide, avec quelques variations dans la manière de la définir. A l'inverse, chez les acteurs qui ne sont pas spécialisés dans la biologie, les réponses sont plus variées : les montagnes, la jungle, la forêt du Jorat ou encore l'époque de la préhistoire ont été citées. Les définitions plus précises de ce que représente la nature sauvage pour les acteurs sont cependant très diversifiées, comme il a été mentionné dans la revue de la littérature.

#### 2.1.1 Les conceptions de la nature sauvage chez les acteurs interviewés

##### *La nature sauvage : une nature non soumise aux interventions humaines*

La majorité des acteurs décrivent le sauvage comme une nature non soumise aux interventions humaines : *affranchie de la civilisation* (Louise Meister, collaboratrice scientifique au PNP Jorat), *sans intervention humaine* (Philippe Christe), *dans les endroits où l'Homme n'est jamais intervenu* (Mélanie Annen), *dans les coins où il n'y a aucune influence humaine* (Anne Golay), ou *là où il n'y a pas eu de pression humaine significative depuis très très très longtemps* (Maxime Rebord). Dans cette manière de définir la nature sauvage, celle-ci est pensée par opposition à l'humain et ses activités. De ce fait, la nature sauvage ne peut pas se trouver en ville, et est de manière générale rare.

Les interviewés qui adoptent cette définition émettent tous une nuance dans l'opposition de la nature sauvage et l'humain. Pour eux, certaines communautés qui vivent dans la forêt n'empêchent pas la présence de nature sauvage, « *parce qu'à ce moment-là, ce sont des groupes d'humains qui vivent dans la nature et pas au-dessus de la nature. Ils ne l'exploitent pas, ils ne prennent pas plus de la nature que ce qu'elle a à offrir* » (Louise Meister). Dans ce contexte, Mélanie Annen précise que « *la nature sauvage c'est une nature qui n'a pas connu l'Homme en tant que gestionnaire. Parce qu'il y a des populations indigènes qui vivent dans cette nature sauvage, et pour moi ils font partie de l'environnement, de cet écosystème. Donc c'est une nature qui n'a pas été soumise à une gestion active de l'écosystème* ».

La définition esquissée ci-dessus représente pour certains acteurs la *vraie* nature sauvage. Par exemple, Maxime Rebord parle de *sauvage au sens strict*. Mélanie Annen effectue alors une distinction avec la *nature qui retourne vers l'état sauvage*. Cette réflexion appelle la question de la temporalité par rapport à l'influence humaine : « *A partir de quel moment peut-on considérer que quelque chose qui n'a plus été touché redevient de la nature sauvage ? Ça c'est une autre question* » (Anne Golay). Dans tous les cas, les acteurs cités dans cette partie, bien que conscients de la question du retour du sauvage dans des milieux influencés par l'Homme, estiment que la vraie nature sauvage est une nature intouchée.

Malgré cette distinction entre *la vraie nature sauvage* et la *dynamique sauvage* effectuée par plusieurs interviewés, ils estiment que cela ne veut pas dire que l'une est plus précieuse que l'autre et s'accordent sur le fait qu'il n'y a pas hiérarchisation entre différents types de nature, car ce qui prime est plutôt le fait de disposer d'une diversité de milieux et de dynamiques (Maxime Rebord). Ce résultat va à l'encontre des propos de Zask (2020) qui identifie que la représentation commune place la nature influencée par l'humain au second rang par rapport à une nature intouchée.

### *La nature sauvage : une nature ne répondant pas à des objectifs fixés par les humains*

Dans la même idée, mais selon une conception plus large, pour Matthieu Détraz, la nature sauvage se définit au regard de la relation qu'il existe entre l'humain et la nature : « *La nature sauvage c'est la nature qui n'a pas d'objectifs fixés par l'Homme* ». Ainsi, dans sa conception, toute portion de nature qui n'est pas gérée dans le but de répondre à un objectif humain représente de la nature sauvage, même si cette dernière a pu être impactée par l'humain par le passé.

### *La nature sauvage : un écosystème au fonctionnement naturel*

Pascal Vittoz explique que sa conception de la nature sauvage se rapproche de la notion d'*écosystèmes semi-naturels*, qu'il associe à un fonctionnement naturel de l'écosystème, bien que ce dernier soit dépendant des activités humaines. Il fait alors en particulier référence à des prairies ou des pâturages. Ainsi, il définit la nature sauvage par rapport à son *fonctionnement naturel et son équilibre*, et non par rapport au degré d'influence humaine auquel il est soumis. Sophie Chanel partage cette vision et explique que la nature sauvage peut être présente dans des endroits soumis à gestion. Elle prend alors pour exemple les espaces en friche ou les jachères en zone agricole.

### *La nature sauvage : une dynamique naturelle présente à toutes les échelles*

Certains acteurs adoptent une vision beaucoup plus large de la nature sauvage, en partant du principe que « *la nature sauvage, c'est la nature qui peut s'exprimer librement, quel que soit sa taille* » (Catherine Strehler Perrin, cheffe de la DGE-BIODIV-VD). De la même façon, Yves Kazemi (inspecteur forestier) la décrit comme une nature dans laquelle aucune présence ne prend le dessus et qui suit sa dynamique naturelle. Ces derniers donnent alors beaucoup d'exemples dans lesquels la nature sauvage s'exprime, y compris à une échelle si petite qu'on ne s'en rend pas forcément compte. Yves Kazemi parle par exemple des parcs urbains et cite le parc de Milan à Lausanne comme un lieu dans lequel on peut trouver une *micro-nature sauvage*. Catherine Strehler Perrin, elle, prend l'exemple de l'herbe qui pousse à travers le bitume. Finalement, selon Etienne Balestra : « *on la trouve dans n'importe quelle structure finalement. Je pense qu'on la trouve tant qu'on n'a pas tué la dernière forme de vie. Parce que quand je vois un arbre qui arrive à pousser sous le goudron et à le casser, je me rends compte qu'il y a une capacité, une force absolument fabuleuse. Et puis ça c'est sauvage* ».

### *La nature sauvage : des difficultés à la décrire*

Il est encore utile de souligner que certains acteurs ont des difficultés à aborder ce sujet. En particulier, Carlo Ossola concède que dans le cadre de sa profession, il se questionne toujours sur la signification de la nature sauvage. Ainsi, il ne propose pas de définition mais plutôt différentes réflexions qui le mènent à constater que la nature sauvage est une création culturelle qui dépend de chaque région du monde :

*« Est-ce que notre idée de nature sauvage n'est pas une construction presque spirituelle de notre vision occidentale ? Je ne sais pas. J'ai beaucoup évolué et j'ai de la peine à savoir ce que c'est. J'imagine ce que c'était pour moi quand j'étais jeune, mais maintenant ça devient compliqué pour moi de définir la nature sauvage [...] Parce que c'est aussi une création culturelle, une vision culturelle de la nature qui existe chez nous dans notre société, mais il y en a plein d'autres ».*

De la même manière, Roland Karlen, qui lui ne travaille pas dans le domaine de la biologie, explique qu'il a de la peine à s'imaginer ce qu'est la nature sauvage.

D'autres acteurs, bien qu'ayant esquissé une définition, soulignent qu'ils ne parviennent pas bien à construire leur propre représentation car ils sont influencés par ce qu'ils ont vu et entendu. Maxime Rebord explique que sa vision peut être faussée par son imaginaire d'enfant. Louise Meister, elle, raconte qu'elle a beaucoup été influencée par ce qu'on lui a dit du sauvage, et de ce fait, qu'elle peut certainement *parler au nom de l'inconscient collectif*.

En résumé, l'échantillon des entretiens permet bien de représenter la diversité de point de vue qui avait été identifiée dans la littérature. En effet, la nature sauvage est définie ici autant comme une nature intouchée qui n'existe presque plus sur la planète que comme une dynamique naturelle qui se retrouve partout, même à petite échelle. Dans la littérature, alors que Bonneuil & Fressoz (2016) rappellent que certains imaginent que la Terre est entièrement soumise à l'influence humaine et que la nature sauvage n'existe plus, Lorimer (2015) défend que le sauvage se trouve partout, y compris dans les villes.

### **2.1.2 Les conceptions de la nature sauvage chez les usagers du Parc**

Le sondage a également permis d'obtenir des résultats quant à la représentation de la nature sauvage par les usagers du Parc grâce à des questions basées sur deux photos différentes de forêt. Les résultats montrent que l'image A est majoritairement associée à du sauvage, dans 89,8% des cas, alors que l'image B est moins souvent associée à du sauvage, dans 44,9% des cas.

Les justifications avancées par les usagers montrent que ces derniers caractérisent également le sauvage au regard de l'intervention ou la présence humaine. Pour de nombreux usagers, le sauvage est représenté à travers la présence de bois mort laissé au sol, l'absence de chemins, la diversité d'âges et d'essence d'arbres ou encore l'absence d'entretien et de nettoyage. En

résumé, une image est souvent considérée comme représentation du sauvage lorsque cette dernière « *ne contient pas de trace de l'Homme* » et est *spontanée*. A l'inverse, beaucoup associent *la patte de l'Homme* à un espace dans lequel les arbres sont plantés et alignés et que ceux-ci sont en monoculture à des fins d'exploitation. Quelqu'un explique que pour lui, « *cela dépend si l'Homme est intervenu ou pas* ».

Un autre critère qui a été avancé par plusieurs usagers est la présence d'animaux : beaucoup associent les animaux au sauvage. Etant donné qu'aucun animal n'est représenté sur les images, certains expliquent que pour eux, ce n'est donc pas sauvage. A l'inverse, certains estiment qu'un milieu accueillant pour les animaux est sauvage, bien qu'aucun animal ne soit présent sur la photo.

Au-delà de ces deux critères, certains des enquêtés esquissent des idées plus précises quant à la présence de nature sauvage au sein de la forêt de manière générale. Par exemple, pour certains usagers, la forêt, quel que soit son mode de gestion, est forcément un milieu sauvage, par opposition à la ville et aux lieux habités par l'Homme. Ces deux citations en témoignent : « *on est en forêt donc cela reste sauvage* », « *il n'y a pas de béton, donc c'est que de la nature* ». En effet, le fait que 44,9% des usagers considèrent l'image B comme un lieu sauvage, alors qu'elle représente une forêt d'épicéa exploitée, montre que la définition du sauvage chez les usagers du Parc est globalement beaucoup plus large et moins restrictive que chez la majorité des porteurs du projet. A l'inverse, un usager n'estime qu'aucune des images ne représente de la nature sauvage, car elles ne ressemblent pas à une forêt primaire. A nouveau, ces exemples montrent que les représentations de la nature sauvage par les usagers du Parc sont très diversifiées, allant d'un extrême à l'autre.

## 2.2 Quels liens entre nature sauvage et forêt du Jorat ?

Maintenant que les différentes conceptions de la nature sauvage par les acteurs du PNP Jorat sont connues, il est intéressant de se questionner sur leur représentation du sauvage au sein des bois du Jorat plus particulièrement, notamment à l'égard de la zone centrale de libre évolution de la nature.

## 2.2.1 Les conceptions du sauvage dans le Jorat chez les acteurs interviewés

### *La zone centrale du Parc : un espace de nature sauvage*

Pour certains acteurs qui adoptent une définition large de la nature sauvage, la forêt du Jorat, et plus précisément la zone centrale, s'apparente effectivement à de la nature sauvage. Pour Etienne Balestra, qui explique qu'il ne voyage pas beaucoup et qu'il s'intéresse principalement au contexte local, la zone centrale du Parc est même un témoin par excellence de la nature sauvage. Il compare d'ailleurs la forêt du Jorat à la campagne : pour lui, la campagne est beaucoup moins saine et naturelle que la forêt du Jorat. Yves Kazemi, lui, préfère décrire le sauvage comme un sentiment et non selon des critères liés à l'influence humaine ou au fonctionnement naturel, car dans ce cas, trouver des espaces sauvages serait presque impossible. Selon cette conception, il affirme qu'être dans la zone centrale de libre évolution donne un sentiment de nature sauvage, ou du moins d'ici quelques années.

### *La zone centrale du Parc : un espace qui va devenir sauvage*

Roland Karlen, en tant que municipal de la commune de Cugy qui est opposée au Parc, explique qu'actuellement la forêt du Jorat n'est pas sauvage puisqu'elle est le fruit du travail des forestiers. Ces travaux d'entretien et d'exploitation permettent de ne pas retrouver la forêt du Jorat dans un état sauvage. Cependant, pour lui, avec l'arrêt des interventions, la zone centrale risque effectivement de devenir sauvage d'ici plusieurs dizaines d'années et il ne le voit pas d'un bon œil : « *Je n'ai pas envie de voir ça, je n'ai pas envie de voir une forêt qui revienne à un état sauvage. Je ne me réjouirai pas de voir ces 400 hectares qui vont devenir de la broussaille, tout va tomber, ça va pousser dans tous les sens* ».

### *La zone centrale du Parc : un espace qui devrait tendre vers une dynamique sauvage*

Pour plusieurs acteurs, il s'agit d'un *retour vers de la nature sauvage*, qui sera plus ou moins long et plus ou moins abouti. Par exemple, pour Pascal Vittoz : « *On sent qu'il y a quelque chose d'artificiel lorsque la forêt est dominée par l'épicéa et qu'on se trouve à 800-900m d'altitude. La zone centrale, j'ai de la peine à la considérer comme pleinement sauvage, mais elle revient vers quelque chose de sauvage* ». De plus, Anne Golay explique que le climat suisse n'est pas propice à une régénération rapide des forêts comme cela peut être le cas dans des régions tropicales. Par conséquent, « *le retour à la nature sauvage sera relativement long* ».



Selon cette même logique, pour Catherine Strehler Perrin, bien qu'elle adopte une définition large de la nature sauvage, en disant qu'elle se trouve partout mais à petite échelle, la forêt du Jorat en tant qu'écosystème à grande échelle, n'est actuellement pas sauvage. Elle explique alors que « *On pose les conditions pour que demain on ait peut-être l'impression que la forêt qui nous entoure présente des arbres particulièrement grands, mais ce sera à l'échelle de 200 ans peut-être qu'on verra ces éléments-là* ». Cette citation laisse entendre que le retour vers le sauvage dans le Jorat sera très long d'une part, et restera une *impression* d'autre part.

Pour d'autres acteurs qui adoptent justement une définition plus stricte de la nature sauvage en l'associant à l'absence d'influence humaine, le Jorat, y compris la zone centrale, ne s'apparente pas véritablement au sauvage. Selon Maxime Rebord : « *L'état sauvage je ne sais pas si on l'atteindra, mais en tout cas la dynamique sera sauvage. On cherche à gagner du sauvage, mais à mon avis ça ne sera qu'un but, ça ne sera jamais atteint* ». Pour Mélanie Annen « *c'est une nature qui tend à l'état sauvage. Je pense plutôt qu'on reviendra à un état naturel mais pas sauvage* ». Ainsi, selon la distinction opérée dans la partie précédente entre *vraie nature sauvage* et *dynamique sauvage* par ces acteurs (voir partie 2.1.1 p.90), la zone centrale se classe alors pour eux dans cette seconde catégorie.

### *La zone centrale du Parc : un espace planifié pour le sauvage*

Sophie Chanel souligne que : « *La société planifie des endroits de nature sauvage, comme le Parc par exemple. On en trouve, mais ils ont été pensés par l'être humain. A mon avis, sinon, il n'y en aurait pas* ». Pour elle, le fait que le Parc soit un espace pensé par l'humain n'exclut pas la possibilité qu'il soit sauvage, au contraire, il lui donne de la place et lui permet d'exister.

D'autres acteurs expliquent aussi que finalement, la libre évolution est un mode de gestion et un choix de l'humain (Louise Meister), que « *la non-gestion est quand même une forme de gestion puisqu'elle satisfait une fonction de biodiversité* » (Maxime Rebord). A partir de ce constat, et au regard de la relation entretenue entre l'humain et la forêt, Matthieu Détraz remet en cause le caractère sauvage du Jorat :

*« Tant qu'il y aura les chemins dedans, on ne pourra pas parler de nature sauvage, parce qu'on garde cette fonction. Pour moi, la nature sauvage ce serait une zone où on peut dire qu'il n'y a plus de fonction forestière : il y a de la forêt, et puis il s'y passe ce qu'il s'y passe, et l'humain n'en profite pas directement. Là, c'est une*



*volonté de l'Homme, c'est nous qui décidons de ne plus rien faire dedans. Donc est-ce que c'est de la nature sauvage ? Car on laisse aller, mais on surveille, et il faut quand même faire attention à ce que les gens puissent se promener. C'est toujours l'humain qui fait en sorte que la forêt se dirige dans le sens qu'il veut ».*

### **La zone centrale du Parc : un espace qui ne peut pas être sauvage**

Pour l'opposant (anonyme), la zone centrale ne reflète pas non plus de la nature sauvage, que cela soit maintenant ou dans le futur, car cela reste un petit espace au milieu d'un territoire soumis à la pression et la gestion humaine. Pour lui, la forte proximité au milieu urbain, qui engendre une grande fréquentation du public, exclut la possibilité que le Jorat soit un espace sauvage.

#### **2.2.2 Les conceptions du sauvage dans le Jorat selon le lieu d'origine**

Enfin, Roland Karlen, qui ne voit pas le retour du sauvage dans le Jorat d'un bon œil, émet une comparaison avec le Parc National des Grisons, qui dispose également d'une zone centrale de libre évolution de la nature établie depuis 1914, dans lequel il a effectué une visite qu'il a beaucoup apprécié. Il raconte que le Parc National prend place dans un espace beaucoup plus propice à la nature sauvage, en raison de sa situation initiale loin des zones urbaines, en altitude, et dont les espaces étaient peu exploités. En raison de cette situation « *il n'y avait pas besoin de le créer, il était déjà là* ». Cette comparaison montre qu'il n'est pas opposé à la nature sauvage de manière générale, mais qu'il ne souhaite pas la voir dans le territoire dans lequel il vit et auquel il associe d'autres fonctions.

Roland Karlen, en tant qu'habitant d'une commune du Jorat, illustre bien l'idée que la représentation sauvage d'un territoire peut varier entre les habitants du lieu et ceux pour qui ce n'est pas chez eux (Höchtel et al., 2005). Carlo Ossola prenait l'exemple du projet de Parc National du Locarnese pour décrire ce phénomène : « *Certaines personnes qui habitaient là disaient « Vous, les gens des villes, les intellectuels, vous mettez cette vision de la nature sur notre territoire, et notre territoire pour nous ce n'est pas ça* ». *Ça peut mener à des malentendus et des rapports de force qui ne sont pas très sains, cette idée de nature sauvage* ». Afin de tenter de s'affranchir de ces problèmes, il explique que les parcs d'importance nationale, dans leurs bases légales, ne parlent pas de nature sauvage mais bien de nature en libre évolution. Ce terme serait plus facile à définir et à discuter car il peut faire l'objet d'une

*médiation culturelle*, à l'inverse du terme de nature sauvage qui peut se heurter à des visions rigides.

### **2.2.3 Les conceptions du sauvage dans le Jorat chez les usagers du Parc**

Les résultats du sondage permettent de mieux connaître les représentations du Jorat par les personnes qui fréquentent cette forêt. En particulier, la question « *La forêt du Jorat est-elle sauvage ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?* » permet d'aborder ce sujet. Alors que la partie précédente (voir partie 2.1.2) a relevé les représentations de la nature sauvage chez les usagers du Parc dans un contexte global, celle-ci aborde la question dans le contexte spécifique de la forêt du Jorat.

Il s'avère que 59,3% des sondés ont répondu positivement à la question, alors que 40,7% trouvent que la forêt du Jorat n'est pas sauvage. Les justifications sont souvent les mêmes que celles énoncées dans la partie précédente, lors de la définition du sauvage sur la base de photos. Certaines personnes perçoivent le Jorat comme un lieu sauvage car il dispose d'une grande surface et peu de sentier le parcourent ; cela leur donne alors le sentiment que c'est une forêt dense et peu investie par l'Homme, « *où l'on peut s'y perdre* » et « *se promener sans croiser personne* ». La deuxième justification est liée à l'entretien de la forêt : certains usagers trouvent que le fait de laisser du bois mort au sol et favoriser une diversité d'arbres donne un aspect sauvage à la forêt du Jorat. Ceci est la plupart du temps décrit positivement, mais quelques usagers préféreraient voir une forêt nettoyée, comme le montre cette citation : « *C'est trop sauvage, c'est un désastre. Dans ma jeunesse, c'était beaucoup plus propre* ». Enfin, un grand nombre d'usagers associent le Jorat à un lieu sauvage car il abrite beaucoup d'animaux : des rencontres avec des sangliers, des chevreuils, des oiseaux ou encore des renards sont évoquées comme témoin de nature sauvage.

A l'inverse, les justifications avancées par les personnes qui ne voient pas le Jorat comme un espace sauvage sont les suivantes : la forêt est entretenue et exploitée, elle est fortement fréquentée, elle se trouve très proche de la ville et elle contient beaucoup d'aménagements, dont des chemins bétonnés.

Il faut encore souligner que plusieurs usagers expliquent que leur représentation du sauvage dans le Jorat varie selon les endroits et le degré de fréquentation et d'entretien. En effet, la différenciation selon les lieux pourrait expliquer pourquoi certaines personnes estiment que

le Jorat est une forêt peu investie par l'Homme et donc sauvage, alors que d'autres trouvent qu'elle est très fréquentée.

Il est alors utile de mettre en relation les résultats avec les sites de sondage. Pour rappel, l'enquête s'est déroulée sur trois sites différents, qui sont localisés sur la carte (figure 18) et décrits dans le tableau (figure 19) ci-dessous.

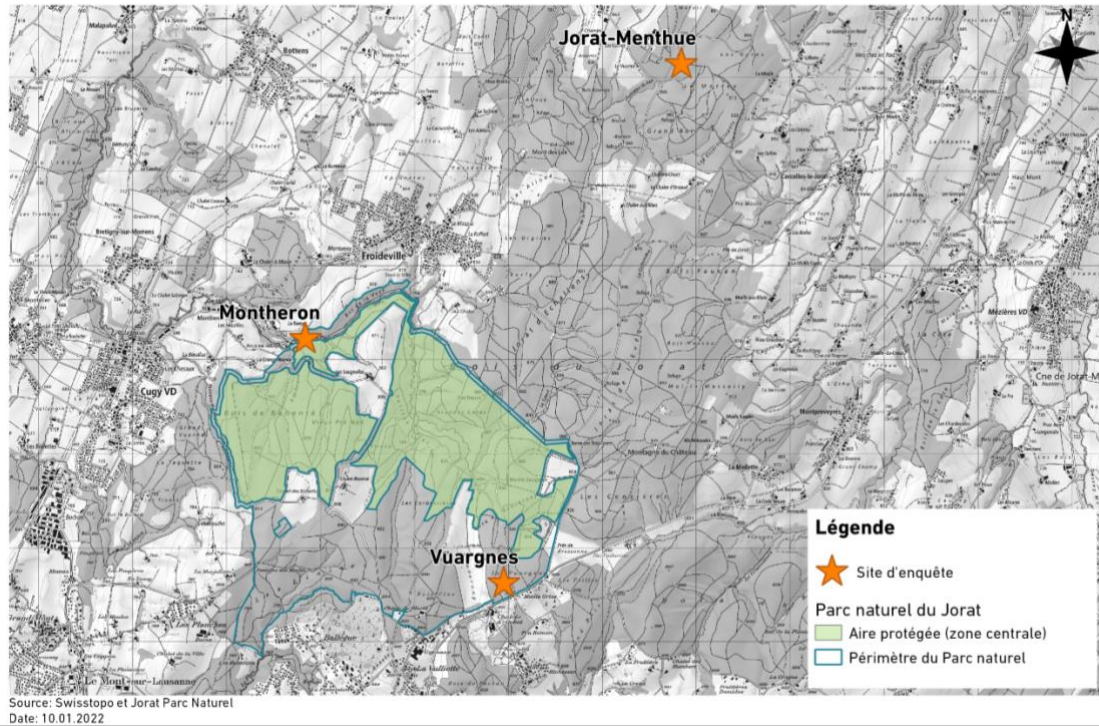


Figure 18 : Emplacement des sites d'enquête dans le massif du Jorat (source : Jorat parc naturel).

Site d'enquête	Nombre de passage, moyenne journalière*	Accessibilité	Revêtement au sol	Traversé par les itinéraires	Aménagements
Vuargnes	315	Parking Arrêt de bus	Goudron	Parcours officiels équestre, pédestre et VTT Sentiers didactiques	Proximité du centre sportif de Mauvernay (vestiaire, toilettes publiques, zone de nettoyage des vélos)
Jorat-Menthue	110	Parking Arrêt de bus à 20min à pied	Terre aplanie, légèrement gravillonné	Parcours équestres Sentier Handicap & Nature	/
Montheron	164	Parking Arrêt de bus à 30 min à pied	Gravillon	Parcours officiels équestre, pédestre et VTT	Fontaine et toilettes publiques

\*Selon les éco-compteurs, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2022

Figure 19 : Caractéristiques des sites d'enquête (source des données : Jorat parc naturel).

L'analyse des résultats selon les différents lieux dans lesquels se sont déroulés les sondages montre d'ailleurs que ce dernier ne semble pas avoir beaucoup d'influence sur les résultats, puisqu'ils sont relativement similaires (figure 20). Ceci peut s'expliquer par le fait que la question était globale, et ne s'appliquait pas spécifiquement au lieu du sondage. On peut tout de même souligner que les sondages qui ont eu lieu à Jorat-Menthue donnent des résultats avec une plus faible proportion de personnes considérant la forêt du Jorat sauvage, alors que c'est également le site le moins fréquenté selon les éco-compteurs. Il faudrait cependant mener un test de significativité statistique pour affirmer clairement si les résultats sont différents ou non selon les lieux de sondage, mais ceci dépasse le cadre de ce travail.

Site d'enquête	Nombre de sondés	% de oui, la forêt du Jorat est sauvage	% de non, la forêt du Jorat n'est pas sauvage
Vuargnes	144	61,8%	38,2%
Jorat-Menthue	58	53,4%	46,6%
Montheron	61	59%	41%
Total	263	59,3%	40,7%

Figure 20 : Pourcentage des usagers considérant la forêt du Jorat sauvage selon les sites d'enquête.

On peut constater que la tendance est inversée entre les porteurs du projet et les usagers du Parc : la majorité des porteurs du projet pensent que la forêt du Jorat n'est pas sauvage, ou qu'elle prendra plusieurs dizaines d'années avant de le devenir, alors qu'à l'inverse, une majorité des usagers se représentent le Jorat comme un lieu sauvage. Ce résultat va alors dans le même sens que l'observation de Sophie Chanel, qui raconte que la représentation des visiteurs est souvent catégorisée entre nature sauvage et lieu urbanisé, et qu'ils n'ont pas conscience qu'il existe en réalité toute une gradation entre ces deux pôles.

### 3. La remise en libre évolution dans la pratique : enjeux liés à la mise en œuvre de la zone centrale du PNP Jorat

La revue de la littérature a montré qu'au-delà des controverses autour du principe de libre évolution de la nature, celle-ci soulève également de nombreuses questions dans sa mise en pratique sur le terrain, notamment par rapport au rôle accordé à l'humain dans les espaces sauvages ou le degré d'intervention humaine au début d'un projet de ré-ensauvagement (Lorimer et al., 2015). Ce présent chapitre a pour objectif d'aborder les principaux sujets de réflexions qui ont été relevés dans le cadre de la mise en œuvre de la zone centrale du PNP Jorat. Il présente différents positionnements en fonction du type d'acteur. Il est notamment intéressant de voir que la conception personnelle de la relation humain-nature et de la nature sauvage de chaque acteur ressort à travers leur positionnement sur ces sujets spécifiques.

#### 3.1 Faut-il réguler l'accès à la zone centrale de libre évolution ?

##### 3.1.1 La régularisation de l'accès du public au sein de la zone centrale

Lors d'un projet de ré-ensauvagement ou de remise en libre évolution, la question de l'accessibilité humaine au sein de la zone protégée est omniprésente (Depraz, 2014). En effet, concernant le PNP Jorat, si la législation est claire par rapport à l'interdiction d'exercer des activités de construction, d'agriculture ou de sylviculture, la question de la présence humaine à titre récréatif est plus délicate. Pour rappel, l'OParcs indique qu'il est interdit dans la zone centrale « *de quitter les voies et chemins indiqués et d'amener des animaux, à l'exception des chiens tenus en laisse ; d'accéder avec un véhicule quel qu'il soit, à l'exception des véhicules non motorisés sur les itinéraires signalés* » (OParcs, art. 23, al. 1, 2007). Cependant, il faut aussi noter qu'elle prévoit que « *des dérogations minimales aux prescriptions sont admises pour des raisons importantes* » (OParcs, art. 23, al. 2, 2007). Ainsi, dans la mise en œuvre, il existe une marge de manœuvre concernant l'établissement des chemins autorisés, et les dérogations. La partie précédente (voir partie 1.2.2) a montré que les restrictions d'accès de la population dans la zone centrale étaient un motif d'opposition envers la libre évolution très important, voire le plus important. L'histoire du Parc du Jorat a également démontré que les oppositions de la part des divers usagers de loisirs de la forêt étaient nombreuses, notamment chez les cavaliers, les coureurs d'orientation ou encore les vététistes (Gilliéron, 2017). La création de l'association *Parque pas mon Jorat* en est d'ailleurs un témoin. A ce sujet, Yves Kazemi pense

que la population suisse est très attachée à sa liberté d'accès à la forêt, car c'est une notion inscrite dans la loi :

*« En Suisse, c'est une des particularités avec lesquelles vous devez combiner, ça vient du Code Civil, on a ce qu'on appelle le libre accès aux forêts, article 699. C'est essentiel. Ça nous vient de la notion d'allmeind, qui nous vient des Allemands, ce que les Anglais appellent commons, qui est qu'il existe des éléments qui sont tellement essentiels à la survie d'une communauté qu'on ne peut pas en priver l'usage. De fait, quand vous venez avec un parc, vous vous heurtez quasiment à un des piliers fondateurs de la suissitude, le libre accès aux forêts » (Yves Kazemi).*

Face au mécontentement par rapport aux restrictions d'accès, ainsi que grâce à la marge de manœuvre qui a été décrite ci-dessus, le PNP Jorat a dû trouver une solution adaptée à la situation. Pour ce faire, Sophie Chanel souligne que :

*« Notre réseau de chemin, c'est le produit d'un consensus, c'est un travail commun. On a fait exprès des ateliers participatifs pour co-construire ce réseau de cheminement dans la zone centrale. C'est-à-dire que, on ne crée pas le Parc dans une forêt vierge, elle est déjà fortement fréquentée par les gens de la région, et puis on va discuter avec ces gens de la région. Parce que la création du Parc, évidemment ça a un impact sur leurs pratiques ».*

Finalement, grâce à ces échanges, la solution adoptée consiste à conserver les chemins déjà existants et répertoriés de manière officielle, et de les autoriser aux cavaliers et chevaux grâce à une dérogation. Dans ce sens, Mélanie Annen affirme ne pas comprendre pourquoi les chevaux étaient initialement interdits d'accès à la zone centrale, alors qu'ils sont des animaux domestiques au même titre que les chiens tenus en laisse. Elle ajoute que les chevaux sont même mieux perçus que les chiens par la faune. Par contre, les chemins non officiels qui étaient empruntés au sein de la zone centrale sont désormais interdits.

Les porteurs du projet sont plus ou moins satisfaits de cette solution. Pour Louise Meister, il s'agit d'un bon compromis qui permet de trouver un équilibre entre aspect social et écologique de la zone centrale. Pour Carlo Ossola, cette décision ne relève pas du compromis mais simplement *« d'une adaptation locale des règles cadres fédérales »* qui est tout à fait normale.

Pour certain, l'accès de la population au sein de la zone centrale, de manière maîtrisée, est légitime et même nécessaire à des fins de sensibilisation, comme le souligne Mélanie Annen :

*« Je pense qu'on protège mieux ce qu'on connaît, donc il faut qu'ils puissent y avoir accès pour comprendre pourquoi est-ce qu'on fait les choses. Parce que juste mettre une barrière et leur dire vous n'entrez plus, je pense que ça crée plus de frustration et d'envie de braver l'interdit, que de compréhension et de respect ».*

De la même manière, Carlo Ossola rappelle que *« l'idée ce n'était pas de faire un endroit complètement fermé où personne ne pouvait accéder, parce que sinon on n'aurait pas pu avoir cet objectif de sensibilisation de la population ».*

Anne Golay, cheffe de section biodiversité en forêt à la DGE-Forêt et en charge de la mise en œuvre de différentes réserves forestières, affirme d'ailleurs que dans ce cadre *« ce qu'on essaie d'avoir c'est des forêts où on n'exploite pas, plutôt que des forêts où il n'y a pas de gens. Après c'est vrai que la gestion de l'accueil en forêt elle est aussi très compliquée ».*

Le fait que la population ait accès à la zone centrale soulève la question de la gestion du flux. A ce sujet, Catherine Strehler Perrin souligne que la canalisation des flux au sein des chemins permet de limiter le dérangement pour la nature. De plus, selon Carlo Ossola, plusieurs études ont montré que si les sentiers sont bien indiqués et plaisants, très peu de gens les quittent. Une attention particulière a également été portée sur la gestion de l'aspect sensibilisation au sein de cette zone centrale. Sophie Chanel souligne que la question de l'équilibre entre préservation de la biodiversité et mission de sensibilisation a beaucoup été discutée. Maxime Rebord, en tant que chef de projet du secteur tourisme et sensibilisation, explique alors qu'il a pour mission de :

*« sensibiliser à la zone centrale sans pour autant y aller. C'est-à-dire que les objectifs de la zone centrale sont aussi lisibles dans la zone de transition. Et puis dans la zone centrale, on évite d'y amener du monde de manière active, pour qu'elle reste attractive par elle-même. Par contre, on peut faire des passages en zone centrale, parce qu'il y a aussi des choses qui peuvent se voir, dans le cadre d'itinéraires où c'est un peu plus sympathique de faire des bouts qui passent aussi par ces zones-là ».*



Ainsi, la zone centrale est effectivement importante pour la sensibilisation, mais elle ne doit pas être utilisée de manière active dans la stratégie de promotion du Parc, afin de respecter l'objectif de libre évolution.

Pour d'autres, laisser un tel accès à la population au sein de la zone centrale n'est pas forcément souhaitable et n'est pas idéal pour répondre à des objectifs liés à la libre évolution, mais cela a été indispensable pour l'acceptabilité du projet, comme le décrit Yves Kazemi : « *Il y a un paradoxe. Par rapport à une zone de libre évolution, il y a beaucoup trop de chemins, on le sait, c'est sûr, c'est une évidence. Mais c'était la condition presque élémentaire à éviter véritablement un refus, et ça n'a pas empêché les recours d'ailleurs* ». Également selon Matthieu Détraz :

*« C'est le compromis à l'helvétique. C'est-à-dire que si on voulait vraiment laisser à 100% sans aucune intervention et laisser tous les phénomènes se passer, il faudrait mettre la zone à ban. Mais politiquement ce n'est pas soutenable, surtout dans des forêts comme ça qui sont très parcourues. Mais c'est clair que dans la zone centrale, pour la biodiversité, il faudrait tout fermer. Par contre, pour la population on ne peut pas ».*

Pascal Vittoz rappelle que la libre évolution permet notamment d'offrir des zones de tranquillité et un sentiment de sécurité pour la faune. De ce fait, certains chemins peuvent exister mais ils devraient dans l'idéal laisser de grandes zones non parcourues par les humains, car ces derniers, lorsqu'ils sont en groupe et parlent, peuvent déranger la faune.

Finalement, la totalité des acteurs reconnaissent que le contexte dans lequel s'établit le Parc joue un rôle important pour la prise de décision, notamment en termes d'accès du public. Selon Sophie Chanel : « *évidemment, dans l'idéal, ce serait bien qu'il n'y ait personne. Maintenant, ça ne peut pas être mis en place partout. On ne peut pas faire fi de la composante humaine. On est obligé de prendre en considération le contexte dans lequel s'établit ce type de libre évolution* ».

### **3.1.2 La régularisation de l'accès des scientifiques au sein de la zone centrale**

Dans la continuité des réflexions menées sur l'accessibilité du public au sein de la zone centrale, la question de l'accès des scientifiques se pose, bien qu'elle traite plus de la

philosophie que de la science selon Yves Kazemi. Catherine Strehler Perrin aborde cette question avec sérieux, car elle estime qu'il en va de la cohérence et de la crédibilité du Parc. En effet, pour elle, dans une zone de libre évolution, des limites d'accès doivent également être posées pour les scientifiques. En particulier, elle affirme que :

*« Les investigations sur la libre évolution, on peut aussi les faire dans les réserves forestières naturelles qui ne sont pas restreintes d'accès. Donc si c'est pour suivre la libre évolution, moi j'aurais tendance à dire que les scientifiques doivent aller dans les réserves forestières et pas dans le Parc naturel du Jorat. Alors s'il y a des spécificités uniques au Jorat qui justifient que les chercheurs doivent aller là, je pense que c'est là qu'ils doivent aller, mais s'il y a une solution alternative ailleurs, et bien je pense qu'il faut les envoyer ailleurs ».*

La plupart des porteurs du projet ne sont pas aussi catégoriques sur cette question : pour eux, les scientifiques ont effectivement leur place au sein de la zone centrale car il est primordial de pouvoir y effectuer des suivis, et la seule solution est d'y pénétrer. Par exemple, selon Carlo Ossola : *« C'est complètement normal. Au niveau mondial, même les zones de protection de la catégorie 1A de l'IUCN, qui est la plus protégée, elle est faite pour des propos scientifiques. Alors pour moi, ce n'est pas vraiment un point à discuter. En plus c'est hyper utile leur travail pour la libre évolution de la nature, pour la comprendre ».* Pascal Vittoz ajoute que les parcs naturels périurbains, au même titre que les parcs nationaux, ont un rôle de recherche scientifique qui est inscrit dans la loi, *« donc si on veut comprendre les processus naturels, il faut bien que les scientifiques y aillent ».* Pour Louise Meister, l'évolution future d'une forêt en libre évolution est encore incertaine à ce stade, il est donc particulièrement important d'assurer un suivi scientifique pour en tirer des enseignements sur le long terme. Mélanie Annen accorde également de l'importance à ce suivi scientifique afin de pouvoir comparer l'évolution entre la zone centrale et la zone de transition, et de constater si les différents modes de gestion ont des conséquences réelles sur la biodiversité. Enfin, Philippe Christe insiste sur le caractère unique de cette zone, justifiant qu'on ne retrouve nulle part de telles conditions, et qu'il est important de les documenter.

Cependant, tous les acteurs, même les plus favorables à la recherche scientifique au sein de la zone centrale, affirment qu'il est important de poser des conditions. L'un des rôles de la commission scientifique du Parc est d'ailleurs de proposer différents types de monitoring, tout

en s'assurant que ceux-ci soient pertinents et nécessaires. Anne Golay explique qu'ils se sont en particulier questionnés sur l'utilité et l'exploitabilité des données, afin d'éviter de récolter des données qui ne sont ensuite pas traitées. Des réflexions ont également eu lieu afin de limiter les dommages lors de la récolte de données au sein de la zone centrale :

*« On doit réfléchir à comment on le fait, pour au maximum éviter les dérangements. On a essayé de grouper au maximum les choses qu'on pouvait grouper pour limiter les passages. On a essayé de mettre les choses qu'on pouvait le plus près des chemins. On a essayé de limiter le nombre de personnes qui font ces monitorings, les périodes. On a vraiment essayé de faire une sorte d'étude d'impact, du minimum impact possible de ces monitorings » (Anne Golay).*

Le moment venu, lorsqu'un scientifique doit se rendre dans la zone centrale, il doit obtenir une autorisation auprès du canton. Il doit également adopter un comportement exemplaire auprès des usagers du Parc qu'il pourrait rencontrer. Premièrement, il doit porter un gilet qui indique la raison de sa présence, afin que les usagers comprennent que *« ce n'est pas un privilège, mais un travail »* (Carlo Ossola). Deuxièmement, les scientifiques doivent se rendre disponibles auprès des usagers afin de leur expliquer ce qu'ils font, et pour quelles raisons. Les interviewés ayant déjà vécu de telles expériences en tant que scientifiques (Pascal Vittoz, Philippe Christe) expliquent d'ailleurs qu'ils ont toujours eu des discussions cordiales avec les visiteurs, et que ces derniers acceptent et comprennent bien. Les opposants ayant participé aux entretiens admettent également tous les deux que le suivi scientifique au sein de la zone centrale est nécessaire afin de démontrer l'utilité de la libre évolution.

En résumé, l'accès des scientifiques au sein de la zone centrale n'est contesté par personne. Cependant, certains ont une vision plus restrictive et d'autres plus permissive quant au nombre de monitoring qui doit être effectué. Les questions qui peuvent soulever des désaccords concernent davantage la pertinence des différents suivis que le suivi lui-même.

### 3.2 Comment prévenir les risques liés à la libre évolution ?

Le chapitre précédent permet de constater que plusieurs oppositions envers la libre évolution sont basées sur des craintes qui découlent des risques liés aux processus naturels (voir partie 1.2.3). De ce fait, lors de la mise en œuvre de la zone centrale, ces questions ont dû être

discutées et prises en compte afin d'anticiper ces risques et les réduire au maximum, tout en respectant le principe de la non-intervention.

### **3.2.1 La gestion de la sécurité du public au sein de la zone centrale**

Lors des entretiens, en abordant de manière générale la question des risques liés à la libre évolution, la totalité des porteurs du projet parlent de l'enjeu de la sécurité des visiteurs au sein de la forêt. Sophie Chanel prend particulièrement au sérieux cette thématique et affirme qu'il peut être dangereux de se promener en forêt, surtout en cas de forts vents. Ce danger pourrait même être accentué au sein de la zone centrale, car les arbres atteignent des âges plus avancés et peuvent être plus fragiles que dans une forêt exploitée. Elle explique qu'elle a elle-même été témoin de branches d'un arbre tombant à quelques mètres d'elle lorsqu'elle était en forêt lors d'une journée calme et non venteuse. Pour elle, ce risque est donc avéré et doit être pris en considération dans la gestion de la zone centrale, qui est, pour rappel, ouverte au public sur des chemins. Catherine Strehler Perrin rappelle que :

*« C'est une responsabilité donnée par le droit. C'est-à-dire que le propriétaire est responsable de la sécurité dès le moment où il canalise quelqu'un sur un chemin. Donc malheureusement, cette responsabilité donnée par le cadre civil et légal oblige le propriétaire à prendre des mesures minimales de sécurité, qu'on essaie de limiter le plus possible, au stricte nécessaire. Mais il doit y en avoir. On ne peut pas se permettre de ne pas tenir compte de cet aspect-là, même si le risque est faible, mais il n'est non nul. Et puis il peut être très lourd de conséquences pour le propriétaire si les mesures n'ont pas été prises ».*

La solution qui a été adoptée pour le Parc du Jorat est d'effectuer des mesures d'entretien sécuritaire le long des chemins ouverts au public. Par conséquent, Matthieu Détraz concède que :

*« Dans la zone centrale, il y aura encore pas mal d'interventions ces prochaines années de sécurisation des chemins. Vu que les chemins sont ouverts, ce sont des endroits qui doivent être sécurisés. Et vu qu'il y a des chemins partout, finalement on intervient sur une très grande surface de forêt. On n'exploite plus le bois, mais ça veut dire qu'au lieu d'avoir du bois mort sur pied, c'est du bois mort au sol. Ce*

*sont nos équipes qui vont intervenir, de la manière la plus douce possible. Mais ça veut quand même dire qu'il y aura des tronçonneuses dans le Parc ».*

Grâce à ces interventions, Etienne Balestra affirme qu'il n'est pas inquiet, car les forestiers de la Ville de Lausanne effectuent des contrôles réguliers et disposent d'une solide expérience dans le domaine de la sécurisation des infrastructures.

Quelques acteurs voient ces interventions à titre sécuritaire comme étant encore trop nombreuses et exagérées. Pour eux, il existe effectivement un enjeu de sécurité, mais il faudrait y répondre à travers la responsabilisation des individus et non les interventions sur les arbres. Selon Pascal Vittoz : *« on est dans une société qui est surprotectrice à ce niveau-là, et qui enlève toute responsabilité individuelle. On pourrait aussi dire qu'on ne va pas se promener dans une forêt quand il y a du vent, et encore moins dans une vieille forêt ».* En ce sens, Philippe Christe pense que lorsqu'une personne se rend en forêt, elle doit accepter que le risque zéro n'existe pas. Pour Louise Meister, il est aussi important qu'il y ait une prise de conscience du danger de la forêt et ajoute que *« s'il n'y a pas tout le temps quelqu'un qui la gère ou qui l'exploite, elle est supérieure à nous ».*

De la même manière, les deux opposants pensent que les interventions sécuritaires ne sont pas systématiquement nécessaires, car les visiteurs devraient être conscients de ce risque et ne pas se rendre en forêt s'il est trop élevé. Pour l'opposant (anonyme), en créant un Parc, le propriétaire devient effectivement responsable de la sécurité d'un point de vue légal, mais ces mesures de sécurisation ne sont pourtant pas nécessaires pour les utilisateurs, qui devraient dans tous les cas prendre en considération ce risque avant de se rendre en forêt.

### **3.2.2 La gestion du risque de débordement des phénomènes naturels hors de la zone centrale**

Les entretiens ont révélé que la libre évolution pouvait représenter un risque lorsque les processus naturels débordent hors de la zone qui est prévue à cet effet. Les opposants ont en particulier abordé le cas de l'invasion de bostryche ou autres insectes ravageurs, et le cas des sangliers. Ces éléments ont donc également été discuté par les porteurs du projet, qui mettent en œuvre des mesures afin de prévenir ces risques. Comme abordé dans la littérature par Höchtl et al. (2005), la question des incendies a rapidement été évoquée par quelques acteurs du Jorat. Cependant, aucun d'entre eux n'a considéré ce risque comme important au vu de la caractéristique humide du Jorat.

Il faut rappeler que le Parc est également une réserve de chasse. La chasse y étant interdite, il est possible que les populations animales augmentent, ce qui pose problème en particulier chez les sangliers, car ils ont un comportement destructeur sur les cultures agricoles, comme il a été mentionné par les opposants lors des entretiens. A ce sujet, Pascal Vittoz pense que la réserve de chasse ne va pas avoir de grandes conséquences sur la population de sangliers, car ces derniers bougent beaucoup. Ils seront donc amenés à sortir régulièrement de la réserve, où ils pourront être chassés. Sophie Chanel concède que le risque existe effectivement, et que si la population de sanglier venait à augmenter et causer de forts dégâts, leur régularisation serait autorisée. Dans ce cas précis, elle affirme que : « *on ne laisse pas en libre évolution, parce qu'il y a des impacts de l'espèce sur la société* ». Cependant, elle souligne que ce problème n'est pas forcément lié à la libre évolution, car il est en réalité présent partout en Europe, y compris dans les zones où la chasse est autorisée. Dusserre-Bresson & Salomon Cavin (2019) expliquent que c'est un problème qui doit être géré à plus large échelle. Dans le canton de Vaud, il existe un plan de gestion du sanglier, actualisé tous les 5 ans en fonction de la situation, qui identifie les zones à risque bénéficiant de mesures renforcées afin de lutter contre la surpopulation de sanglier. Depuis 2017, le Jorat fait partie d'une zone à risque en réserve naturelle : il est donc possible de mettre en place des modes de régulation peu invasifs. Dans ce contexte, la gestion du sanglier est du ressort de la DGE et non du PNP Jorat, bien que ce dernier soit un acteur impliqué, notamment afin de monitorer la population de sanglier.

La question de l'invasion de bostryche a également été mentionnée par les opposants comme une inquiétude, puisque si cette dernière devient non maitrisable, elle pourrait s'étendre sur les forêts voisines qui disposent d'une fonction de production de bois. L'opposant (anonyme) exprime son inquiétude : « *l'ordonnance sur les parcs naturels prévoit qu'on peut avoir une intervention en cas d'épidémie de bostryche, mais c'est toujours plus simple de traiter les choses avant qu'après. On peut prévenir, mais guérir c'est beaucoup plus difficile* ».

A l'inverse, Anne Golay insiste sur le fait que le bostryche n'est pas un problème pour la zone de libre évolution : « *pour la biodiversité en soit, le fait d'avoir des épicéas bostrychés ce n'est pas un problème, au contraire, ça accélère le retour à une forêt plus naturelle* ». Matthieu Détraz affirme qu'aucune intervention de lutte mécanique contre les bostryches n'est prévue dans la zone centrale. Par contre, il serait effectivement nécessaire de prendre des mesures afin d'éviter que cela sorte de la zone centrale. Matthieu Détraz raconte que:

*« On a une zone pare-feu de 500 mètres, donc un tampon de 500 mètres autour de la zone centrale, dans laquelle il y aura de la lutte systématique, pour éviter l'infestation sur les peuplements voisins. On doit garantir l'état sanitaire des forêts qui ne sont pas mises en réserve. Sinon ça pourrait partir sur des propriétaires qui eux n'ont pas forcément souhaité le Parc ».*

En parallèle, Etienne Balestra explique qu'un monitoring très précis est effectué par la DGE-FORET afin de s'assurer que la situation soit stable. Sur la base de ce monitoring, si la situation est jugée comme inquiétante, des mesures supplémentaires pourraient alors être prises.

### **3.2.3 Les risques liés à la libre évolution : un point de vue anthropique**

Finalement, en abordant la question des risques liés à la libre évolution, une grande partie des porteurs du projet soulignent la nécessité de mettre en perspective la notion de risque. En effet, ils soutiennent que ces éléments représentent en réalité des risques d'un point de vue anthropique, mais ce ne sont pas des risques pour la nature elle-même. Selon Mélanie Annen :

*« La nature n'a pas besoin de l'Homme pour évoluer, elle a sa propre dynamique, elle suit son évolution naturelle. Des fois, on parle de dégâts comme le bostryche sur la forêt. En fait, c'est un dégât d'un point de vue anthropique, parce qu'il attaque des arbres qu'on pourrait exploiter, et du coup on perd de l'argent s'il y a ces invasions. Mais si on prend une forêt sans parler de la production de bois, la forêt en tant qu'écosystème, c'est juste un facteur qui va accélérer cette dynamique naturelle ».*

De la même manière, Catherine Strehler Perrin insiste sur le fait que ce sont des risques par rapport à la possibilité d'exploiter la forêt, donc liés à la rentabilité et l'aspect économique : *« Pour la forêt elle-même ce n'est pas un problème. Pour les enjeux de productivité autour ça peut être un problème. Mais ce n'est toujours pas par rapport à la nature, c'est par rapport à ce que l'Homme veut avoir de la nature ».*

Yves Kazemi soutient également cette idée et affirme que quoi qu'il advienne à l'intérieur de la zone centrale, cela ne sera pas un problème car cela fait partie du principe de libre évolution : *« Cette forêt, qu'elle brûle, qu'elle soit rongée par le gibier, qu'elle soit bouffée par les bostryches, on s'en fout, c'est la nature ».*

### 3.3 Quand la libre évolution entre en conflit avec d'autres intérêts écologiques : l'exemple des mares du Jorat

Lors de la création de la zone centrale du Parc du Jorat, les mares existantes ont soulevé plusieurs questions intéressantes qui découlent des principes de la libre évolution et de la non-intervention.

Par le passé, un grand travail de création puis d'entretien de certaines mares dans la forêt du Jorat a été effectué. Ces dernières sont suivies par plusieurs scientifiques et reconnues comme importantes pour la biodiversité, car elles représentent un habitat pour les espèces dépendantes des milieux humides (Clot & Pellet, 2011; Cherix & Annen, 2018). Cependant, certaines d'entre elles se trouvent à l'intérieur du périmètre de la zone centrale. La question qui s'est posée était de savoir si, malgré le principe de libre évolution qui y prend place, des interventions dans le but de maintenir ces mares sont admises ou non.

Une partie des biologistes qui ont été interviewés jugent que ces interventions pourraient être maintenues, dans la mesure où elles visent à favoriser la biodiversité. En effet, comme l'explique Philippe Christe, lorsque les mares sont laissées à leur libre évolution et ne sont plus entretenues par des travaux de creusement ou de renforcement des digues, il y a de grandes chances qu'elles s'atterrissent, c'est-à-dire qu'elles se bouchent, à cause de matière qui vient petit à petit s'y déposer. Pascal Vittoz regrette la potentielle disparition de ces mares et des espèces qui vont avec, et estime qu'une exception pourrait être faite :

*« Même si c'est une zone centrale, dans la mesure où l'intervention est là pour corriger les erreurs du passé, ou des changements anthropiques faits dans le passé, on pourrait avoir un assouplissement, c'est-à-dire qu'on peut décider qu'on continue à intervenir dans ces mares. Alors après il faut bien définir qu'est-ce qu'on y fait, mais je pense qu'on pourrait imaginer un peu plus de souplesse à ce niveau-là ».*

Certains porteurs du projet (Mélanie Annen, Philippe Christe) acceptent par contre le fait de rester fidèle au principe de libre évolution, et de ce fait arrêter les interventions de maintien des mares. Pour eux, il s'agit justement d'observer si ces mares vont réellement disparaître, à quel rythme et avec quel impact sur la biodiversité. De plus, Mélanie Annen soutient que le retour vers des processus plus naturels d'évolution de la forêt pourrait favoriser d'une autre manière les espèces liées aux milieux humides :



*« L'eau va rester. Ce ne sera peut-être plus de l'eau visible dans un plan d'eau, mais dans la terre elle sera toujours là. Et après quand il y aura des gros arbres qui vont tomber, avec le système racinaire qui va se décrocher de la terre, ça va aussi créer des plans d'eau temporaires. Il y a vraiment cette dynamique qui va se faire toute seule. Et puis le bois mort va aussi bénéficier typiquement aux amphibiens qui auront peut-être la perte d'une mare, mais ils auront besoin de toute façon d'habitat pour passer l'hiver, et le bois mort c'est un de leur habitat. Donc il y aura aussi des compensations comme ça qui vont se faire. C'est vraiment en regardant l'image globale, et pas juste pour une espèce, qu'il y a vraiment des bénéfices ».*

Suivant ces réflexions, il a finalement été décidé que les mares ne pourront plus faire l'objet d'intervention à l'intérieur de la zone centrale. Il faut cependant préciser que cela concerne un petit nombre de mares, puisque le périmètre de la zone centrale a été conçu de manière à inclure aussi peu que possible des milieux nécessitant des interventions (Etienne Balestra). De manière plus générale, Louise Meister souligne qu'il s'agira de l'évolution naturelle de la forêt guidée par une libre compétition, et que la diminution ou la perte locale d'une population peut forcément en être une conséquence. Pour Philippe Christe, ce n'est pas pour autant un problème, tant que l'espèce a sa place ailleurs (grâce au maintien des mares hors de la zone centrale notamment) et n'est pas en danger de disparition.

#### 3.4 Quelle acceptabilité de la libre évolution de la part des professionnels de la forêt ?

La création de la zone centrale en libre évolution, en plus d'avoir un impact sur les habitudes des usagers, a des conséquences sur le travail des professionnels de la forêt. Matthieu Détraz parle effectivement d'un *changement de paradigme au niveau forestier*, puisqu'au sein de la zone centrale, la forêt de production laisse désormais sa place à une forêt en libre évolution dédiée à la fonction de biodiversité. De plus, ce changement de paradigme induit des modifications dans les pratiques d'entretien de la forêt. Il est donc intéressant de comprendre comment ces changements sont perçus et acceptés autant par les forestiers-bûcherons que les gardes-forestiers.

Premièrement, il est important de relever les changements concrets qui se sont opérés dans leur cahier des charges : *« on passe d'une personne qui a été formée pour faire de la gestion forestière, pour gérer du rajeunissement, des martelages etc., à quelqu'un qui doit gérer une*

*population, des enjeux de sécurité, des enjeux de communication* » (Anne Golay). Dans ce contexte, plusieurs acteurs soulignent qu'il est compréhensible qu'une personne qui a travaillé toute sa vie en soignant la forêt, dans le but de récolter des bois de production, soit réticente à l'idée d'abandonner cette fonction de production. Par exemple, Roland Karlen explique : « *Je pense à mes aïeux, nos arrière-grands-parents, et encore plus loin, qui ont travaillé énormément pour faire une forêt saine, une belle forêt. On l'a beaucoup cultivée, on a fait beaucoup de choses, et puis maintenant on veut la fermer* ». Pour Matthieu Détraz, après des années d'entretien, il n'est effectivement pas forcément facile d'accepter de *tirer un trait sur 150 arbres de sylviculture*. Ainsi, la question de l'acceptation de ce changement chez les forestiers paraît plus délicate chez les anciennes générations.

Etienne Balestra observe même *un fort enthousiasme pour ce projet* chez les forestiers-bûcherons de la Ville de Lausanne, qui sont habitués à traiter les aspects d'accueil du public et de biodiversité depuis de nombreuses années. De plus, ce nouveau mode de gestion représente une opportunité de diversification des tâches pour les forestiers-bûcherons dont le métier est d'ordinaire très pénible. Cependant, Sophie Chanel souligne que les forestiers-bûcherons doivent encore prendre conscience des implications de la zone centrale sur leurs habitudes de travail. Par exemple, les déplacements ne doivent pas être effectués en voiture lorsque c'est possible, et les dessertes non officielles ne doivent plus être empruntées. Elle constate que ces nouvelles règles ne sont pas toujours respectées et qu'il y a encore une certaine résistance aux changements. Etienne Balestra rappelle tout de même que le PNP Jorat fait désormais partie du cahier des charges des forestiers de la Ville, et qu'ils sont dans tous les cas obligés de composer avec. En résumé, globalement, ce changement de paradigme forestier est bien accueilli par les forestiers-bûcherons, mais ces derniers ont parfois de la peine à respecter les implications concrètes qui les obligent à changer leurs habitudes de travail.

Selon Etienne Balestra, les avis quant à la zone centrale de libre évolution sont plus partagés chez les gardes-forestiers. Pour certains d'entre eux, le fait de mettre en réserve une forêt qui possède de beaux bois de production ne fait pas de sens. Matthieu Détraz explique effectivement : « *Je pense qu'il y a beaucoup de mes collègues garde-forestiers qui comprennent le processus. Après, ça ne veut pas dire qu'ils sont d'accord* ». Etienne Balestra interprète cette différence dans l'acceptation de la libre évolution de la manière suivante :

*« Pour les garde-forestiers c'est moins évident, parce qu'ils avaient la pression de leurs collègues. Les gardes-forestiers sont plus corporatistes, syndiqués, et échangent beaucoup plus avec leurs collègues. Les forestiers-bûcherons finalement ne vont pas tellement échanger avec les autres forestiers du canton. Et de ce fait là, je pense que les gardes-forestiers avaient la pression des collègues, tandis que les forestiers-bûcherons étaient affranchis de cette pression ».*

Le travail de mémoire mené par Gilliéron (2017) montre également que l'avis des gardes-forestiers du Jorat sur la libre évolution est partagé. Ayant interviewé deux gardes-forestiers, l'un s'est montré encourageant envers le projet de Parc, voyant des avantages quant à la création d'emplois diversifiés et sur le long terme et la poursuite d'objectifs des politiques forestières en termes de biodiversité. L'autre, à l'inverse, y percevait uniquement des désavantages pour sa profession, notamment à cause de la diminution de la production de bois.

Finalement, de manière générale, tous les interlocuteurs s'accordent sur le fait que la biodiversité en forêt est une thématique qui est maintenant reconnue et comprise par tous les professionnels de la forêt, grâce à une vision multifonctionnelle de la forêt. Etienne Balestra, forestier de formation, explique effectivement qu'il a été *« formé à l'idée de produire du bois de qualité sur la majorité du territoire »*, mais que petit à petit, d'autres fonctions ont été mises en avant, en particulier le développement de l'accueil et la préservation de la biodiversité. Il conclut que *« les forestiers se sont ouverts à toutes ces thématiques qui venaient, autre que la production de bois »*. En tant que biologiste, Philippe Christe ajoute :

*« Il y a 20 ou 30 ans, il y avait vraiment des conflits assez majeurs entre forestiers et biologistes. Et puis ces conflits se sont amoindris. Je dirais que pour les forestiers, maintenant, une des fonctions officielles de la forêt c'est aussi la protection de la biodiversité, ce qu'il n'y avait pas avant. Il y a beaucoup plus de forestiers qui sont acquis à la cause et qui se rendent compte de l'importance des forêts pour la biodiversité ».*

#### 4. Les incertitudes et les limites soulevées par la libre évolution

Les parties précédentes, basées sur l'étude de cas du Parc du Jorat, ont montré que malgré les avis divergents au sujet du ré-ensauvagement, il était possible de créer un espace de remise en libre évolution de la forêt grâce à certaines adaptations et discussions lors de la mise en œuvre. Pourtant, certaines limites et interrogations liées à la libre évolution des processus naturels prenant place dans un contexte périurbain peuvent être identifiées.

##### 4.1 Les incertitudes liées à la libre évolution de la forêt

Plusieurs acteurs rappellent que les résultats attendus dans la zone centrale sont incertains car il faut tenir compte de la longue temporalité des dynamiques forestières couplée à l'évolution des politiques du futur encore inconnue.

Il est utile de rappeler que la zone centrale est validée pour une période de 10 ans dans le cadre du Parc, et pour une période de 50 ans dans le cadre de la réserve forestière. Cette durée écoulée, il revient au propriétaire forestier, en l'occurrence la Ville de Lausanne, de décider s'il souhaite renouveler la mise en réserve forestière. Dans ce contexte, Sophie Chanel explique que cette décision pourra dépendre de la politique forestière en vigueur d'ici là. Anne Golay est également consciente de cet enjeu : *« On n'est pas garant des politiques du futur. Il faut 100 ou 200 ans pour récupérer quelque chose qui commence à ressembler à une forêt naturelle, mais je crois que personne d'entre nous ne sait ce qui sera là dans 100 ou 200 ans »*. Cette incertitude liée aux politiques du futur est particulièrement importante, sachant que le cycle forestier est très long lorsqu'il ne subit pas de perturbation. Laisser cette portion de forêt en libre évolution pour une durée de 50 ans ne pourrait pas être suffisant pour atteindre certains stades forestiers tardifs attendus. Dans ce contexte, Philippe Christe explique qu'un tel projet peut être difficile à justifier car les résultats concrets peuvent mettre plusieurs dizaines d'années avant d'être observés : *« Ça prend du temps, c'est un peu ça le problème. Souvent, avec la forêt, on a des échelles de temps qui sont de l'ordre de 50 ans ou de 100 ans, donc on prend des décisions et puis après on ne verra pas vraiment le résultat »*.

De manière plus générale, d'autres interviewés soulignent le caractère inédit de ce projet, qui engendre une incertitude quant à ses résultats. Bien que des bénéfices sur la biodiversité soient attendus, ce n'est pas une certitude qu'ils seront réellement observés, comme l'explique Maxime Rebord : *« C'est grâce aux monitorings qu'on verra si l'évolution se fait comme c'était pensé, ou bien si elle est restreinte par les activités humaines qui sont*

*maintenues dans la zone centrale* ». Cependant, Louise Meister pense que malgré cette part d'inconnue, et quel que soit le résultat en termes de biodiversité, ce projet sera bénéfique car il permettra de tirer des enseignements et de répondre à des questions qui sont à ce jour encore ouvertes.

Enfin, plusieurs acteurs s'inquiètent de l'évolution de la forêt en lien avec les changements climatiques, qui viennent ajouter une part d'inconnue : « *c'est très compliqué actuellement de se projeter, en plus avec le changement climatique. L'image d'une forêt à sa libre évolution dans le Jorat dans 50 ans, je ne ferais pas trop de suppositions* » (Matthieu Détraz).

#### 4.2 Les difficultés liées à l'échelle et au périmètre du projet

Un autre point qui soulève des questionnements de la part de certains porteurs du projet est celui de l'échelle et du périmètre de la zone centrale. Pour rappel, dans la partie traitant de l'accessibilité du public au sein de la zone centrale, plusieurs acteurs soulignent que le projet de Parc naturel périurbain prend place dans un contexte où différentes activités humaines sont déjà présentes, et qu'il faut nécessairement en tenir compte lors de la création du Parc. De ce fait, le périmètre et la surface du Parc sont contraints et guidés par les composantes déjà existantes sur le territoire.

Lors de la mise en œuvre, plusieurs critères ont été pris en compte afin d'établir le périmètre de la zone centrale. Premièrement, la loi indique que cette zone doit s'étendre sur minimum 400 hectares, si possible d'un seul tenant. A ce sujet Etienne Balestra raconte qu'ils ont tenté de dessiner une zone *la plus ramassée possible*, car « *ça ne sert à rien de faire des antennes dans tous les coins* ». Partant de ce critère de base, Sophie Chanel explique que deux principaux filtres ont ensuite permis de mettre en évidence les parcelles propices à la libre évolution : l'adhésion politique et la cohérence naturelle. Le premier filtre est donc celui de l'adhésion politique des propriétaires forestiers. Sans revenir sur les détails, cette étape impliquant initialement plusieurs propriétaires a été longue et compliquée : il s'est finalement avéré que seule la Ville de Lausanne allait mettre à disposition des terrains pour ce projet. Ensuite, le deuxième filtre concerne la cohérence naturelle. Ceci prend en compte le fait d'établir le périmètre autant que possible selon des limites naturelles et visuelles existantes, par exemple une lisière, un chemin ou une rivière (Mélanie Annen). Le fait de ne pas inclure des sites à forte fréquentation a également été réfléchi (Etienne Balestra). Finalement, la

qualité de la forêt, déterminée sur la base d'études sur la biodiversité, est aussi un paramètre qui a été considéré (Carlo Ossola).

Malgré ces différentes contraintes excluant la possibilité de définir le périmètre selon des critères purement naturels, Catherine Strehler Perrin défend qu' « *il n'y a pas de mauvaise zone. De toute façon, où que cela se place, cela va être bénéfique pour la nature* ». De plus, selon Pascal Vittoz, initialement, la forêt du Jorat est un milieu relativement homogène : les critères biologiques ne sont alors pas fondamentaux pour le positionnement de la zone centrale, puisqu'ils sont peu différenciés selon les endroits. Le choix du périmètre de manière concrète n'a donc pas soulevé beaucoup de désaccord du côté des porteurs du projet, puisque la marge de manœuvre était en réalité assez restreinte.

Cependant, les enjeux d'échelle et de surface poussent certains acteurs à se questionner. Tout d'abord, comme il a été mentionné ci-dessus, légalement, une zone centrale doit faire au moins 400 hectares. Maxime Rebord souligne alors que cette surface de 400 hectares n'est pas forcément adaptée au contexte du Jorat, puisque c'est une disposition légale qui doit s'appliquer à tous les parcs périurbains :

*« Je ne sais pas si le Parc est dans des proportions qui sont justes dans l'équilibre [...]. Ce n'est pas forcément juste parce qu'on a une dimension de réserve qui est imposée par la loi, mais par rapport à la dimension du Jorat, est-ce que c'est la bonne pour garantir l'équilibre de toutes les fonctions, ça je ne sais pas, vu que la loi n'a pas été faite pour le Jorat, mais c'est une généralité pour les parcs périurbains ».*

Matthieu Détraz, lui, s'inquiète aussi de la dimension de la zone centrale. A l'échelle de la Suisse, la proportion de surfaces en libre évolution est si faible, qu'il se demande si cela a un réel impact. Il conclut que pour lui, des bénéfices peuvent être observés à l'échelle locale mais pas au-delà : « *Ça a un impact local, mais finalement, c'est presque l'effet zoo malheureusement. Ça reste microscopique, ça reste une cloche. Ce qui se passe là ne se passe pas ailleurs* ». Cette question du pourcentage de surface de forêt laissée à la libre évolution en Suisse est justement délicate. Actuellement, la politique forestière a pour objectif de mettre 10% des surfaces forestières en réserve d'ici 2030. Anne Golay explique que de manière générale, il est maintenant admis qu'il est utile de conserver des surfaces forestières

dédiées à la fonction écologique, mais que la question de la proportion soulève des réactions : « *Je pense qu'il y a parfois des craintes qu'on en demande trop. C'est-à-dire qu'une fois qu'on aura 10%, on en demande 20, puis 30, etc., et qu'on pousse toujours pour avoir le plus de forêt [...]. Je pense que c'est vraiment plus une question de proportion que de thématique en soit* ». Cette crainte est effectivement formulée par l'opposant (anonyme), qui a le sentiment que les écologistes ne sont pas fiables et vont toujours en demander plus. Par exemple, il pense que les exigences en termes d'accès à la zone centrale vont augmenter au fil du temps.

Finalement, plusieurs acteurs esquissent des réflexions quant à la pertinence d'établir des zones fixes dédiées à une nature en *libre* évolution. En particulier, Maxime Rebord souligne que « *c'est très humain de vouloir tout sectoriser comme ça, mais je ne pense pas que la nature fonctionne par secteur en réalité* ». Cette question renvoie alors à la problématique du débordement des phénomènes de libre évolution hors de la zone dédiée à cet effet, qui a été abordée dans la partie précédente (voir partie 3.2.2). En résumé, pour gérer cette problématique, les porteurs du projet sont obligés de prendre des mesures préventives. Par exemple, ils effectuent des monitorings et des suivis afin de s'assurer qu'il n'y a pas de débordement, et de pouvoir justifier une intervention si la situation l'exige.

#### 4.3 La libre évolution face à la multifonctionnalité des forêts

Comme il a été mentionné ci-dessus, il existe un débat autour de la proportion de surface forestière qu'il faudrait laisser en libre évolution. En effet, dans la perspective de la multifonctionnalité des forêts, il faut prévoir suffisamment de place pour ces différentes fonctions. Louise Meister explique d'ailleurs qu'elle effectue tous ses travaux au sein de l'équipe du Parc du Jorat avec une approche des services écosystémiques : « *En utilisant cette approche, on essaie de valoriser le fait que la forêt a beaucoup de fonctions, et que pour que cet écosystème soit durable, il faut garder un équilibre entre ces différentes fonctions* ». Elle cite ensuite les quatre fonctions que doit remplir la forêt : la fonction sociale, en tant qu'espace de délasserment pour la population ; la fonction biologique avec la promotion de la biodiversité ; la fonction protectrice contre les dangers naturels, et enfin, la fonction de production de bois. Tous les acteurs sont conscients de l'importance de la multifonctionnalité des forêts, et s'accordent sur le fait que la libre évolution ne peut pas prendre place partout, car certaines interventions sont indispensables afin de garantir cet équilibre entre fonctions.

De nombreux acteurs ont abordé le rôle protecteur des forêts pour les infrastructures humaines. Matthieu Détraz affirme que dans certaines situations, par exemple lorsqu'il y a des constructions humaines dans des pentes ou aux abords des cours d'eau, il est nécessaire d'intervenir dans la forêt. Ceci permet de maintenir la fonction de protection de la forêt, pour des questions de sécurité et de dommages économiques.

La gestion active de la forêt est également nécessaire afin de garantir une production de bois. En particulier, promouvoir une production locale de bois s'inscrit dans l'enjeu de la durabilité au sens large (Anne Golay, Sophie Chanel). Selon Pascal Vittoz, « *le bois est une substance noble dont on tire beaucoup d'avantages* ». En effet, l'exploitation permet d'une part d'obtenir des ressources en bois, qui sont ensuite utiles à la construction ou au chauffage. D'autre part, elle offre également des bénéfices du point de vue du carbone, qui sont particulièrement importants dans la situation actuelle (Pascal Vittoz).

En résumé, selon Maxime Rebord, « *il n'y a pas de fonction qui prime sur les autres, seulement, elles ont besoin chacune d'une attention particulière et d'un espace particulier* ». Concernant la fonction biologique des forêts, il est important de préciser que la libre évolution n'est pas l'unique manière de promouvoir la biodiversité : certaines actions humaines peuvent aussi être bénéfiques d'un point de vue biologique. De ce fait, certains acteurs soutiennent que la libre évolution n'est pas adaptée à toutes les situations, et que les interventions humaines sont parfois souhaitables pour atteindre des objectifs liés à la biodiversité, que ce soit en milieu forestier ou dans d'autres milieux naturels. Ainsi, Sophie Chanel explique qu'en créant une zone centrale de libre évolution :

*« On ne souhaite pas dire qu'une forêt exploitée n'est pas bien. C'est-à-dire qu'on a besoin des deux types de milieux. Il y a les milieux non exploités, et les milieux exploités. Dans les milieux exploités on va trouver des richesses qu'on ne trouvera pas dans les milieux non exploités. Ces éléments-là, ils se complètent, et ils ne sont pas du tout en opposition les uns avec les autres ».*

De manière plus générale, en faisant référence à différents types de milieux, Anne Golay explique que malgré les bénéfices de la libre évolution, cela ne veut pas dire que les interventions humaines sont forcément néfastes pour la nature, au contraire :

*« Moi je ne pense pas que l'influence de l'Homme elle est toujours négative sur la nature. Quand on voit des zones ouvertes, on sait qu'elles sont ouvertes parce que*



*l'Homme les maintient, et puis ça crée un paysage, et ça crée aussi de la biodiversité. Il y a des secteurs qui sont vraiment l'héritage d'une gestion, et qui sont incroyables pour la biodiversité aussi, il faut le dire. Par exemple une lisière forestière qui est travaillée pour la biodiversité, ou des forêts claires, ce sont vraiment des coins qui sont gérés mais qui sont très riches en biodiversité aussi ».*

Cette réflexion peut également être mise en relation avec l'exemple des mares du Jorat qui a été présenté précédemment, et qui témoigne de l'importance des interventions humaines pour préserver certains milieux.

Il apparaît ainsi que la libre évolution n'est pas toujours la bonne solution face à la nécessité d'intervenir à certains endroits, pour des questions de sécurité, de biodiversité ou encore d'extraction des ressources. La libre évolution n'est tout simplement pas envisageable dans certaines situations où elle pourrait entraîner des risques pour la société. Au regard de ces différentes contraintes, il est compliqué de trouver un lieu qui se prête à la libre évolution de la nature. L'existence de seulement quelques parcs d'importance nationale disposant d'une zone centrale de libre évolution témoigne de cette difficulté.

De plus, au-delà de l'impossibilité de ne pas intervenir dans de nombreux secteurs ou milieux pour les raisons citées ci-dessus, la libre évolution se heurte à une pesée des intérêts. En effet, elle doit être réfléchie au regard des autres intérêts et acteurs présents dans le territoire. Dans le cas du Jorat, *« on est vraiment dans la pesée d'intérêt entre valoriser la forêt en tant que forêt de production, ou la valoriser en tant que milieu naturel »* (Matthieu Détraz). Etienne Balestra conclut que *« l'intérêt pour la biodiversité dans ce cas-là l'emporte sur la volonté d'exploiter ce bois, parce qu'on sait que de la ressource il y en a encore suffisamment ailleurs »*. Comme il a été mentionné dans la partie dédiée aux questions de mise en œuvre (voir partie 3.1.1), il est également nécessaire de prendre en compte les intérêts humains déjà existants dans le territoire du Jorat, et en particulier les usagers qui sont habitués à parcourir la forêt de plusieurs manières. Dans ce cas-là, l'intérêt pour la libre évolution est alors mis en tension avec la fonction sociale de la forêt déjà très présente. Catherine Strehler Perrin explique alors qu'il était indispensable de garder la zone centrale relativement ouverte pour que le projet soit soutenable. Par conséquent, la libre évolution devra partager son espace avec la présence humaine, car l'intérêt social était si élevé qu'il n'était pas envisageable de l'éliminer. Cette décision implique une limitation dans la libre évolution de la nature : *« les possibilités de*

*développement et d'évolution sont conditionnées par le réseau de desserte et les mesures sécuritaires qui doivent être prises » (Catherine Strehler Perrin).*

Finalement, toutes ces conditions permettent de rappeler le caractère inédit du Parc du Jorat. En effet, pour qu'une zone de libre évolution voie le jour, elle doit répondre à deux grandes questions : Premièrement, est-ce que la libre évolution est possible dans cette zone, compte tenu des enjeux de sécurité ? Deuxièmement, est-ce que la libre évolution l'emporte face aux autres intérêts en présence ?

En résumé, cette partie met en avant certaines interrogations qui subsistent quant à la libre évolution et sa place au sein de la forêt dans le futur. Elle cible des questions qu'il sera pertinent de se poser d'ici plusieurs dizaines voire centaines d'années : Comment la biodiversité dans la zone centrale a-t-elle évolué en fonction des politiques auxquelles elle a été soumise ? Le périmètre défini pour la zone centrale a-t-il permis d'atteindre les objectifs de la libre évolution ? La proportion de surfaces dédiées à la libre évolution dans les forêts suisses a-t-elle varié par rapport aux autres fonctions et modes de gestion ?

## VI. Discussion

Suite à la présentation des résultats, il est maintenant nécessaire de mettre en tension cette analyse de terrain avec le cadre conceptuel et les hypothèses formulées dans la problématique.

### 1. La libre évolution vue par les porteurs du projet

Hypothèses formulées : Sur la base de l'article rédigé par Mace (2014) et des différentes conceptions de la relation humain-nature qui y sont identifiées, les porteurs du projet peuvent être associés à trois positions différentes en faveur de la libre évolution :

- **Hypothèse 1.1 : conception de la nature pour elle-même, malgré la présence humaine** : *La zone centrale de libre évolution doit permettre de protéger la nature pour elle-même. Dans ce contexte, la nature sauvage la plus préservée possible des activités humaines prime.*
- **Hypothèse 1.2 : conception de la nature pour l'humain** : *La zone centrale de libre évolution doit permettre d'assurer des services écosystémiques, en particulier celui de la biodiversité liée au bois mort. Le type de nature qui prime est évalué au regard de son utilité pour l'humain, et non de son caractère sauvage.*
- **Hypothèse 1.3 : conception de la nature avec l'humain** : *La zone centrale de libre évolution doit permettre de concilier les intérêts humains et naturels. Elle vise à protéger la nature pour elle-même et pour les services qu'elle offre, quel que soit le degré d'influence anthropique, et tout en tenant compte des interactions que les humains entretiennent avec.*

Globalement, ces trois positions sont effectivement observées chez les porteurs du projet, mais il est nécessaire d'y apporter quelques nuances et précisions. Premièrement, il est en réalité difficile d'associer chaque acteur à une position précise. Étant donné que ces dernières ne s'excluent pas forcément, les acteurs peuvent être associés à plusieurs de ces positions.

La première conception selon laquelle la libre évolution a pour but de protéger la nature pour elle-même, et doit autant que possible être préservée des activités humaines, est effectivement observée chez certains acteurs, comme le traduit leur positionnement sur des questions de mise en œuvre. Par exemple, certains soutiennent que l'ouverture de la zone

centrale au public sur de nombreux chemins n'est pas souhaitable car cela représente un dérangement pour la faune, et dans une moindre mesure pour la flore. De la même manière, les interventions à des fins de sécurité aux abords des chemins sont jugées comme trop nombreuses et pouvant aller à l'encontre du principe de libre évolution. Ainsi, au même titre que Cochet et al. (2020), plusieurs acteurs défendent que les espaces de libre évolution devraient autant que possible s'affranchir de la présence humaine, afin de favoriser des dynamiques naturelles non soumises à des dérangements. Cependant, cette conception est toujours mise en balance avec le contexte du Jorat, soumis à une forte fréquentation. Malgré cette volonté de diminuer la pression humaine, les défenseurs de la nature pour elle-même sont conscients qu'il n'est pas possible de totalement exclure la composante humaine dans un tel contexte. L'ouverture de plusieurs chemins au sein de la zone centrale est une mesure indispensable pour l'acceptabilité du projet. En somme, cette position est défendue par certains acteurs de manière théorique, mais tous se rendent bien compte qu'elle n'est pas soutenable dans la réalité.

La deuxième position peut également être associée à certains acteurs interviewés, qui soutiennent que tout le concept de gestion forestière est pensé uniquement de manière à répondre aux besoins humains sur le long terme. La libre évolution est un mode de gestion spécifique qui offre certains bénéfices à la société. Ces bénéfices sont séparés en deux catégories principales : le rôle écologique, à travers la promotion de la biodiversité liée au bois mort, comme l'avancent Schnitzler & Génot (2020), et le rôle social, à travers la sensibilisation et la découverte d'un nouveau type de forêt (Monbiot, 2017). Dans ce contexte, la nature en libre évolution n'est pas prônée pour elle-même, mais bien pour les services spécifiques qu'elle offre. Cette conception est soutenue par de nombreux acteurs, car ce sont ces arguments qui ont un poids au niveau politique et qui permettent de justifier la non-intervention de manière factuelle. Cette vision strictement utilitaire de la libre évolution ne représente cependant pas bien les points de vue personnels des acteurs, qui intègrent souvent, en parallèle, des préoccupations qui vont au-delà des bénéfices humains. Les questions qui se sont posées lors de la mise en œuvre montrent bien que les intérêts de la nature sont toujours mis en balance avec les intérêts humains.

Ceci mène alors à la troisième position qui voit la libre évolution comme un moyen de favoriser la nature pour elle-même, tout en tenant compte des intérêts humains. On peut

alors imaginer que tous les porteurs du projet s'inscrivent dans cette conception, mais avec un degré d'intérêt plus ou moins élevé pour les besoins humains ou pour la nature elle-même.

Les résultats observés incitent à sortir de ce cadre conceptuel et à aller au-delà de ces trois positions. L'IPBES catégorise par exemple trois types de valeur de la nature, à savoir la valeur instrumentale (« *values of living entities as means to achieve human ends, or satisfy human preferences* » (p.9)), la valeur intrinsèque (« *values inherent to nature, independent of human judgement* » (p.9)) et la valeur relationnelle (« *values that do not directly emanate from nature but are derivative of our relationships with it and our responsibilities towards it* » (p.11)). Dans cette perspective, il propose de dépasser la distinction entre les dimensions instrumentales (anthropocentrées) et intrinsèques (non anthropocentrées) de la nature, en abordant la valeur relationnelle de la nature (Pascual et al., 2017). Cette recherche montre effectivement que les acteurs, en fonction de leur conception de la relation humain-nature, attribuent une valeur instrumentale, intrinsèque ou relationnelle à la nature.

Il est également possible d'effectuer une autre distinction au sein des justifications de la libre évolution, en lien avec les représentations du sauvage dans le Jorat. D'un côté, certains acteurs présentent une vision très scientifique de la libre évolution. Ils mettent en avant majoritairement ses bénéfices pour la biodiversité, et formulent des arguments au service d'une vision utilitaire et politique de façon générale. De la même manière, ces acteurs définissent la nature sauvage sur la base de critères plutôt scientifiques, en tenant compte du degré d'influence humaine, comme le font les travaux de Ceausu et al. (2015). Ils décrivent le sauvage comme un lieu qui n'est pas soumis à l'influence humaine, et qui est donc relativement rare, comme le présente Schilthuizen (2018). Il en découle que la zone centrale du Jorat n'est pas de la nature sauvage pour eux, puisqu'elle a été soumise à diverses pressions humaines, et sera encore à l'avenir parcourue par la population. Dans cette conception, la libre évolution dans le Jorat ne s'apparente pas à de la nature sauvage, mais plutôt à un retour vers des processus naturels.

Dans ce contexte, il est intéressant de revenir sur les enjeux de terminologie entre *réensauvagement* et *remise en libre évolution*, ou entre *nature sauvage* et *nature en libre évolution*. En effet, la loi et les porteurs du projet n'utilisent pas le champ lexical du réensauvagement ou de la nature sauvage dans le cadre du PNP Jorat. D'une part, ceci s'explique car la définition de la nature sauvage n'est pas la même que celle de la libre évolution pour

certaines acteurs, et elle ne s'applique donc pas au cas du Jorat. D'autre part, ce choix terminologique a été admis afin d'éviter les débats qui sont inhérents à la question de la *nature sauvage* ou la *wilderness* et qui impliquent des visions culturelles (Carlo Ossola). Cependant, la pratique montre que malgré l'utilisation d'un autre terme, les mêmes débats sont présents.

Quelques acteurs adoptent une vision plus philosophique de la libre évolution, qui est appréhendée également comme un moyen de laisser plus de place à la nature pour qu'elle s'exprime, pour qu'elle nous enseigne sa manière de fonctionner et pour qu'elle permette de ressentir une sensation de bien-être et d'admiration à son contact. Dans cette perspective, le sauvage est également décrit non pas au regard de critères scientifiques, mais plutôt sur la base d'un ressenti ou d'une ambiance (Schnitzler & Génot, 2020). Selon cette définition plus sensible, la zone centrale du Jorat peut être représentée comme un espace de nature sauvage, bien que cela soit chez une minorité des acteurs.

En résumé, la première vision dite *scientifique* a été largement mobilisée et présente les arguments politiques en faveur de la libre évolution. A l'inverse, la deuxième vision, dite *philosophique*, est abordée dans une plus faible mesure et avance des arguments plus personnels. Étant donné que les entretiens ont été effectués dans un cadre professionnel, il est probable que les porteurs du projet aient tenté de rester fidèle à leur fonction, en mettant en avant des arguments scientifiques. Certains acteurs évoquent d'ailleurs la difficulté pour eux de se détacher des arguments politiques, car ils constituent la base de leur travail.

Enfin, il est encore important de préciser que malgré le fait que ces acteurs défendent tous la libre évolution, cela ne veut pas dire qu'ils s'opposent à l'exploitation et aux interventions au sein de la forêt. En effet, la partie dédiée aux interrogations autour de la libre évolution (voir partie 4.3) a permis de mettre en évidence la nécessité d'intervenir dans certaines situations, que ce soit pour des questions de sécurité, de ressources, ou même de promotion de la biodiversité. L'exemple des mares du Jorat est le témoin par excellence que les interventions humaines peuvent être bénéfiques pour maintenir certains milieux riches en biodiversité. D'ailleurs, à l'inverse de ce que présente Zask (2020), aucun acteur n'effectue de hiérarchisation entre nature sauvage et nature soumise à l'influence humaine. Ils sont plutôt d'avis qu'il est nécessaire de laisser de la place à différents types de nature, afin d'avoir une diversité dans une perspective globale. Ces deux paradigmes de l'interventionnisme et du

laisser-faire ne sont alors pas complètement opposés, comme l'indiquait Barraud et al. (2019). Selon les porteurs du projet, ils sont en réalité plutôt complémentaires car ils répondent à des objectifs différents et ne sont pas adaptés aux mêmes situations.

## 2. La libre évolution vue par la population impactée par le projet

Hypothèses formulées : Sur la base de l'étude menée par Bauer et al. (2009), la population concernée par le PNP Jorat peut être associée à quatre positions différentes à propos de la libre évolution :

- **Hypothèse 2.1 : conception de la nature sauvage dangereuse** : *Une partie de la population s'oppose à la zone centrale du PNP Jorat, car elle associe la libre évolution et le sauvage à un danger et une perte de contrôle.*
- **Hypothèse 2.2 : conception de la nature qui doit être entretenue par l'humain** : *Une partie de la population s'oppose à la zone centrale du PNP Jorat, et en particulier aux restrictions qui vont avec, car ils valorisent les paysages entretenus au détriment de la libre évolution et du sauvage. Cette population a une conception selon laquelle humains et nature sont en interaction et se mélangent, et ne voient pas l'intérêt de laisser la nature en libre évolution (Linnell et al., 2015).*
- **Hypothèse 2.3 : conception de la nature sauvage admirable** : *Une partie de la population est favorable à la zone centrale du PNP Jorat et accepte les restrictions qui vont avec, car ils accordent de l'importance à la protection de la nature en libre évolution et la trouvent fascinante et admirable.*
- **Hypothèse 2.4 : conception neutre de la nature sauvage** : *Une partie de la population est favorable à la zone centrale du PNP Jorat et accepte les restrictions qui vont avec, car ils adoptent une position neutre et une distance émotionnelle par rapport à la nature.*

Afin de vérifier ces hypothèses, il convient de revenir sur chaque position citée ci-dessus, et les discuter au regard des résultats obtenus.

Premièrement, l'hypothèse selon laquelle les oppositions à la libre évolution sont basées sur une crainte du sauvage, comme mentionné dans la littérature par Bauer et al. (2009), Morizot (2019) ou encore Höchtl et al. (2005), n'a pas été observée en tant que tel dans le cas du Jorat. En effet, la totalité des opposants affirment qu'ils ne ressentent pas de danger particulier par rapport au sauvage. Les opposants étant majoritairement des personnes habitant ou travaillant dans les alentours du Jorat, ces derniers connaissent bien la forêt et n'en ont pas peur, quel que soit son état. La libre évolution n'est pas associée à un sentiment de peur en tant que tel, mais plutôt à une inquiétude d'ordre économique liée aux conséquences que la



zone de libre évolution pourrait avoir sur ses alentours. Ceci renvoie à la problématique de la gestion des débordements des processus naturels hors de la zone centrale, en particulier par rapport aux bostryches ou aux sangliers. Ce résultat confirme les propos de Navarro & Pereira (2015a), qui identifient des réserves et des craintes envers les animaux sauvages lorsque ceux-ci entravent les activités humaines. Pourtant, tant que ces éléments ne sortent pas de la zone centrale, ils ne représentent pas un danger selon les opposants. Par conséquent, les imaginaires d'une forêt sauvage chez les opposants ne sont pas directement associés à un danger ou une perte de contrôle.

La deuxième hypothèse stipulant que certaines oppositions à la libre évolution s'expliquent par une valorisation des paysages entretenus (Drenthen, 2018; Linnell et al., 2015), semble validée dans le cas du Jorat. Cette position est particulièrement forte chez certains acteurs, car ils mobilisent le registre des traditions d'entretien qui se perpétuent au fil des générations, et qui permettent de garantir la beauté et la qualité de la forêt. On peut cependant y apporter un complément : au-delà de la valorisation de l'exploitation du bois et de l'aspect esthétique, certains voient la forêt entretenue comme un lieu idéal pour y pratiquer des loisirs. Ceci s'inscrit alors dans la vision utilitaire de la nature décrite par Gehring (2006) dans laquelle un paysage façonné par des équipements est perçu positivement (par exemple des chemins ou des refuges dans le cas du Jorat).

La troisième hypothèse est également validée dans le cas du Jorat, puisque que grâce à l'enquête par questionnaire, il s'est avéré que de nombreux usagers du Parc sont favorables à la nature sauvage, par opposition à la forêt entretenue, jugée trop artificielle et peu propice pour la biodiversité et la faune. Ils voient par contre plusieurs bénéfices liés à la nature en libre évolution et non soumise à des interventions, que ce soit au niveau de la biodiversité, du bien-être qu'elle procure ou encore de l'aspect esthétique et plus *vivant*.

Finalement, la dernière hypothèse, selon laquelle certains acteurs adoptent une position neutre à l'égard de la libre évolution, est plus difficile à évaluer dans le cas du Jorat, puisque le questionnaire était cadré par des réponses « oui/non », ce qui ne laisse pas l'occasion de présenter un avis neutre. Cependant, à travers les questions ouvertes, certaines personnes ont expliqué qu'elles ne parvenaient pas à choisir quelle était leur image préférée de la forêt. Ces réponses peuvent alors traduire une distanciation par rapport à la nature, mais aussi un sentiment positif et similaire entre les deux images, qu'il serait faux d'interpréter comme de la neutralité. Par ailleurs, dans les commentaires décrivant le ressenti de l'enquêteur par

rapport au déroulement du questionnaire, il est ressorti quelques fois que les sondés avaient de la peine à aborder les questions de nature sauvage ou ne semblaient pas très intéressés par la nature. Ceci exprime effectivement une certaine distance émotionnelle entre ces usagers et la nature, mais les informations peu détaillées ne permettent malheureusement pas de rentrer dans le détail. Cette recherche ne donne pas l'occasion de valider ou d'invalider cette hypothèse avec certitude.

En résumé, suite à cette discussion des hypothèses, les positionnements et les justifications pour ou contre la libre évolution chez la population impactée par le PNP Jorat peuvent être reformulés. D'un côté, certaines personnes sont opposées à la zone centrale de libre évolution pour les raisons suivantes :

- Du point de vue de la sylviculture, la libre évolution ne permet plus l'exploitation du bois, ce qui est considéré comme une perte économique importante au vu de la qualité et de la situation des bois du Jorat. Au-delà de la volonté de continuer à exploiter la forêt, certains acteurs soulignent le risque de débordement des processus naturels sur les abords de la zone centrale, qui pourrait porter préjudice à l'exploitation agricole ou forestière.
- Du point de vue des usages de loisirs, certains acteurs ne sont pas favorables à la nature en libre évolution, car d'une part, concrètement, la zone centrale engendre des restrictions d'accès. D'autre part, une nature qui n'est pas ou peu entretenue est perçue comme moins pratique pour y effectuer des activités (balade, vélo, jeux avec des enfants, pic-nic, etc.).
- Du point de vue éthique, certains habitants de la région valorisent la forêt du Jorat en tant que paysage entretenu et parcouru par l'Homme et en tant qu'espace de partage entre humain et nature. De ce fait, ils ne valorisent pas la nature en libre évolution. Ils voient plutôt le Jorat comme le témoin des traditions d'entretien et d'exploitation du bois depuis de nombreuses générations, qui garantissent une forêt de qualité et agréable. Dans ce contexte, certains associent une forêt sauvage à un imaginaire de désordre et de fouillis du point de vue esthétique, couplé à l'abandon de la forêt. Ainsi, l'humain dispose d'un rôle d'entretien de la forêt et de sa préservation en l'état au fil des générations. La libre évolution va alors à l'encontre de cette tradition d'entretien et n'est pas comprise par certains acteurs : ils estiment en fait que les bénéfices de la

libre évolution, à savoir la promotion de la biodiversité et la sensibilisation de la population entre autres, peuvent également être offerts dans une forêt entretenue. D'autre part, ils voient effectivement un intérêt quant aux objectifs poursuivis par la libre évolution, mais celle-ci ne doit pas prendre place des endroits où leurs traditions sont préexistantes. Ces acteurs jugent d'ailleurs que la forêt du Jorat n'est pas un endroit sauvage puisqu'elle est entretenue, et ne souhaitent pas qu'elle le devienne. Ainsi, on peut parler du phénomène NIMBY : les opposants interrogés ne sont pas fondamentalement opposés à la libre évolution des forêts, mais ne souhaitent tout simplement pas la voir sur leur territoire. Ils font d'ailleurs références à d'autres lieux qui sont propices à la libre évolution selon eux, comme les zones en pente ou en altitude.

A l'inverse, certains acteurs concernés par le PNP Jorat sont favorables à la nature en libre évolution, pour des raisons qui peuvent être classées dans deux catégories principales :

- Du point de vue naturel, la libre évolution est un mode de gestion respectueux de l'environnement, favorable pour la biodiversité et accueillant pour la faune.
- Du point de vue social, voire spirituel, la forêt en libre évolution est un lieu agréable, esthétique et plaisant pour s'y promener et se sentir seul avec la nature.

Il faut encore ajouter que la plupart des usagers retrouvent ces caractéristiques dans le Jorat, et considèrent que c'est un lieu sauvage, qu'ils associent à quelque chose de positif tant pour l'humain que pour la nature. A l'inverse, d'autres usagers considèrent que le Jorat n'est pas sauvage car il est encore trop entretenu, aménagé et fréquenté. En conclusion, bien que le même critère de définition du sauvage soit mobilisé par une grande majorité des acteurs, à savoir la non-intervention de l'humain au sein de la forêt, celui-ci est ensuite interprété de différentes manières. Ceci montre que les conceptions du sauvage dans un territoire connu sont très diversifiées, allant d'un extrême à l'autre.

## Conclusion

Les résultats de cette recherche permettent de lister les arguments en faveur de la libre évolution sous divers angles, tant scientifiques que personnels. Ils renforcent la pertinence du PNP Jorat, d'autant plus que certains arguments d'ordres sociaux, mais aussi écologiques, justifient l'intérêt d'un tel projet en milieu périurbain, et non dans des endroits reculés.

Les différentes représentations de la nature sauvage sont également abordées dans ce travail. Il a permis de montrer que la nature sauvage peut se définir de manières très variées chez les acteurs du Jorat, allant d'un extrême à l'autre. On peut toutefois souligner que la définition du sauvage chez les usagers du Parc est globalement beaucoup plus large et moins restrictive que chez la majorité des porteurs du projet. Par exemple, alors que de nombreux usagers expliquent associer le sauvage à la présence d'animaux dans la forêt, la majorité des porteurs du projet estiment que la nature sauvage se trouve dans des endroits non soumis à l'intervention humaine et abordent des critères plus stricts. Il en va de même pour les représentations du sauvage dans le contexte précis du Jorat : la majorité des porteurs du projet pensent que la forêt du Jorat n'est pas sauvage, ou qu'elle prendra plusieurs dizaines d'années avant de le devenir, alors qu'à l'inverse, une majorité des usagers se représentent le Jorat comme un lieu sauvage grâce à son ambiance d'une part, et son entretien proche de la nature d'autre part. Certains porteurs du projet esquissent des réflexions quant à la possibilité de la zone centrale d'être sauvage, compte tenu du fait que c'est une zone pensée et délimitée par l'humain.

Cette recherche offre également la possibilité de mieux comprendre l'origine des oppositions à la libre évolution chez certains acteurs du Jorat. Elle montre en particulier que les oppositions, basées sur des arguments économiques et de loisirs en forêt, s'ancrent en réalité dans une conception qui valorise les paysages entretenus et parcourus par l'humain au fil des générations et selon des traditions. Pour la future gestion du PNP Jorat, il s'agit alors de garder à l'esprit qu'il existe différentes conceptions de la nature chez les acteurs, et de tenter de cohabiter avec.

La question du maintien de la surface actuelle dédiée à la libre évolution ainsi que des restrictions d'accès à la zone centrale au fil du temps apparaît comme un point important pour gagner la confiance des opposants. Actuellement, certains d'entre eux craignent que les restrictions qui leur sont imposées soient de plus en plus nombreuses et s'appliquent sur de

plus grandes surfaces, car ils estiment que le Parc n'adopte pas toujours un discours fiable, avec des changements au cours du temps. La communication sur les intentions du Parc est donc un point clé. En parallèle, il apparaît comme important de mobiliser les résultats des monitorings auprès du grand public, et en particulier des opposants, qui se sont montrés intéressés à connaître les effets de la libre évolution. Si ceux-ci sont positifs, cela permettrait de légitimer la zone centrale.

Afin de guider d'autres projets de ré-ensauvagement de forêt, l'exemple pratique de la zone centrale du Jorat permet de présenter les différentes questions de mise en œuvre qui se posent, et comment elles ont été discutées puis résolues. Au final, ce cas témoigne qu'il n'y a pas de marche à suivre, car le projet doit impérativement s'adapter et tenir compte du contexte dans lequel il prend place. Par exemple, concernant la question de l'accès du public, le PNP Jorat a abouti à un concept d'accessibilité de la zone centrale acceptant divers types d'utilisateurs sur un réseau de chemin encore relativement dense. Finalement, ce choix de conserver les chemins ouverts à la population, couplé au suivi scientifique de la zone centrale, pourra peut-être prouver à l'avenir, selon les résultats des suivis sur les espèces, que humains et libre évolution sont compatibles et peuvent se partager un même espace si certaines règles sont fixées.

La création du PNP Jorat a également permis de tirer certains enseignements dont il serait utile de tenir compte lors de nouveaux projets de parc d'importance nationale incluant une zone centrale de libre évolution. Premièrement, les différentes conceptions du territoire adoptées par les acteurs régionaux doivent être comprises et respectées, en particulier lorsqu'il s'agit d'un espace qui est valorisé à travers ses liens avec l'humain, et qui ne fait pas l'objet de représentations sauvages chez certains acteurs. Ce constat renforce d'ailleurs la pertinence de la démarche bottom-up qui est employée pour la création des parcs d'importance nationale. Il permet également de montrer l'importance des démarches participatives qui ont été entreprises dès le début du projet du PNP Jorat. Deuxièmement, de tels projets ne peuvent pas prendre place n'importe où et leur localisation doit être réfléchie au regard de nombreux critères. En effet, il est parfois primordial de conserver certaines fonctions forestières spécifiques qui ne peuvent pas être assurées dans le cas de la libre évolution.

Pour aller plus loin dans cette recherche et pour atteindre un plus grand degré de précision, il serait intéressant de mener une étude statistique plus poussée sur les données issues de l'enquête par questionnaire, notamment en analysant les représentations du sauvage en lien avec le profil des sondés, à savoir leur âge, leur situation professionnelle et la typologie urbain/rural de la commune qu'ils habitent. En complément, et afin d'obtenir des informations plus détaillées, il serait également intéressant d'effectuer quelques entretiens individuels avec un profil qui n'a pas été étudié en profondeur dans la présente étude : des usagers de la forêt du Jorat qui ont une appréciation positive de la libre évolution.

Enfin, les résultats de cette recherche pourraient être comparés avec des études de cas prenant place dans d'autres pays bénéficiant d'une situation différente, puisque la Suisse est un pays de petite taille et dont les aires urbaines sont importantes. Il serait donc intéressant de connaître les différentes conceptions de la relation humain-nature, les représentations de la nature sauvage ainsi que l'acceptabilité de la libre évolution dans d'autres contextes. Par exemple, le projet « Réserves de vie sauvage » initié par l'Association Protection des Animaux Sauvages, en France, pourrait être étudié à titre de comparaison. Il vise à mettre en place plusieurs sites dédiés à la libre évolution, ayant des tailles, des milieux et des localisations variables.

## Références

### 1. Bibliographie

- Arsene, G.-G. (2017). *La relation homme-nature L'émergence de l'éthique de l'environnement*. Université des Sciences Agricoles et de Médecine Vétérinaire du Banat Timisoara, Faculté d'Agriculture, Timisoara, Roumanie.
- Attfield, R. (2010). *Environmental ethics : An overview for the twenty-first century* (Reprint). Polity Press.
- Barraud, R., Andreu-Boussut, V., Chadenas, C., Portal, C., & Guyot, S. (2019). Ensauvagement et ré-ensauvagement de l'Europe : Controverse et postures scientifiques. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 96(96-2), 301-318. <https://doi.org/10.4000/bagf.5141>
- Barthod, C. (2010). Le retour du débat sur la wilderness. *Revue Forestière Française*, 62(2), 57-70. <https://doi.org/10.4267/2042/32974>
- Bauer, N., Wallner, A., & Hunziker, M. (2009). The change of European landscapes : Human-nature relationships, public attitudes towards rewilding, and the implications for landscape management. *Journal of Environmental Management*, 2910-2920. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2008.01.021>
- Bergandi, D., & Blandin, P. (2012). De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique. *Revue d'histoire des sciences*, 65(1), 103-142. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rhs.651.0103>
- Blandin, P., & Javelle, A. (2016). La nature et nous, aujourd'hui et demain : Qu'en disent nos mots ? In A.Javelle (éd.), *Les relations homme-nature dans la transition agroécologique* (p. 61-83). L'Harmattan. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02613601>
- Bonneuil, C., & Fressoz, J.-B. (2016). *L'événement anthropocène : La Terre, l'histoire et nous* (Nouvelle édition révisée et augmentée). Editions du Seuil.
- Brunet, L. (2018). Jamie Lorimer, Wildlife in the Anthropocene : Conservation after Nature. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 12(3), Art. 3. <https://journals.openedition.org/rac/737>
- Bruno, L. (2012). Y a-t-il une place pour la nature en ville ? Dans L. Bruno & E. Lézy (dirs), *BiodiverCités. Les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature* (pp. 251-284). Paris : Le Manuscrit.
- Burrus, T. (2021). *Le Parc naturel périurbain : trait d'union ou césure entre ville et campagne ? L'exemple du Parc naturel périurbain du Jorat et du Sihlwald*. Lausanne, University of Lausanne, unpublished master thesis.

- Cassidy, A. (2017). Badger-Human Conflict : An Overlooked Historical Context for Bovine TB Debates in the UK. In C.Hill, A.Webber & N.Priston (éd.), *Understanding Conflicts about Wildlife : A Biosocial Approach* (p. 65-94). Berghahn Books. <https://doi.org/10.2307/j.ctvw04h12.9>
- Ceaușu, S., Carver, S., Verburg, P. H., Kuechly, H. U., Hölker, F., Brotons, L., & Pereira, H. M. (2015). European wilderness in a time of farmland abandonment. In L.M.Navarro & H.M. Pereira, (éd.), *Rewilding European Landscapes* (p. 25-46). Springer, Cham.
- Cherix, D. & Annen, M. (2018). Le Jorat et les journées de la biodiversité, 17-18 juin 2017. *Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles* 97: 61-130
- Clarimont S, Leichnig K. 2014. Le parc naturel urbain. Figure paradoxale du projet urbain ou synecdoque de la « ville-nature » ?, in Santini C (dir.), *Formes et modèles de la nature urbaine* (XIXe et XX siècles). Edition électronique Editopics : Chap.5.
- Clot, F. & Pellet, J. (2011). Faune et Flore du Jorat. In: Collectif, Le Jorat. *Mémoire Vive* 20: 14-19.
- Cochet, G., & Durand, S. (2021). *Ré-ensauvageons la France : Plaidoyer pour une nature sauvage et libre*. Actes Sud.
- Cochet, G., Kremer-Cochet, B., & Morizot, B. (2020). *L'Europe réensauvagée : Vers un nouveau monde*. Actes Sud.
- Cronon, W. (1996). The Trouble with Wilderness : Or, Getting Back to the Wrong Nature. *Environmental History*, 1(1), 7-28. <https://doi.org/10.2307/3985059>
- Dandy, N., & Wynne-Jones, S. (2019). Rewilding forestry. *Forest Policy and Economics*, 109, 101996.
- Dehaut, S. (2022). *Fondements pour une géographie plus qu'humaine du rewilding – revue de littérature et proposition de définition*. Université Grenoble Alpes, CNRS, Sciences Po Grenoble, Pacte, France.
- Depraz, S. (2012). Nature industrielle, espace protégé urbain : Le dépassement des oxymores. In L.Bruno & E.Lezy (éd.), *BiodiverCités : Les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*. Paris, Le Manuscrit, p. 59-80.
- Depraz, S. (2014). *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*. A. Colin.
- Donlan, J. (2005). Re-wilding North America. *Nature*, 436(7053), 913-914. <https://doi.org/10.1038/436913a>
- Drenthen, M. (2018). Rewilding in Layered Landscapes as a Challenge to Place Identity. *Environmental Values*, 27(4), 405-425. <https://doi.org/10.3197/096327118X15251686827732>



- Dusserre-Bresson, Q., & Salomon Cavin, J. (2019). *Le parc naturel périurbain du Jorat : Enjeux et opportunités pour l'agriculture*. Université de Lausanne, Suisse.
- Gehring, K. (2006). *Landscape needs and notions : Preferences, expectations, leisure motivation, and the concept of landscape from a cross-cultural perspective*. Birmensdorf, Swiss Federal Research Institute WSL.
- Génot, J.-C. (2006). Vers un changement « climacique » ? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 53.
- Gilliéron, L. (2017). *Les aires protégées urbaines, enjeux et acteurs. L'exemple du projet de parc naturel périurbain du Jorat*. Lausanne, University of Lausanne, unpublished master thesis.
- Hess, G. (2013). *Éthiques de la nature*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Hess, G., & Salomon Cavin, J. (2015). Le Parc naturel urbain en Suisse : Une utopie ? Approche philosophique pour dépasser l'opposition ville/nature. *VertigO - la revue électronique en science de l'environnement*, 15 (1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.15874>
- Höchtel, F., Lehringer, S., & Konold, W. (2005). « Wilderness » : What it means when it becomes a reality—A case study from the southwestern Alps. *Landscape and Urban Planning*, 70, 85-95. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2003.10.006>
- Jørgensen, D. (2015). Rethinking rewilding. *Geoforum*, 65, 482-488.
- Kellert, S. R., & Wilson, E. O. (1993). *The Biophilia hypothesis*. Island Press.
- Kupper, P. (2014). *Creating wilderness : A transnational history of the Swiss National Park*. New-York, Berghahn Books.
- Larrère, C. (1997). *Les philosophies de l'environnement*. Presses Universitaires de France.
- Lévêque, C., Mounolou, J.-C., Pavé, A., & Schmidt-Lainé, C. (2010). A propos des introductions d'espèces : Ecologie et idéologies. *Etudes rurales*, 185, 219-234.
- Linnell, J., Kaczensky, P., Wotschikowsky, U., Lescureux, N., & Boitani, L. (2015). Framing the relationship between people and nature in the context of European conservation : Relationship Between People and Nature. *Conservation Biology*, 29. <https://doi.org/10.1111/cobi.12534>
- Lorimer, J. (2015). *Wildlife in the Anthropocene : Conservation after nature*. University of Minnesota Press.
- Lorimer, J., & Driessen, C. (2016). From "Nazi Cows" to Cosmopolitan "Ecological Engineers" : Specifying Rewilding Through a History of Heck Cattle. *Annals of the American Association of Geographers*, 106(3), 631-652. <https://doi.org/10.1080/00045608.2015.1115332>

- Lorimer, J., Sandom, C., Jepson, P., Doughty, C., Barua, M., & Kirby, K. J. (2015). Rewilding : Science, Practice, and Politics. *Annual Review of Environment and Resources*, 40(1), 39-62. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-102014-021406>
- Mace, G. M. (2014). Whose conservation? *Science*, 345(6204), 1558-1560. <https://doi.org/10.1126/science.1254704>
- Maris, V. (2018). *La part sauvage du monde : Penser la nature dans l'Anthropocène*. Éditions du Seuil.
- Marris, E. (2013). *Rambunctious garden : Saving nature in a post-wild world* (Paperback edition). Bloomsbury.
- Martin, V., Kormos, C., Zunino, F., Meyer, T., Doerner, U., & Aykroyd, T. (2008). Wilderness Momentum in Europe. *International Journal of Wilderness*, AUGUST, 14.
- Monbiot, G. (2017). *Feral : Rewilding the Land, the Sea and Human Life* (Reprint édition). University of Chicago Press.
- Morizot, B. (2019). *Raviver les braises du vivant. En défense des foyers de libre évolution*.
- Muller, S. (2018, 10 septembre). Froideville fait déplacer le projet de parc du Jorat. *24 heures*. Lausanne, Suisse.
- Muller, S (2019, 18 mai). Le Parc du Jorat sera exclusivement lausannois. *24 heures*. Lausanne, Suisse.
- Muller, S. (2017, 20 décembre). Contours exacts arrêtés pour le projet de parc naturel. *24 heures*. Lausanne, Suisse.
- Municipalité de Lausanne (2019), Préavis n°2019/52, Pour un Parc naturel périurbain lausannois. Lausanne.
- Nash, R. (1970). The American Invention of National Parks. *American Quarterly*, 22(3), 726-735. <https://doi.org/10.2307/2711623>
- Navarro, L. M., & Pereira, H. M. (2015a). Rewilding abandoned landscapes in Europe. In *Rewilding European Landscapes* (p. 3-23). Springer, Cham.
- Navarro, L. M., & Pereira, H. M. (2015b). Towards a European policy for rewilding. In L.M. Navarro & H.M.Pereira (éds.), *Rewilding European Landscapes* (p. 205-223). Springer, Cham.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales: Vol. 5e éd.* Armand Colin; Cairn.info. <https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019.htm>
- Pascual, U., Balvanera, P., Díaz, S., Pataki, G., Roth, E., Stenseke, M., Watson, R. T., Başak

- Dessane, E., Islar, M., Kelemen, E., Maris, V., Quaas, M., Subramanian, S. M., Wittmer, H., Adlan, A., Ahn, S., Al-Hafedh, Y. S., Amankwah, E., Asah, S. T., ... Yagi, N. (2017). Valuing nature's contributions to people : The IPBES approach. *Open issue, part II*, 26-27, 7-16.
- Pettorelli, N., Durant, S. M., & du Toit, J. T. (2019). Rewilding : A captivating, controversial, twenty-first-century concept to address ecological degradation in a changing world. In J. T. du Toit, N. Pettoirelli, & S. M. Durant (Éds.), *Rewilding* (p. 1-11). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108560962.001>
- Salomon Cavin, J. (2013). Beyond prejudice : Conservation in the City. A case study from Switzerland. *Biological Conservation*, 166, 84-89. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2013.06.015>
- Salomon Cavin, J. (2017). Between distance and proximity : Nature parks and the city in Switzerland. *Articulo-Journal of Urban Research*, 16.
- Salomon Cavin, J., Ruegg, J., & Carron, C. (2010). Dossier « Approches urbaines insolites » – La ville des défenseurs de la nature : Vers une réconciliation ? *Natures Sciences Sociétés*, 18(2), 113-121. <https://doi.org/10.1051/nss/2010016>
- Schilthuizen, M. (2018). *Darwin comes to town : How the urban jungle drives evolution*. Quercus.
- Schnitzler, A., & Génot, J.-C. (2020). *La nature férale, ou, Le retour du sauvage : Pour l'ensauvagement de nos paysages*. Jouvence.
- Schnitzler, A., Génot, J.-C., & Wintz, M. (2008). Espaces protégés : De la gestion conservatoire vers la non-intervention. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 56(56), 29-43.
- Soulé, M., & Noss, R. (1998). Rewilding and biodiversity : Complementary goals for continental conservation. *Wild Earth*, 8, 18-28.
- Van Campenhoudt, L., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales Ed. 4*. Dunod. <https://univ.scholarvox.com/book/88813728>
- Zask, J. (2020). *Zoocities : Des animaux sauvages dans la ville*. Premier Parallèle.

## 2. Sites Web

- Association Protection des Animaux Sauvages, Les Réserves de vie sauvage, [aspas-reserves-vie-sauvage.org](https://aspas-reserves-vie-sauvage.org), repéré à <https://aspas-reserves-vie-sauvage.org/les-reserves-de-vie-sauvage/> (consulté le 11.01.2023)

Direction générale de l'environnement Vaud, Réserves forestières, *vd.ch*, repéré à <https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/la-foret-vaudoise/biodiversite/reserves-forestieres/> (consulté le 24.06.2022).

Office fédéral de l'environnement, Réserves forestières, *bafu.admin.ch*, repéré à <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/infrastructure-ecologique/reserves-forestieres.html> (consulté le 24.06.2022).

Parque pas mon Jorat, News, *parquepasmonjorat.org*, repéré à <https://www.parquepasmonjorat.com/copie-de-argumentaire> (consulté le 24.06.2022).

### 3. Actes législatifs

Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966, RS 451.  
Disponible sur : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660144/index.html> (consulté le 20.06.2022).

Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) du 07 novembre 2007, RS 451.36.  
Disponible sur : <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071162/index.html> (consulté le 20.06.2022).

## Annexes

### 1. Grille d'entretien type

#### **Introduction**

- 1 Pour commencer, pouvez rapidement me dire quelle est votre formation de base ?
- 2 Pouvez-vous me décrire globalement en quoi consiste votre travail et quelles sont vos tâches en lien avec le bois du Jorat ?

#### **Les justifications pour la création d'une zone en libre évolution**

- 3 Maintenant pour rentrer dans le vif du sujet, plus précisément, comment traitez-vous la zone centrale de libre évolution du parc ? Autrement dit, qu'est-ce que vous faites concrètement dans votre travail, qui touche à la zone centrale ?
- 4 Maintenant, toujours en parlant de la zone centrale, Pour vous, quels sont les éléments d'intérêt naturel, ou les richesses de la zone centrale ? Actuellement, et dans 50 ans ?
  - En quoi sont-ils différents du reste des bois du Jorat ?
  - Selon vous, ces éléments sont-ils plus précieux que ceux présents dans le reste de la forêt ou dans la zone tampon ?
- 5 Quels sont les critères qui ont permis de définir le périmètre de cette zone centrale ?
- 6 Quels sont les arguments qui sont avancés en faveur de la création de cette zone de libre évolution ?
- 7 Pour la gestion de cette zone de libre évolution, êtes-vous inspiré par un exemple existant, par un auteur, par un lieu, etc. ? Ou est-ce qu'il y a un endroit qui est un peu un modèle à suivre pour la libre évolution de la forêt selon vous ?
- 8 Selon votre point de vue personnel, est-ce que cette zone de libre évolution est importante ? Pourquoi ?
  - Ou au contraire est-ce que vous pensez que cette zone centrale n'est pas indispensable pour la protection du Jorat ?
  - pourriez-vous envisager le parc du Jorat sans cette zone centrale, en imaginant qu'il n'y ait pas cette contrainte légale liée à la catégorie PNP ? ou au contraire, est-ce que la zone centrale représente une caractéristique indispensable pour la protection du Jorat selon vous ? Autrement dit, un parc naturel périurbain sans zone centrale, est-ce que cela fait du sens pour vous, ou pas du tout ?
- 9 Pensez-vous avoir une influence sur la manière de créer et gérer la zone de libre évolution ? Autrement dit, est-ce que vous trouvez que vos croyances personnelles sont intégrées dans la manière de gérer la zone centrale ?

### **Les obstacles à la création d'une zone en libre évolution**

- 10 Vous-est-il déjà arrivé d'être en désaccord avec des collègues au sujet de la zone centrale ? Pouvez-vous donner un exemple ?
  
- 11 Quels sont les éléments qui ont ralenti ou entravé le développement de cette zone en libre évolution ?

### **Les imaginaires de la libre évolution et de la non-intervention humaine de la zone centrale**

- 12 Désormais, avec la création de la zone centrale en libre évolution, comment est-ce que les forestiers-bûcherons vont intervenir, ou non d'ailleurs ?
  - Finalement, on pourrait penser que la libre évolution dé légitime le métier de bûcherons en quelques sortes, ou du moins le rend moins fréquent, donc est-ce que la libre évolution est perçue d'un bon œil pour les forestiers bûcherons de manière générale ?
  - Est-ce que vous observez des réticences ou des oppositions envers la zone centrale chez les bûcherons qui s'occupent des bois du Jorat ? Pourquoi ?
  - Et vous, qu'en pensez-vous ? Selon vous, est-il primordial de gérer la forêt ?
  
- 13 Selon vous, est-ce que laisser la nature en libre évolution peut représenter un risque ou un problème pour la société, ou pour la nature elle-même ?
  - Si oui : dans ce cas, faut-il intervenir ? Jusqu'où intervenir ?
  - La nature peut-elle se maintenir sans intervention de l'homme ?
  
- 14 Un concept d'accessibilité a été établi pour la zone centrale, avec des chemins destinés à différents types d'usagers, par exemple les cavaliers, les VTT, les promeneurs etc. Je voulais vous demander, qu'est-ce que vous pensez de la venue de ces usagers dans la zone de libre évolution ?
  - Devraient-ils avoir plus d'accès ? Ou au contraire est-ce qu'ils représentent un dérangement pour la nature selon vous, et donc vous pensez que ces restrictions sont nécessaires ?
  
- 15 En particulier, les scientifiques peuvent avoir des dérogations pour aller faire des suivis au sein de la zone centrale, en dehors des chemins. Qu'en pensez-vous ? Devraient-ils avoir accès à cette zone, ou être restreint comme tout le monde ?
  - Si oui, sous quelles conditions ?
  
- 16 Quel est le rôle des humains pour la nature ?
  - Les humains font-ils partie de la nature ?

### **Les imaginaires de la nature sauvage**

- 17 Quand je vous dis « nature sauvage » quelle est la première image qui vous vient à l'esprit ?
  - Par exemple une forêt vierge, un animal, une montagne ... ?
  
- 18 Pour alimenter la discussion, je vais maintenant vous montrer des images, et vous pourrez me les décrire et me dire si selon vous elles représentent de la nature sauvage ou non, et pourquoi.



- 19 Selon vous, est-ce qu'il existe encore de la nature sauvage ?
  - Qu'en est-il en Suisse ? Trouve-t-on de la nature sauvage ?
  - Peut-on dire que la zone centrale du PNP est de la nature sauvage, malgré les pressions anthropiques qu'elle subit ou du moins qu'elle a subi par le passé ?
  - Peut-on dire que le parc national des Grisons abrite de la nature sauvage, au même titre que la zone centrale du PNP ? → En quoi est-ce une nature différente ?
  - Qu'en est-il dans les villes ? Trouve-t-on de la nature sauvage ?
- 20 : Si oui nature sauvage urbaine : Selon vous, est-ce qu'on devrait protéger cette nature sauvage urbaine, qui se trouve en ville ?
- 21 : Sur la base de ce que vous venez de me dire, est-ce que vous arriveriez à me donner votre définition de la nature sauvage ?

## 2. Enquête par questionnaire menée auprès des usagers du Parc

LimeSurvey Cloud - Your online survey service - Sondage pour le suiv... [https://joratparcnaturel.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/...](https://joratparcnaturel.limesurvey.net/admin/printablesurvey/sa/index/)

### Sondage pour le suivi qualitatif des usagers

Il y a 27 questions dans ce questionnaire.

#### Condition actuelles

Cette section doit être remplie par l'enquêteur.trice avant de commencer le questionnaire avec l'interlocuteur.

**Prénom et nom de l'enquêteur.trice (initiales): \***  
Veuillez écrire votre réponse ici :

**Date et heure de l'entretien: \***  
Veuillez entrer une date :

**Site de l'enquête: \***  
 Cochez la ou les réponses  
 Veuillez sélectionner une réponse maximum  
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :  
 Vuargnes  
 Jorat-Menthue  
 Mortheron

#### Profil démographique

Cette section a pour but de déterminer le profil des visiteurs.trices à des bois du Jorat.

**Quelle est votre année de naissance? \***  
Veuillez entrer une date :

**Quel est votre lieu de résidence? (numéro postal) \***  
Veuillez écrire votre réponse ici :

**Quel est votre situation professionnelle? \***  
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :  
 Employé.e  
 Indépendant.e  
 Free-lancer  
 Militaire  
 Etudiant.e  
 Retraité.e  
 Sans emploi  
 Autre:

#### Modalités de pratique des activités de sport et de loisirs

Cette section vise à déterminer quelles sont les préférences des visiteurs en matière de pratique sportive.

**A quelle fréquence visitez-vous les bois du Jorat en ÉTÉ? \***  
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :  
 Jamais  
 Une fois par mois  
 Plusieurs fois par mois  
 Une fois par semaine  
 Plusieurs fois par semaine  
 Sans avis



**Quel moyen de transport utilisez-vous principalement pour vous rendre dans les bois du Jorat en ÉTÉ? \***

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
La réponse était à la question '7 [0023]' (A quelle fréquence visitez-vous les bois du Jorat en ÉTÉ?)

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

À pied  
 A vélo / VTT  
 En voiture / moto / scooter  
 En transports publics  
 Sans avis  
 Autre:

**A quelle fréquence visitez-vous les bois du Jorat en HIVER? \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Jamais  
 Une fois par mois  
 Plusieurs fois par mois  
 Une fois par semaine  
 Plusieurs fois par semaine  
 Sans avis

**Quel moyen de transport utilisez-vous principalement pour vous rendre dans les bois du Jorat en HIVER? \***

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
La réponse était à la question '9 [0023]' (A quelle fréquence visitez-vous les bois du Jorat en HIVER?)

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

À pied  
 En vélo / VTT  
 En voiture / moto / scooter  
 En transports publics  
 Sans avis  
 Autre:

**Lorsque vous vous rendez dans les bois du Jorat, à quelle fréquence pratiquez-vous les activités suivantes? \***

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	1 - Jamais	2 - Rarement	3 - Parfois	4 - Souvent	5 - Très souvent	6 - Sans avis
VTT, vélo de route, enduro, gravel, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Randonnée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Promenade avec chien	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nordic walking	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Course à pied	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Équitation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Course d'orientation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Observation de la nature	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cueillette	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chasse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Scoutisme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**Avec qui pratiquez-vous le plus souvent ces activités? \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

Seul.e

En couple

Entre amis

En famille

Avec un club

Autre

**Lorsque vous visitez la forêt du Jorat, à quelle fréquence utilisez-vous les aménagements spécifiques suivant? \***

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	1 - Jamais	2 - Rarement	3 - Parfois	4 - Souvent	5 - Très souvent	Sans avis / Je ne connais pas cet aménagement
Places à feux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Abris et refuges	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sentiers didactiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parcours course à pied (Parcours VITA, Helsana Trail, Trail des Saugealles, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parcours VTT ballisés (Bois de Peccau, 10km et 20km)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sentier Handicap & Nature	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Satisfactions des usagers

Cette section interroge les usager.ère.s de la forêt du Jorat sur leur satisfaction concernant les aménagements et leur relation avec les autres usagers.

**Globalement, quel est votre degré de satisfaction des aménagements existants dans les bois du Jorat? \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

1 - Pas du tout satisfait

2 - Peu satisfait

3 - Neutre

4 - Satisfait

5 - Tout à fait satisfait

Sans avis / Je ne connais aucun aménagement

**Lors de vos visites dans les bois du Jorat, êtes-vous dérangés par d'autres usager.ère.s? \***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

**Par quel.le.s autre(s) usager.ère.s êtes vous dérangés lors de vos visites dans les bois du Jorat? \***

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
La réponse était 'Oui' à la question '15 [0032a]' (Lors de vos visites dans les bois du Jorat, êtes-vous dérangés par d'autres usager.ère.s?)  
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

Les VTT / cyclistes

Les piéton.nne.s

Les enfants

Les personnes avec un/des chien(s) tenu(s) en laisse

Les personnes avec un/des chien(s) lâché(s)

Les cavaliers

Les groupes de personnes bruyantes

Les véhicules motorisés

Les machines d'entretien

Autre

**À votre avis, quel pourcentage des visiteur.euse.s de la forêt du Jorat...? \***

Veuillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

...ont des activités en pleine forêt, en dehors des chemins?

...font des feux en dehors des places à feux aménagées?

...laissent des déchets derrière eux ?

### Représentation de la forêt du Jorat

Cette section interroge les visiteur.trice.s sur leurs perceptions et représentation de la forêt du Jorat.

**La forêt du Jorat est-elle sauvage? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi? \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

Oui

Non

Considérez-vous ces images comme une illustration du sauvage? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?

A.



B.



•  
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

A: Oui  
\_\_\_\_\_

A: Non  
\_\_\_\_\_

B: Oui  
\_\_\_\_\_

B: Non  
\_\_\_\_\_



Quelle image de la forêt préférez-vous et pourquoi?

\*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

A.



B.



Faites le commentaire de votre choix ici :

#### Evaluation du questionnaire

Cette section propose aux interlocuteurs de faire un retour sur le questionnaire.

Avez-vous des remarques ou des commentaires par rapport à ce questionnaire?

Veuillez écrire votre réponse ici :

#### Observations de l'enquêteur.trice

Cette section est réservée à l'enquêteur.trice. Avant de valider et d'enregistrer le questionnaire, l'enquêteur.trice remplit cette section avec ses observations.

**La personne interrogée est en train de pratiquer: \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- VTT, vélo de route, enduro, etc.
- Randonnée
- Promenade
- Nordic walking
- Course à pied
- Equitation
- Course d'orientation
- Observation de la nature
- Cueillette
- Chasse
- Scoutisme
- Autre:

**Quel temps fait-il? (max 2 réponses possibles) \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Ensoleillé
- Nuageux sans pluie
- Précipitations courtes et/ou faibles
- Fortes précipitations
- Ressenti chaud
- Ressenti froid

**Genre de la personne interrogée: \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Féminin
- Masculin

**La personne interrogée est: \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Seule
- A deux
- En famille
- En groupe
- Autre:

**La personne interrogée (et son groupe) est accompagnée: \***

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- De chien(s) tenu(s) en laisse
- De chien(s) lâché(s)
- D'aucun chien

**Commentaires de l'enquêteur.trice sur le déroulement de l'enquête:**

Veuillez écrire votre réponse ici :

Envoyer votre questionnaire.  
Merci d'avoir complété ce questionnaire.